

Budget de dépenses

2006-2007

Volume III

Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

**pour l'année financière
se terminant le 31 mars 2007**

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément à l'article 46
de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Monique Jérôme-Forget,
présidente du Conseil du trésor
et ministre responsable de l'Administration gouvernementale

ISSN 0706-0319
ISBN 2-550-46553-9
Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2006
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit que la présidente du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale le budget de dépenses des ministères et organismes aux fins d'établir les crédits requis au cours de l'exercice financier, ainsi que les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres.

À cet effet, la présidente du Conseil du trésor présente à l'Assemblée nationale les renseignements touchant le Budget de dépenses 2006-2007 en quatre volumes :

- Le Volume I, *Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées*, qui réunit les renseignements se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbyisme.
- Le Volume II, *Crédits des ministères et organismes*, qui présente l'ensemble des crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2006-2007 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuilles et par programmes.
- Le Volume III, *Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes*, qui regroupe les plans annuels de gestion des dépenses préparés par chacun des ministres.
- Le Volume IV, *Message de la présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires*, qui débute par un message de la présidente et fournit des renseignements complémentaires sur le budget de dépenses.

PRÉFACE

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit le dépôt à l'Assemblée nationale d'un ensemble intégré de documents soit le plan stratégique, le plan annuel de gestion des dépenses et le rapport annuel de gestion, le tout dans une perspective de reddition de comptes auprès des parlementaires.

Le Volume III du budget de dépenses regroupe les plans annuels de gestion des dépenses de chaque portefeuille dévolu à un ministre, c'est-à-dire le ministère et les organismes budgétaires sous sa responsabilité. Bien que le dépôt du Volume III du budget de dépenses à l'Assemblée nationale incombe à la présidente du Conseil du trésor, la responsabilité de la préparation et de la mise en oeuvre des plans relève de chacun des ministres responsables.

Au début du Volume III, un tableau sommaire présente les dépenses de l'ensemble des portefeuilles pour les exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007. Précédé de faits saillants, le plan annuel de gestion des dépenses de chaque portefeuille est présenté par la suite comme suit :

- La section « La présentation du portefeuille ministériel » énonce la mission ou la raison d'être du ministère et des organismes composant un portefeuille. Cette section permet de faire ressortir la nature de l'organisation, sa clientèle, ses domaines d'activité et sa finalité.
- La section « Les choix budgétaires » présente les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés.
- La section « Le plan budgétaire » explique l'évolution du budget de dépenses par programmes et les principales variations :
 - le budget de dépenses par programmes présente les budgets pour les exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007, la dépense probable 2005-2006, la variation entre le budget de dépenses 2006-2007 et la dépense probable 2005-2006 ainsi que l'effectif;
 - le budget d'investissements 2006-2007 est comparé avec celui de l'exercice financier 2005-2006 et comprend les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances »;
 - un tableau présente les organismes budgétaires et les organismes autres que budgétaires relevant du ministre, leurs budgets de dépenses pour les exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007 ainsi que la partie financée par le portefeuille ministériel;
 - les fonds spéciaux sont présentés distinctement en fournissant, pour 2005-2006 et 2006-2007, la prévision de revenus et de dépenses, l'excédent ou le déficit prévu, le montant d'investissements prévu et, s'il y a lieu, l'effectif du fonds.

Pour l'Assemblée nationale et pour les personnes désignées par celle-ci, ces informations se retrouvent dans le Volume I du budget de dépenses.

Table des matières

Page

AVANT-PROPOS

PRÉFACE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses	11
-----------------------------	----

LES PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales et Régions	17
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	25
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	31
Conseil exécutif	41
Culture et Communications	53
Développement durable, Environnement et Parcs	65
Développement économique, Innovation et Exportation	73
Éducation, Loisir et Sport	81
Emploi et Solidarité sociale	91
Famille, Aînés et Condition féminine	101
Finances	107
Immigration et Communautés culturelles	119
Justice	125
Relations internationales	135
Ressources naturelles et Faune	141
Revenu	149
Santé et Services sociaux	159
Sécurité publique	165
Services gouvernementaux	175
Tourisme	183
Transports	189
Travail	201

SOMMAIRE DES DÉPENSES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Le sommaire des dépenses résume les informations budgétaires présentées dans les plans annuels de gestion des dépenses 2006-2007. Les plans annuels de l'Assemblée nationale et de l'ensemble des portefeuilles ministériels du gouvernement se retrouvent respectivement dans les Volumes I et III du Budget de dépenses.

Le tableau suivant présente les budgets de dépenses de chaque portefeuille pour les exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007, la dépense probable 2005-2006, la variation entre le budget de dépenses 2006-2007 et la dépense probable 2005-2006.

Sommaire des dépenses¹

(en millions de dollars)

	2006-2007		2005-2006 ²	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2) = (1) - (4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
Assemblée nationale ³	100,3	0,2	100,1	100,1
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	62,4	2,4	60,2	60,0
Affaires municipales et Régions	1 847,4	84,8	1 774,4	1 762,7
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	673,2	16,8	651,2	656,5
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	823,1	(20, 8)	799,1	843,8
Conseil exécutif	265,0	38,9	279,2	226,1
Culture et Communications	579,5	45,4	535,1	534,1
Développement durable et Parcs	189,6	0,4	187,6	189,2
Développement économique, Innovation et Exportation	618,5	(41,2)	570,0	659,7
Éducation	12 797,9	660,0	12 230,0	12 137,8
Emploi et Solidarité sociale	4 033,3	(23,3)	4 063,8	4 056,6
Famille, Aînés et Condition féminine	1 733,3	109,9	1 636,4	1 623,4
Finances ⁴	159,6	63,2	179,5	96,4
Immigration et Communautés culturelles	105,8	5,7	98,8	100,1
Justice	630,9	7,7	613,7	623,1
Relations internationales	99,0	(0,5)	99,5	99,4
Ressources naturelles et Faune	379,3	(28,6)	387,4	407,8
Revenu	798,1	(98,4)	894,6	896,5
Santé et Services sociaux	22 114,5	1 302,5	20 799,9	20 812,0
Sécurité publique	916,0	(14,5)	904,4	930,5
Services gouvernementaux	40,9	(51,1)	54,1	92,0
Tourisme	139,3	(19,3)	138,3	158,6
Transports	1 957,0	145,7	1 821,5	1 811,4
Travail	31,5	(30,5)	61,3	62,0
Crédits périmés escomptés	(150,0)	(150,0)	—	—
Crédits reportés en 2007-2008	(72,2)	(72,2)	—	—
Dépenses de programmes	50 873,0	1 933,0	48 940,0	48 940,0
Service de la dette	7 205,0	356,0	6 849,0	6 849,0
Dépenses totales	58 078,0	2 289,0	55 789,0	55 789,0

Sommaire des dépenses - Références

1. Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2006-2007.
2. Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2006-2007.
3. Les informations portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le Volume I.
4. Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses du portefeuille « Finances ». Au Volume II du Budget de dépenses 2006-2007 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du portefeuille « Finances » incorporent le service de la dette.

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONS

FAITS SAILLANTS

- Pour le prochain exercice financier, les enjeux budgétaires suivants ont été retenus dans l'ensemble du portefeuille « Affaires municipales et Régions » et guideront les actions ministérielles envisagées durant l'exercice :
 - Assurer le soutien financier aux municipalités dans le cadre des programmes d'infrastructures, d'aqueduc et d'égout, et ce, pour maintenir les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales;
 - Procurer aux municipalités du Québec le financement nécessaire à la reconduction des mesures prévues à l'Entente financière et fiscale conclue avec le milieu municipal en 2000;
 - Accroître le développement de l'ensemble des régions du Québec par un soutien financier au Fonds de développement régional, à la Politique nationale sur la ruralité et au Fonds de diversification économique de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
 - Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal par le financement de projets structurants;
 - Poursuivre les interventions gouvernementales visant à permettre aux ménages, principalement à faible revenu, d'avoir accès à un logement adéquat à prix abordable.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le portefeuille de la ministre des Affaires municipales et des Régions comprend, en plus du Ministère, la Commission municipale du Québec, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Régie du logement et la Société québécoise d'assainissement des eaux.

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le Ministère a la charge de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans ces domaines. Sa mission consiste à favoriser, en partenariat avec le monde municipal et les acteurs du développement régional, la mise en place et le maintien d'un cadre de vie et de services municipaux de qualité pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes, le développement des régions et des milieux ruraux ainsi que le progrès et le rayonnement de la Métropole.

La Commission municipale du Québec a le mandat d'agir comme expert ou décideur en matière d'organisation territoriale, d'équipements à caractère supralocal, de fiscalité municipale, de tutelle, de tarification, d'enquête et d'adjudication, dans une perspective d'efficacité et d'efficience des administrations municipales.

La SHQ a comme mission de faciliter aux citoyens l'accès à des conditions adéquates de logement en tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, de promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et de favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, la mission de la Régie du logement, quant à elle, consiste à décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, à informer les citoyens sur les droits et obligations découlant du bail afin d'éviter que des conflits ne se développent du seul fait de l'ignorance des dispositions de la loi, et à favoriser la conciliation des relations entre propriétaires et locataires. La Régie du logement est également chargée de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ces cas, d'assurer la protection des droits des locataires.

2. Les choix budgétaires

L'allocation des ressources dans l'ensemble du portefeuille « Affaires municipales et Régions » s'est effectuée en fonction des priorités ministérielles et des principales orientations stratégiques retenues. Ces choix budgétaires visent, notamment le renforcement de l'autonomie régionale et municipale, le développement des infrastructures municipales, le soutien financier de la région métropolitaine de Montréal et l'amélioration des conditions générales de l'habitat.

Ainsi, des sommes importantes seront versées aux municipalités par le biais des mesures prévues à l'Entente financière et fiscale conclue avec le milieu municipal en 2000 et reconduites en 2006 avec pleine indexation jusqu'à la conclusion d'une nouvelle entente avec les municipalités.

De plus, le gouvernement assurera le développement des régions et des milieux ruraux en investissant les sommes prévues à la Politique nationale sur la ruralité, au Fonds de diversification économique de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et en soutenant les régions ressources et les communautés en difficulté. Il accroîtra également les sommes prévues pour le financement des conférences régionales des élus.

Les municipalités pourront bénéficier de sommes considérables pour la mise aux normes et le développement de leurs infrastructures puisque le gouvernement désire accentuer les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales. Les montants consacrés par le Ministère à cette fin seront complétés par des investissements additionnels financés par la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

Le soutien aux institutions métropolitaines et le financement de projets structurants se poursuivront afin d'appuyer le développement de la région métropolitaine de Montréal.

Afin de permettre à un plus grand nombre de ménages à faible revenu d'avoir accès à un logement correspondant à leurs besoins, la SHQ soutiendra la réalisation de logements sociaux, communautaires et privés à loyer abordable en vertu des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec.

Également, la SHQ continuera d'affecter une part significative de son budget pour assurer la pérennité du parc de logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu. Elle continuera d'appuyer financièrement plusieurs ménages à faible revenu afin d'alléger la part de leur revenu consacrée au logement. Notamment, les suppléments au loyer d'urgence accordés au cours des dernières années, en raison de la pénurie de logements, ont été reconduits pour une année supplémentaire. Enfin, la SHQ poursuivra ses efforts de réduction des listes d'attentes pour l'adaptation des domiciles en vue de répondre aux besoins des personnes handicapées.

Les investissements prévus dans chacun de ces secteurs contribueront à instaurer un environnement favorable au développement économique des municipalités et des territoires du Québec.

3. Le plan budgétaire

Le budget du portefeuille « Affaires municipales et Régions » s'élève à 1 847,4 M\$ en 2006-2007, ce qui représente une croissance de 84,8 M\$ par rapport à la dépense probable pour l'année 2005-2006.

Cette hausse résulte principalement des sommes importantes consacrées à la reconduction des mesures financières du pacte fiscal, aux investissements majeurs consentis aux divers programmes d'infrastructures et au soutien financier accru dans le secteur de l'habitation.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Promotion et développement de la Métropole	70 433,1	(5 035,6)	75 668,7	75 468,7
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	582 802,3	29 808,0	580 009,6	552 994,3
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	714 262,2	30 632,5	674 224,9	683 629,7
4. Administration générale	56 077,4	656,3	55 334,2	55 421,1
5. Développement des régions et ruralité	69 024,6	9 745,0	54 864,6	59 279,6
6. Commission municipale du Québec	2 269,0	(277,7)	2 325,2	2 546,7
7. Habitation	337 900,5	19 038,3	317 653,0	318 862,2
8. Régie du logement	14 672,6	186,9	14 323,4	14 485,7
Total	1 847 441,7	84 753,7	1 774 403,6	1 762 688,0
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	810	(13)	—	823

Programme 1 : Promotion et développement de la Métropole

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier d'appui à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la Métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire, veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire et assume la responsabilité de la politique gouvernementale en matière de gouvernance locale et régionale.

Le budget de dépenses de ce programme fait état d'une réduction de 5,0 M\$ par rapport à la dépense de l'année 2005-2006 compte tenu de la diminution des coûts liés au remboursement des emprunts de la Société de gestion Marie-Victorin et à la non-réurrence des budgets consacrés en 2005-2006 à la provision pour créances douteuses qui a atteint un niveau adéquat.

Programme 2 : Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain

Ce programme procure le financement requis pour faciliter la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'assainissement des eaux usées des municipalités dans toutes les régions du Québec.

Il permet d'apporter un soutien financier à la réfection d'infrastructures des municipalités, des communautés métropolitaines de même qu'en milieu nordique, particulièrement par les programmes d'Infrastructures et de Renouveau urbain et villageois.

Le budget de dépenses affecté aux programmes d'infrastructures est en hausse de 29,8 M\$ pour s'établir à 582,8 M\$. Cette hausse des budgets est attribuable aux sommes importantes allouées au Programme d'assainissement des eaux du Québec et aux investissements prévus aux programmes d'Infrastructures Canada-Québec 2000 et Infrastructures Québec-Municipalités.

Programme 3 : Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Par ce programme, le gouvernement alloue aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes pour ses immeubles, ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que ceux des gouvernements étrangers. Il permet de soutenir le regroupement volontaire de municipalités et d'accorder une aide financière au milieu municipal. Il soutient les municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Ce programme englobe également les mesures de l'Entente financière et fiscale conclue avec le monde municipal.

Les sommes allouées à ce programme connaissent une croissance de 30,6 M\$, notamment pour permettre au gouvernement de respecter ses engagements en vertu des programmes de compensations tenant lieu de taxes et des mesures financières prévues à l'Entente financière et fiscale qui a été reconduite en 2006 avec pleine indexation.

Programme 4 : Administration générale

Ce programme alloue à la direction du Ministère et à l'ensemble de ses unités administratives les ressources nécessaires à son fonctionnement, notamment pour la gestion des différents programmes et pour l'élaboration des politiques. En outre, il permet d'assurer une représentation au sein des diverses régions du Québec dans la mise en œuvre des orientations et des politiques ministérielles et gouvernementales touchant le milieu municipal et le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Les sommes allouées à ce programme sont en hausse de 0,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2005-2006. Le Ministère a prévu les sommes nécessaires pour le financement des coûts liés au traitement des oppositions formulées à la ministre par les municipalités sur certaines décisions d'agglomération. Enfin, les budgets de ce programme permettront de financer les indexations salariales accordées aux employés de l'État.

Programme 5 : Développement des régions et ruralité

Ce programme offre un soutien financier au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement régional et à la ruralité.

L'enveloppe allouée à ce programme est en hausse de 9,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2005-2006. Une somme supplémentaire de 8,0 M\$ est allouée au Fonds du développement régional pour le fonctionnement des conférences régionales des élus. De plus, le niveau de l'enveloppe permet de maintenir les budgets additionnels de 5,5 M\$ investis par le Ministère en 2005-2006 pour le Fonds de diversification économique de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et assure un financement important à certaines municipalités en difficulté. Enfin, il prévoit les sommes requises par la Politique nationale de la ruralité.

Programme 6 : Commission municipale du Québec

Ce programme permet d'intervenir auprès des municipalités en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'adjudication et de reconnaissance aux fins d'exemption de taxe. L'enveloppe budgétaire de la Commission municipale du Québec subit une légère baisse pour tenir compte de la réduction de certaines activités.

Programme 7 : Habitation

Ce programme vise à faciliter, aux citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, à promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et à favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation. Le programme inclut les subventions à la SHQ et à Immobilière SHQ. Ces organismes bénéficient, en sus, d'autres fonds dont ils disposent pour le financement de leurs activités.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 19,0 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable aux budgets affectés à la réalisation de logements dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec.

Programme 8 : Régie du logement

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

Le budget de ce programme demeure stable en 2006-2007 par rapport au niveau de dépenses de l'exercice précédent. En 2005-2006, l'écart entre le budget de dépenses et la dépense probable créé par des dépenses non prévues initialement a été comblé par un virement budgétaire du portefeuille.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	10 776,3	6 945,3
Prêts, placements et avances	—	10 581,5

Les investissements permettront au Ministère d'effectuer les développements informatiques prévus dans le cadre du projet d'architecture d'entreprise ministérielle visant le développement des prestations électroniques de service et une modernisation des processus d'affaires. De plus, les investissements permettront la mise à jour des équipements du Ministère.

Le financement temporaire des comités de transition mis en place conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités (2003, c. 14) ayant pris fin en 2005, aucune somme n'est prévue pour les « Prêts, placements et avances ».

Organismes budgétaires et organisme autre que budgétaire (en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Organismes budgétaires				
Commission municipale du Québec	2 269,0	2 269,0	2 546,7	2 546,7
Régie du logement	14 672,6	14 672,6	14 485,7	14 485,7
Organisme autre que budgétaire				
Société d'habitation du Québec ¹	658 406,7	337 900,5	631 883,4	318 342,2

¹ La date de fin de l'exercice financier de la Société d'habitation du Québec est le 31 décembre. Les données du Volume III ont été ajustées selon l'exercice financier du gouvernement. Les résultats financiers indiqués au Volume IV sont présentés selon l'exercice financier de l'organisme. Ainsi, les prévisions de revenus et de dépenses pour l'exercice 2006-2007 de l'organisme sont de 651,8 M\$.

Les fonds spéciaux

Fonds de développement régional (en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	41 593,8	31 636,3
Dépenses	41 593,8	31 636,3
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif total (ETC)	—	—

Le Fonds de développement régional (FDR) finance les dépenses de fonctionnement des conférences régionales des élus (CRÉ) ainsi que les ententes spécifiques et les autres activités priorisées par la région. Le FDR est constitué des sommes encaissées qui n'ont pas été versées ou engagées par les CRÉ et de l'enveloppe 2006-2007 allouée de 29,6 M\$, soit 28,1 M\$ au Ministère et 1,5 M\$ au ministère des Transports.

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

FAITS SAILLANTS

- ❑ Augmentation de 16,8 M\$ du budget de dépenses du portefeuille ministériel pour l'année 2006-2007 par rapport aux dépenses probables de l'année 2005-2006, soit une hausse de 2,6 %.
- ❑ Maintien de l'enveloppe de 305,0 M\$ allouée aux programmes de La Financière agricole du Québec en vertu des termes prévus à la convention liant cette dernière et le gouvernement du Québec.
- ❑ Croissance de 8,1 M\$ du budget affecté au programme de remboursement des taxes foncières et des compensations aux exploitations agricoles afin de donner suite aux engagements du gouvernement.
- ❑ Augmentation de 4,1 M\$ du budget destiné à aider les entreprises agricoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire.
- ❑ Disponibilité d'un budget additionnel de 1,2 M\$ pour financer la poursuite de la traçabilité des produits d'origine animale et une aide spéciale de 1,2 M\$ pour le confinement des oiseaux d'élevage.
- ❑ Mise en place de diverses aides financières destinées à supporter le développement de créneaux prometteurs dont l'utilisation de sources d'énergie non conventionnelles en serriculture, la mise en valeur des produits régionaux et de niche et, finalement, la consolidation de l'industrie des boissons alcooliques et artisanales.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission d'influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

Les interventions du Ministère viennent appuyer les missions essentielles de l'État, que ce soit sous l'angle :

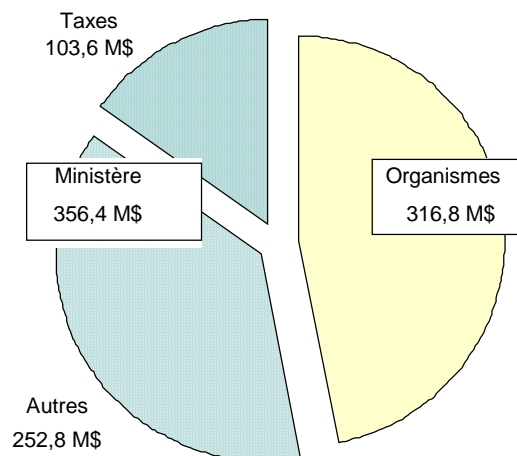
- De la prospérité comme acteur clé dans le développement d'un secteur économique présent dans toutes les régions;
- De la santé par le contrôle de la sécurité des aliments et de la santé animale et la protection de l'environnement;
- Du savoir par la formation offerte dans les campus de l'Institut de technologie agroalimentaire et par le soutien à la recherche, au développement et au transfert technologique;
- De l'identité québécoise par la mise en valeur du savoir-faire alimentaire et l'occupation du territoire.

Le Ministère assure la conception et l'application des politiques et programmes nécessaires au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que de celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ses attributions touchent les domaines de la production, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation des produits bioalimentaires. Pour réaliser l'ensemble de ses mandats, le Ministère s'appuie sur les directions générales des Affaires régionales (incluant l'Institut de technologie agroalimentaire), de l'Agroenvironnement, de l'Alimentation (incluant le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale), des Affaires économiques, scientifiques et technologiques, de la Transformation alimentaire (Transformation Alimentaire Québec), des Pêches et de l'Aquaculture commerciales et des Services à la gestion.

Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ils ont chacun des rôles bien précis dans l'application des divers instruments de la politique agricole et agroalimentaire québécoise ainsi que celle touchant le secteur des pêches et de l'aquaculture. Ces organismes sont La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

2. Les choix budgétaires

Le budget du portefeuille ministériel se répartit entre le Ministère et les organismes en parts relativement similaires comme en témoigne la figure ci-contre. Pour ce qui est des organismes, la majeure partie du budget, soit 305,0 M\$, est consacrée à La Financière agricole du Québec, responsable de l'administration des programmes de gestion des risques financiers aux entreprises agricoles. Ce budget est maintenu en vertu des termes prévus à la convention en cours.



En ce qui a trait au budget du Ministère, les ressources consacrées au programme de remboursement des taxes foncières et des compensations aux exploitations agricoles sont augmentées de 8,1 M\$, pour atteindre un total de 103,6 M\$, afin de prendre en compte la croissance inhérente des coûts de cette intervention. Par ailleurs, l'année 2006 en sera une de transition pour ce programme et, tout au long de l'année, des travaux se poursuivront pour concrétiser les éléments de l'entente conclue entre le gouvernement, les producteurs agricoles et les unions municipales sur la fiscalité agricole municipale qui, pour l'essentiel, doivent prendre effet en 2007.

Les autres choix budgétaires du Ministère concernent en priorité trois orientations stratégiques touchant le développement économique et régional du secteur bioalimentaire, l'agroenvironnement, la qualité et la sécurité des aliments. Ces choix sont orientés vers la valorisation de l'agriculture, de l'agroalimentaire, des pêches et de l'aquaculture et s'inscrivent dans la vision de développer une industrie prospère et variée, tournée vers la valeur ajoutée, produisant des aliments sains, dans le respect de l'environnement et en appui au développement du Québec et de chacune des régions.

Orientation 1 : Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux

Le secteur bioalimentaire traverse actuellement une période de tourmente caractérisée à la fois par une conjoncture défavorable (crise liée à l'encéphalopathie spongiforme bovine, baisse des prix des produits agricoles, baisse des revenus nets, taux de change moins avantageux) à laquelle s'ajoute une problématique davantage structurelle liée à la mutation de l'environnement d'affaires (libéralisation du commerce, resserrement des conditions de marché, taux d'endettement élevé). Dans ce contexte, les interventions ministérielles ciblent en priorité le renforcement des facteurs qui contribuent à améliorer la compétitivité des entreprises. Cela est d'autant plus important que le secteur bioalimentaire est à la source de la vitalité économique de plusieurs régions du Québec et qu'il offre, par surcroît, un potentiel de développement intéressant que ce soit par la création de valeur ajoutée à partir de produits distinctifs, le développement de la transformation alimentaire en région et la diversification de l'agriculture et des pêches en fonction de créneaux de marché porteur. Les interventions gouvernementales doivent aussi être en mesure d'appuyer les initiatives prometteuses du milieu. Dans ce contexte, les actions déterminantes sur lesquelles le Ministère entend concentrer ses efforts sont les suivantes :

- Mise en opération des réseaux régionaux de services-conseils aux entreprises agricoles visant à améliorer l'accès à des services spécialisés, à mieux répondre aux particularités régionales et à accentuer le réseautage et le partenariat;
- Mise en œuvre d'un plan de valorisation des produits régionaux et de niche incluant un nouvel encadrement législatif et un programme de soutien financier;
- Poursuite de la mise en opération de Transformation alimentaire Québec par, notamment la finalisation d'ententes avec les partenaires visant à assurer la coordination des services gouvernementaux à l'industrie de la transformation alimentaire;
- Mise en place d'un programme d'aide financière destiné à appuyer la consolidation de l'industrie des boissons alcooliques et artisanales;
- Consolidation des partenariats en matière de recherche et développement ainsi que de transfert technologique;
- Poursuite des efforts dans le domaine de la formation spécialisée par l'intermédiaire de l'Institut de technologie agroalimentaire;

- Appui à la diversification et à la valeur ajoutée dans le secteur des pêches incluant le développement de l'aquaculture.

Orientation 2 : Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire

Depuis quelques années, une prise de conscience accrue de la population québécoise se manifeste à l'égard des questions environnementales et du développement durable. Le Ministère a fait de la protection de l'environnement une priorité d'action tout comme l'ont fait les entreprises du secteur. Cette orientation doit cependant être considérée dans une perspective de développement durable permettant d'assurer la viabilité des entreprises. Le Ministère poursuit ses interventions en mettant l'accent sur les actions déterminantes suivantes :

- Mise en œuvre de la stratégie agroenvironnementale du Ministère incluant la poursuite des efforts financiers dans le cadre du programme Prime-Vert;
- Mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce visant la réduction des rejets de phosphore des piscicultures et s'appuyant, entre autres, sur le programme d'aide financière Aquableu;
- Implantation du programme favorisant l'utilisation de sources d'énergie non conventionnelles et plus respectueuses de l'environnement dans l'industrie serricole.

Orientation 3 : Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques

Les consommateurs accordent une grande importance à la qualité et à la sécurité des aliments. Cette sensibilité s'est accrue au cours des dernières années à la suite des épisodes de maladies animales ou de contamination alimentaire majeure survenus dans le monde. L'apparition de la maladie de la vache folle au Canada tout comme celle de l'influenza aviaire, en sus des contaminations récurrentes à la bactérie *E. coli*, ont montré que le Canada et le Québec n'étaient pas exempts de tels risques. Pour prévenir les crises, en contrôler l'étendue et maintenir la confiance des consommateurs, le Ministère poursuit ses travaux en vue d'améliorer ses outils de gestion pour intervenir rapidement de concert avec les autorités canadiennes concernées. Les actions déterminantes s'inscrivant sous cette orientation sont les suivantes :

- Poursuite de l'implantation de la traçabilité des aliments;
- Amélioration des outils de gestion des risques en santé animale dont la poursuite des efforts au plan de l'épidémiologie;
- Mise en place d'un programme spécial visant le confinement des oiseaux d'élevage.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	356 419,5	16 958,2	334 406,6	339 461,3
2. Organismes d'État	316 806,3	(194,0)	316 793,5	317 000,3
Total	673 225,8	16 764,2	651 200,1	656 461,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 102	(34)	—	2 136

En 2006-2007, le budget de dépenses du portefeuille sera de 673,2 M\$ en hausse de 16,8 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2005-2006.

Programme 1 : Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Ce programme vise à développer le potentiel et améliorer les performances technologiques reliées à la production, à la transformation et à la conservation des produits bioalimentaires tout en respectant l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en agroalimentaire.

La hausse de 17,0 M\$ s'explique principalement par une augmentation de 8,1 M\$ du budget de dépenses du programme de remboursement de taxes foncières et de compensation aux exploitations agricoles afin de donner suite aux engagements du gouvernement, par une hausse de 4,1 M\$ du budget du programme Prime-Vert et par l'ajout de 1,2 M\$ pour la mise en place d'un programme spécial de confinement des oiseaux d'élevage. Par ailleurs, les sommes affectées à la traçabilité des aliments augmentent de 1,2 M\$.

Programme 2 : Organismes d'État

Ce programme vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat, à compenser les pertes de rendement dans les récoltes et à garantir un revenu annuel aux producteurs agricoles selon certaines modalités. Il vise aussi à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et à préserver la vocation des sols arables.

Les crédits de ce programme se composent principalement d'une subvention de 305,0 M\$ à La Financière agricole du Québec. Cette aide résulte d'une convention conclue avec cet organisme et par laquelle le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'engage à verser, pour et à l'acquis de La Financière agricole du Québec, une somme totale de 2 135,0 M\$ sur une période de sept ans débutant en 2001-2002. Ces sommes constituent « l'enveloppe budgétaire prédéterminée » consentie par le gouvernement du Québec à cet organisme.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	18 870,8	18 564,4
Prêts, placements et avances	500,0	500,0

En 2006-2007, le Ministère disposera d'un budget d'investissements de 18,9 M\$. Le Ministère poursuit la mise à niveau de ses actifs, notamment par la construction d'un Centre de service administratif comprenant une station de recherche aux Îles-de-la-Madeleine.

Organismes budgétaires et organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Organismes budgétaires				
Commission de protection du territoire agricole du Québec	8 700,6	8 700,6	8 694,3	8 694,3
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 627,9	3 105,7	3 566,5	3 041,5
Organismes autres que budgétaires				
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec	197,0	—	210,0	—
Financière agricole du Québec	525 567,0	305 000,0	653 552,0	305 000,0
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	9 187,0	—	5 157,9	—

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

FAITS SAILLANTS

- Pour la prochaine année, les efforts du Secrétariat du Conseil du trésor seront orientés sur le soutien à la présidente du Conseil du trésor dans ses fonctions de gouverne et sur l'atteinte des objectifs fixés au Plan de modernisation 2004-2007, ainsi qu'au Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007.
- À compter de l'exercice budgétaire 2006-2007, dans l'optique d'une recherche d'une plus grande efficacité au plan gouvernemental, une partie des responsabilités opérationnelles en ressources humaines sera déléguée au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), en application de l'article 102 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).
- À compter de l'exercice budgétaire 2006-2007, dans l'optique d'une recherche d'une plus grande efficacité au plan ministériel, le Secrétariat confie au CSPQ une partie de ses services administratifs.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe, pour les fins du présent document, les activités du Secrétariat et celles de la Commission de la fonction publique. Chacune de ces deux organisations est présentée distinctement, à l'exception du plan budgétaire qui intègre les deux organisations, conformément à la structure budgétaire approuvée par le Conseil du trésor pour 2006-2007.

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat assiste le Conseil du trésor et sa présidente dans leurs fonctions de gouverne. Il les conseille en matière de gestion des ressources et de modernisation de l'État. En ce qui concerne son rôle d'organisme central, le Secrétariat donne des orientations aux ministères et aux organismes en matière de gestion des ressources humaines, budgétaires, matérielles et informationnelles. Le Secrétariat soutient le Conseil du trésor et sa présidente en vue de :

- Préparer annuellement un projet de prévision de dépenses des ministères et des organismes avant le début de chaque exercice financier;
- Prendre des décisions appropriées sur la gestion des ressources et l'organisation administrative de l'État;
- Assister le gouvernement dans son rôle d'employeur du personnel de la fonction publique, de régulateur et de coordonnateur de négociations dans les secteurs public et parapublic;
- Faire des recommandations au gouvernement sur les demandes et les projets présentés par les ministères et les organismes.

Le Secrétariat offre également certains services aux citoyens et aux entreprises. Ainsi, il fournit de l'information concernant les façons de faire affaire avec le gouvernement et les politiques gouvernementales de gestion.

La Commission de la fonction publique

La Commission de la fonction publique a pour mission de contribuer, au nom de l'Assemblée nationale, à garantir l'égalité d'accès de tous les citoyens à la fonction publique, la compétence des personnes recrutées et promues de même que l'impartialité et l'équité des décisions prises en matière de gestion des ressources humaines et cela, en agissant à titre de tribunal administratif et de vérificateur.

L'exercice de la mission de la Commission contribue à préserver les principes fondamentaux de neutralité et d'égalité d'accès, notamment en ce qui a trait à la contribution optimale des diverses composantes de la société québécoise, ainsi qu'à maintenir des comportements éthiques dans la gestion des ressources humaines. En effet, par son action, la Commission s'assure que les décisions prises par les gestionnaires en matière de gestion des ressources humaines s'appuient non seulement sur la loi, mais encore qu'elles valorisent les comportements éthiques des employés ou des gestionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

La Commission entend les recours exercés en certaines matières par les membres et dirigeants d'organismes et par les fonctionnaires, vérifie le caractère impartial et équitable des décisions qui affectent ces derniers, s'assure de l'observation des lois et des règlements relatifs au système de

recrutement et de promotion, décide des demandes de certification des moyens d'évaluation, produit des études, fait des rapports et formule des recommandations aux autorités, donne des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emploi aux dispositions de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) et fait rapport au ministre de la Justice après enquête dans les circonstances prévues dans la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales (L.R.Q., c. D-9.1.1).

2. Les choix budgétaires

Pour l'exercice 2006-2007, les priorités du Secrétariat sont le soutien à la présidente du Conseil du trésor dans ses fonctions de gouverne. Le Secrétariat a ainsi procédé à des choix budgétaires en fonction des priorités énoncées dans le Plan de modernisation 2004-2007, ainsi que dans le Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007.

En lien avec la volonté gouvernementale de moderniser l'État, une partie des responsabilités opérationnelles en ressources humaines sera déléguée au CSPQ, à partir de l'exercice budgétaire 2006-2007. Désormais, celui-ci rendra des services rémunérés par le Secrétariat en matière de tenue de concours de recrutement, d'évaluation et de système de soutien à ces opérations. Ce choix implique, d'une part, un transfert de 66 ETC au CSPQ et un réaménagement de crédits, et d'autre part, des changements à son organisation administrative.

De plus, à compter de l'exercice budgétaire 2006-2007, toujours dans l'optique d'une recherche d'une plus grande efficacité, le Secrétariat confiera également au CSPQ la gestion, l'entretien et l'évolution de ses infrastructures technologiques, de ses applications et des logiciels en usage. Ces services seront rémunérés et c'est pourquoi le Secrétariat transfère 30 ETC au CSPQ.

Les détails des variations des diverses composantes du budget du Secrétariat sont présentés à la section portant sur le plan budgétaire.

Orientation 1 : Assurer une gestion rigoureuse des dépenses et des effectifs

Actions envisagées

- Veiller au respect des enveloppes budgétaires allouées aux ministères et aux organismes;
- Assurer le suivi du plan de réduction de la taille de l'État;
- Mettre en place, en consultation avec les ministères concernés, un nouveau cadre de gestion des subventions intégrant, notamment, une évaluation régulière de tous les programmes de transferts;
- Mettre en place un cadre de gestion et de suivi des investissements en immobilisations, incluant les ressources informationnelles, notamment par un nouveau processus d'élaboration et d'autorisation des plans d'immobilisations financés par le gouvernement.

Orientation 2 : Assurer l'implantation du plan de gestion des ressources humaines

Actions envisagées

- Poursuivre le développement de la démarche de planification ministérielle et gouvernementale de main-d'œuvre;
- Développer et mettre en place une stratégie visant une approche de gestion des compétences;
- Déposer un projet de loi modifiant la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1);
- Poursuivre la mise en place d'une démarche d'implantation d'une culture de reconnaissance.

Orientation 3 : Moderniser le cadre de relations entre l'État et le secteur privé

Action envisagée

- Étendre l'exercice de concertation avec les partenaires au plan réglementaire, en poursuivant les mêmes objectifs d'uniformisation et de simplification.

Orientation 4 : Réviser les structures en vue de les simplifier et de les recentrer

Actions envisagées

- Mise en œuvre du Rapport du Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement pour 2005-2006;
- Compléter l'examen du troisième groupe d'organismes publics.

Orientation 5 : Faire évoluer le cadre de gestion axé sur les résultats

Action envisagée

- Proposer des améliorations visant la saine gestion de l'administration gouvernementale dans la foulée du Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) déposé à l'Assemblée nationale par la présidente du Conseil du trésor en décembre 2005.

Orientation 6 : Revoir les façons de faire afin de répondre aux priorités gouvernementales.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre le plan d'action découlant de l'exercice de planification de la main-d'œuvre du Ministère;
- Revoir les façons de faire en vue d'optimiser les processus d'affaires, notamment dans les domaines des ressources financières et matérielles, à la suite de l'implantation de la Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR).

La Commission de la fonction publique

Tout en assumant le maintien des opérations courantes, la Commission de la fonction publique consacre prioritairement ses ressources à l'accroissement de la qualité du service à la clientèle et à une plus grande adhésion des organisations à ses recommandations en vue d'accroître la confiance des citoyens envers la fonction publique. En particulier, la Commission met l'accent sur la réduction de ses délais de réalisation et sur un suivi plus serré de ses recommandations et des actions qui en découlent.

La rémunération représente 86,0 % des prévisions de dépenses de la Commission et près de 90,0 % des ressources humaines allouées sont consacrées à la réalisation des opérations découlant de sa mission. En effet, la Commission maintient d'année en année son choix de consacrer le moins possible de ressources humaines à sa gestion, tout en maintenant un degré d'autonomie compatible avec ses responsabilités particulières de tribunal administratif et d'organisme de surveillance.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Secrétariat du Conseil du trésor ¹	117 795,2	(402 541,1)	119 324,7	520 336,3
2. Commission de la fonction publique	3 378,8	96,0	3 376,2	3 282,8
3. Régimes de retraite et d'assurances	323 311,5	3 094,3	320 217,2	320 217,2
4. Fonds de suppléance	378 582,5	378 582,5	356 208,0	—
Total	823 068,0	(20 768,3)	799 126,1	843 836,3
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	540	(110)	—	650

Note : Le programme Fonds de suppléance comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

¹ La dépense probable pour 2005-2006 inclut un montant de 390,0 M\$ à l'égard de la provision pour l'équité salariale.

Programme 1 : Secrétariat du Conseil du trésor

Ce programme regroupe les dépenses visant à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement sur la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, ainsi qu'en matière de modernisation de l'État. On y retrouve également les dépenses liées aux fonctions gouvernementales exercées par le Secrétariat en matière de dotation et de recrutement. Ce programme pourvoit aussi au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées à la suite du verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996, ainsi qu'à des contributions

du gouvernement à titre d'employeur. Une provision permet également de transférer, entre programmes ou portefeuilles, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.

Le budget de dépenses de 2006-2007 est inférieur de 402,5 M\$ à la dépense probable 2005-2006. Cette baisse résulte principalement de l'inscription en 2005-2006 d'un montant de 390,0 M\$ aux fins de l'équité salariale et d'une somme de 17,0 M\$ en contributions du gouvernement à titre d'employeur.

Enfin, une hausse de 3,2 M\$ aux Fonds dédiés aux sinistres est prévue en 2006-2007 afin de faire face à la hausse des taux d'intérêts.

Programme 2 : Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, de certifier les moyens d'évaluation, d'entendre les recours prévus par la loi, de donner des avis et d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Le budget de la Commission est établi à un niveau sensiblement comparable à celui de l'année précédente.

Programme 3 : Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses de 318,9 M\$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges ainsi que 4,4 M\$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic. Les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés. Par ailleurs, le Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale est inclus dans le budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

La hausse de 3,1 M\$ du budget de dépenses concerne principalement les régimes de retraite. Cette variation découle d'une part de l'indexation salariale prévue à la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (2005, c. 43) et d'autre part, de la baisse anticipée de l'effectif de la fonction publique.

Programme 4 : Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses additionnelles pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Le total des dépenses affectées à ce programme en 2006-2007 s'élève à 378,6 M\$.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	259,1	768,0
Prêts, placements et avances	375 100,0	367 924,5

Le budget d'investissements du Secrétariat se compose essentiellement d'une provision de 375,0 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements et avances » se situant au programme Fonds de suppléance. Cette provision a pour but de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice. Cette provision n'a pas pour effet de modifier la prévision de dépenses.

Le budget d'investissements a été réduit de 0,7 M\$ au Secrétariat du Conseil du trésor en 2006-2007. En contrepartie, le budget d'investissements de la Commission de la fonction publique augmente de 0,1 M\$ et est consacré au remplacement du système informatique de son greffe.

Organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence des partenariats public-privé du Québec	7 050,3	—	3 224,5	2 630,0

Pour l'exercice financier 2005-2006, un montant de 2,6 M\$ a été pris sur le fonds consolidé du revenu pour l'application de la Loi sur l'Agence des partenariats public-privé (L.R.Q., c. A-7.002). De plus, il a été prévu un montant de 0,6 M\$ pour l'engagement de consultants externes dédiés à la réalisation de projets spécifiques des ministères et organismes. Cette dépense sera facturée entièrement aux ministères et organismes concernés.

Pour l'exercice financier 2006-2007, le budget de dépenses de l'Agence proviendra en totalité de revenus provenant de facturations aux ministères pour des services conseils ainsi que pour la réalisation de projets spécifiques. Le budget de dépenses inclut un montant de 2,8 M\$ pour l'engagement de consultants externes dédiés à la réalisation de projets spécifiques des ministères et organismes.

Les fonds spéciaux

Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	1 443,0	1 443,0
Dépenses	1 443,0	1 443,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	5 853,6	2 731,3
Effectif total (ETC)	—	—

Les investissements prévus visent le maintien des infrastructures du réseau et du parc bureautique. De plus, des efforts additionnels seront consentis pour le développement de systèmes d'information et d'outils de gestion. Il est prévu également d'investir dans la relève de certains systèmes existants. Les revenus du Fonds sont prévus au programme 1 du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ».

Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	3 760,0	(4 410,0)
Dépenses	3 760,0	4 410,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	3 110,0	1 543,0
Effectif total (ETC)	—	—

Ce Fonds est affecté au financement des dépenses exceptionnelles d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement à la suite du sinistre causé par les pluies diluviennes survenues en juillet 1996, principalement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Le Fonds est également affecté au financement du programme de reconstruction et de relance économique des régions concernées.

Un des objectifs du Fonds consiste à rassembler l'ensemble des coûts liés au sinistre afin de faciliter la production, par le ministère de la Sécurité publique, des demandes d'avances et des réclamations au gouvernement du Canada pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90,0 % des dépenses admissibles.

En regard des dépenses prévues pour 2006-2007, elles sont assumées, pour l'essentiel, à même les crédits inscrits au programme 1 du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ». Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au Fonds. Par ailleurs, le montant indiqué pour l'investissement concerne la réalisation de l'aménagement d'infrastructures visant à régulariser les crues du bassin versant du Lac Kénogami ainsi que certaines dépenses visant la finalisation de la première phase de mise en place du système amélioré de gestion prévisionnelle.

Depuis l'exercice 1996-1997, les dépenses comptabilisées au Fonds totalisent 493,9 M\$. La part assumée par le gouvernement du Québec est de 145,8 M\$, alors que celle du gouvernement du Canada est de 348,1 M\$.

Fonds relatif à la tempête de verglas

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	27 850,0	27 080,0
Dépenses	27 850,0	27 080,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif total (ETC)	—	—

Le Fonds relatif à la tempête de verglas permet de rassembler les informations liées à ce sinistre survenu du 5 au 9 janvier 1998, touchant plus spécifiquement les régions de la Montérégie et de Montréal. Il facilite également la production des demandes d'avances et des réclamations de remboursements présentées par le ministère de la Sécurité publique au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90,0 % des dépenses admissibles.

Les dépenses remboursables par le gouvernement fédéral sont comptabilisées distinctement dans un compte à fin déterminée. Ce compte permet le dépôt des sommes provenant du gouvernement du Canada au regard du sinistre.

Pour le gouvernement du Québec, l'affectation budgétaire provient en partie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, soit 24,4 M\$ par année jusqu'à l'exercice 2014-2015. Cette affectation vise à répondre à l'engagement du gouvernement du Québec à verser annuellement à Hydro-Québec une compensation pour le rétablissement du réseau. Les sommes se rapportant aux autres dépenses imputées au Fonds, soit 3,5 M\$ pour 2006-2007 et 2,7 M\$ pour 2005-2006, sont prévues au programme 1 du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ». Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au Fonds.

Depuis l'exercice 1997-1998, les dépenses comptabilisées au Fonds totalisent 1 165,3 M\$. De ce total, un montant de 573,8 M\$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec et la différence, soit 591,5 M\$, est assumée par le gouvernement du Canada.

FAITS SAILLANTS

- ❑ Le ministère du Conseil exécutif a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les fonctions d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres. Il assume également la responsabilité de certains dossiers prioritaires dont la coordination lui est confiée sur mandat particulier du gouvernement.
- ❑ Conformément à sa mission, le ministère du Conseil exécutif soutiendra donc le développement d'une vision gouvernementale ainsi que la cohérence et l'efficacité des actions du gouvernement. En 2006-2007, le ministère du Conseil exécutif fournira tout l'appui nécessaire pour la définition des priorités d'action gouvernementales. Il en assurera la mise en œuvre par les différents ministères, en mettant l'accent sur la cohérence entre les actions entreprises et en procédant à la coordination nécessaire à cette fin.
- ❑ C'est également au cours de l'année 2006-2007 que sera mise en application la réorganisation apportée à la communication gouvernementale. Au début de 2006, le gouvernement a confié au Secrétariat à la communication gouvernementale la coordination et la planification des différentes activités de communication des ministères. Les objectifs poursuivis sont d'améliorer la cohérence des communications gouvernementales, d'associer plus étroitement les responsables des communications des ministères au processus d'élaboration des initiatives gouvernementales, telles que les politiques, les stratégies ou les plans d'action, de soutenir les responsables des communications dans la réalisation de leurs mandats et d'obtenir plus de flexibilité dans l'élaboration et la réalisation des activités de communication.
- ❑ Dans la poursuite de l'orientation qui consiste à renforcer la francophonie canadienne, une nouvelle politique en matière de francophonie canadienne sera déposée et mise en œuvre au cours de l'exercice financier 2006-2007; cette démarche s'inscrit également dans le contexte de la révision de l'ensemble des programmes gouvernementaux.
- ❑ Le Secrétariat aux affaires autochtones poursuivra la coordination des actions gouvernementales et le soutien financier de projets. Cela s'exprime notamment par la négociation d'ententes, par la diffusion d'information appropriée et par un appui au développement social, économique et culturel des Amérindiens et des Inuits.

- Un Forum sur le développement social et économique des Premières Nations, avec la participation des Inuits se tiendra à l'automne 2006 dans le cadre des engagements pris par le gouvernement du Québec lors du Forum des générations.
- La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 sera mise en œuvre en cours d'exercice. Cette stratégie favorisera, à travers une série de mesures, l'engagement de la jeunesse dans sa réussite. L'un des objectifs visés consiste à assurer une plus grande complémentarité et une meilleure cohésion des services destinés aux jeunes du Québec.
- Au printemps 2005, le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information a présenté à l'Assemblée nationale une motion en vue de créer la Commission spéciale sur la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3). À l'automne 2005, la Commission spéciale sur la Loi électorale a procédé à des consultations particulières; à l'hiver 2006, elle a entrepris une consultation générale auprès des citoyens dans 16 villes du Québec et par vidéoconférence. Un projet de loi qui comprendra les modifications retenues à la suite des consultations en commission parlementaire, devrait être présenté en 2006 à l'Assemblée nationale.
- En septembre 2005, la Commission de la culture de l'Assemblée nationale a procédé à une consultation générale sur le projet de loi n° 86 Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives. Le ministre responsable a alors déposé deux ébauches de politique gouvernementale en matière de diffusion de l'information et en matière de protection des renseignements personnels. On devrait procéder en 2006 à l'étude détaillée du projet de loi ainsi qu'à son adoption.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le Ministère a pour mission :

- De soutenir le développement d'une vision gouvernementale ainsi que la cohérence et l'efficacité des actions gouvernementales;
- D'assumer la responsabilité de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels;
 - le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information dans sa mission de veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec, à l'intégrité de ses institutions, à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires ainsi qu'au renforcement de la francophonie canadienne;
 - le Secrétariat aux affaires autochtones a pour mission de soutenir le ministre délégué aux Affaires autochtones dans la coordination de l'action gouvernementale en milieu autochtone et l'établissement de relations harmonieuses et de partenariat entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général;
 - le Secrétariat à la jeunesse, sous la responsabilité du premier ministre, s'assure de la coordination et veille à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des actions gouvernementales en matière de jeunesse. De plus, il consulte et soutient les principaux acteurs jeunesse dans le but de favoriser la participation active des jeunes à la société québécoise;
 - le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information a pour mission de soutenir l'action du ministre responsable au regard des diverses lois de nature électorale et parlementaire d'une part, et dans ses responsabilités relatives à l'exercice des droits d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, d'autre part.

2. Les choix budgétaires

Appui et conseil auprès du Conseil exécutif pour une cohérence et une coordination efficace de l'action gouvernementale

Une vision et des priorités partagées

Des ressources financières de l'ordre de 11,8 M\$ seront consacrées à des activités de soutien à la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Le Ministère assurera, à ce titre, des fonctions d'analyse, de conseil et de coordination. Il procédera également à la mise à jour des priorités gouvernementales et au suivi de leur déploiement.

Objectifs :

La vision et les priorités d'action gouvernementales doivent être appliquées en étant à l'écoute des citoyens, de leurs besoins et de leurs préoccupations. Une fois les priorités d'action définies, il faut s'assurer qu'elles se concrétisent dans l'action des ministères et organismes.

La mise en œuvre de l'ensemble des priorités gouvernementales, dont la modernisation de l'État, doit pouvoir s'appuyer sur une haute fonction publique intègre et performante.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre la vision et les priorités d'action gouvernementales et s'assurer de la cohérence des politiques avec celles-ci;
- Favoriser la mise en œuvre efficace des priorités et des dossiers stratégiques du gouvernement;
- Poursuivre les activités de coordination réalisées par les comités ministériels de coordination;
- Déployer les actions gouvernementales faisant suite aux engagements pris lors du Forum des générations;
- Contribuer à la modernisation de l'État, notamment en améliorant encore davantage la gouverne des sociétés d'État et en allégeant le fardeau réglementaire et administratif des citoyens et des entreprises;
- Favoriser la contribution des hauts fonctionnaires à la concrétisation des priorités gouvernementales et soutenir leur implication dans l'implantation d'une saine gestion fondée, notamment sur des valeurs d'éthique et d'intégrité.

Communication gouvernementale

Des ressources financières de l'ordre de 16,3 M\$ seront consacrées à la coordination de la communication gouvernementale.

Objectif :

Améliorer la cohérence et la coordination de la communication gouvernementale.

Action envisagée

- Regrouper au Secrétariat à la communication gouvernementale, les ressources spécialisées dans certaines disciplines de communication, des différents ministères du gouvernement.

Affaires intergouvernementales canadiennes

Défense et promotion des intérêts du Québec

Une enveloppe de 8,5 M\$ sera consacrée à la promotion des intérêts et au respect des compétences du Québec dans la fédération canadienne.

Objectifs :

Prôner le respect du partage des compétences et des principes propres au fédéralisme, dont l'égalité entre les ordres de gouvernement et l'équilibre fiscal.

Promouvoir des rapports harmonieux entre les deux ordres de gouvernement au Canada, ainsi qu'une évolution de la fédération canadienne vers un système fédéral ouvert à l'asymétrie et favorable à l'autonomie des provinces et à l'épanouissement des identités particulières.

Élaborer, en collaboration avec les ministères concernés, les positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements de la fédération canadienne ayant des incidences intergouvernementales.

Actions envisagées

- Intensifier les négociations des dossiers sectoriels entre le Québec et le gouvernement fédéral;
- Établir des positions du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant des incidences intergouvernementales.

Renforcement de la francophonie canadienne

Des crédits budgétaires de l'ordre de 2,5 M\$ seront alloués au renforcement de la francophonie canadienne.

Objectif :

Favoriser une meilleure connaissance réciproque entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes.

Action envisagée

- Réviser la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada.

Affaires autochtones

Respect et continuité des engagements financiers pris auprès des Autochtones

Des crédits de l'ordre de 139,5 M\$ seront affectés à la poursuite d'actions gouvernementales coordonnées pour le développement socioéconomique autochtone.

Objectif :

Soutenir le développement des nations et des communautés autochtones.

Actions envisagées

- Assurer la tenue d'un Forum sur le développement social et économique des Premières Nations, avec la participation des Inuits;
- Assurer le respect des engagements découlant des ententes de développement avec les nations autochtones.

Partenariats et initiatives autochtones

Des crédits de l'ordre de 22,0 M\$ seront affectés au financement de projets de partenariats et d'initiatives autochtones.

Objectif :

Contribuer à bâtir des communautés autochtones fortes, pleinement épanouies au sein de la société québécoise.

Action envisagée

- Soutenir des projets qui favorisent le développement économique et social des nations autochtones dans le respect de leur identité, leurs droits et leur spécificité.

Jeunesse

Stratégie d'action jeunesse

La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 sera mise en œuvre en cours d'exercice. Outre des crédits de transferts totalisant 5,2 M\$, un compte à fin déterminée de l'ordre de 42,0 M\$ sera notamment utilisé pour assurer une partie de son financement. Cette stratégie vise à améliorer la santé et le bien-être des jeunes, à favoriser leur réussite éducative, à favoriser leur insertion professionnelle à accroître la place qu'ils occupent dans la société et à améliorer le soutien qui leur est offert.

Objectifs :

Mettre en œuvre la Stratégie d'action jeunesse.

Renforcer la concertation interministérielle en matière de jeunesse.

Actions envisagées

- Coordonner les travaux du comité interministériel responsable de la Stratégie d'action jeunesse;
- Coordonner les travaux du comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse formé de représentants des groupes qui travaillent auprès des jeunes ou qui les représentent;
- Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires de la Stratégie, les mesures qui la composent;
- Travailler, en collaboration avec les ministères concernés, à assurer une plus grande continuité des services. Cela signifie :
 - alléger les étapes administratives nécessaires pour qu'un jeune ait accès à un service donné;
 - rendre certains services accessibles ou plus accessibles aux jeunes. Il s'agit d'éliminer ou d'atténuer le plus possible les périodes d'errance ou les délais administratifs;
 - faciliter la transition des jeunes d'un programme ou d'un service à un autre;
 - augmenter la complémentarité entre certaines mesures ou programmes.

Défi de l'entrepreneuriat jeunesse

Le Secrétariat à la jeunesse affectera un montant de 0,4 M\$ à la réalisation de la troisième année du plan d'action triennal annoncé en février 2004. Également, un compte à fin déterminée de 1,5 M\$ sera utilisé pour compléter les sources de financement du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse.

Objectif :

Favoriser le développement d'une véritable culture de l'entrepreneuriat auprès des jeunes du Québec et en promouvoir les valeurs auprès de ceux-ci.

Actions envisagées

- Coordonner la mise en œuvre et le déploiement des activités et des mesures de la troisième année du plan d'action en collaboration avec les différents partenaires du Défi et du réseau québécois de l'entrepreneuriat, notamment le développement d'outils pédagogiques, le soutien à des activités scolaires et parascolaires, la tenue d'ateliers de formation à l'intention des jeunes entrepreneurs et la consolidation d'un réseau d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat;
- En plus de faire connaître les mesures du plan d'action et d'assurer la promotion de la stratégie gouvernementale, il est prévu de réaliser un bilan du premier plan triennal en fin d'exercice.

Réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information

Réforme des institutions démocratiques

Des ressources de l'ordre de 1,0 M\$ seront consacrées au soutien de la mise en œuvre du projet gouvernemental de réforme des institutions démocratiques.

Objectif :

Réviser le mode de scrutin et les modalités favorisant l'exercice du droit de vote.

Action envisagée

- Soumettre pour l'année 2006 au gouvernement un projet de loi sur la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3) pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Commission d'accès à l'information

Des ressources de l'ordre de 4,1 M\$ seront allouées à la Commission pour assumer ses responsabilités diverses.

Objectif :

Assumer les différents volets de son mandat avec efficacité et diligence, notamment pour l'adjudication, à l'égard des demandes de révision ou d'examen de mécontentement, et pour les activités de surveillance et de contrôle, tant en regard de l'accès aux documents des organismes publics que de la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics et les entreprises.

Action envisagée

- Dans le cadre de l'application des lois qu'elle administre, approuver les ententes de communication de renseignements personnels conclues entre les organismes publics, donner des avis sur des projets de loi, de règlement et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur l'accès aux documents des organismes publics ou sur la protection des renseignements personnels, disposer des demandes qui lui sont adressées concernant l'accès aux documents des organismes publics et des demandes découlant de recours exercés en application de la Loi sur le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1). La Commission d'accès à l'information procède également à des vérifications ou à des enquêtes concernant le respect des lois qu'elle est chargée d'administrer. Enfin, voir à la consolidation de son rôle après l'adoption du projet de loi n° 86.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Objectif :

Soutenir les ministères et les organismes dans l'application de la législation.

Actions envisagées

- Compléter le processus de révision quinquennale et donner suite aux propositions de modifications retenues relatives aux modalités d'accès et la protection des renseignements personnels ainsi qu'au fonctionnement de la Commission d'accès à l'information;
- La Commission de la culture procédera à l'étude détaillée du projet de loi n° 86, qui sera ensuite soumis pour adoption, à l'Assemblée nationale.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses 2006-2007 s'élève à 265,0 M\$, soit une variation de 38,9 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2005-2006.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	857,5	—	857,5	857,5
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	70 192,0	18 113,5	85 068,9	52 078,5
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	11 999,7	70,7	11 696,6	11 929,0
4. Affaires autochtones	167 068,8	21 620,6	165 562,6	145 448,2
5. Jeunesse	9 255,6	(759,4)	10 247,9	10 015,0
6. Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	5 663,3	(156,2)	5 781,5	5 819,5
Total	265 036,9	38 889,2	279 215,0	226 147,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	715	(3)	—	718

Note : Le programme Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif du programme est de conseiller et d'appuyer le premier ministre et le Conseil exécutif ainsi que d'assurer le bon déroulement des activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Ce programme se compose des éléments suivants :

- Cabinet du premier ministre;
- Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;

- Direction générale de l'administration;
- Indemnités de l'exécutif;
- Secrétariat à la communication gouvernementale;
- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales.

La variation entre le budget de dépenses 2006-2007 et la dépense probable 2005-2006 est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation de projets de communication gouvernementale qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement.

Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et territoires du Canada. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information;
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- Représentation du Québec au Canada;
- Coopération intergouvernementale et francophonie.

Programme 4 : Affaires autochtones

Ce programme vise à assurer l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones et à favoriser leur développement au sein de la société québécoise.

L'augmentation du budget de dépenses 2006-2007 comparativement à la dépense probable 2005-2006 s'explique, d'une part, par le fait que l'entente relative au transfert des terres entre Mistissini et Oujé-Bougoumou n'a pas été conclue en 2005-2006 (10,0 M\$). Par ailleurs, à compter de l'exercice 2006-2007, le Secrétariat aux affaires autochtones assumera la gestion du budget affecté au financement global des villages nordiques (9,5 M\$).

Programme 5 : Jeunesse

Ce programme a pour objet de coordonner l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse et d'assurer des services de soutien au premier ministre, qui assume directement la responsabilité des dossiers de la jeunesse. Il se compose des éléments suivants :

- Secrétariat à la jeunesse;
- Conseil permanent de la jeunesse.

La variation du budget de dépenses 2006-2007 par rapport à la dépense probable 2005-2006 découle du fait que le financement des mesures découlant de la Stratégie d'action Jeunesse 2006-2009 sera assuré, entre autres, par un compte à fin déterminée de l'ordre de 42,0 M\$ en 2006-2007.

Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information

Ce programme vise à soutenir le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets gouvernementaux de réforme des institutions démocratiques et à l'exercice des droits d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- Réforme des institutions démocratiques;
- Commission d'accès à l'information;
- Soutien à l'accès en information et en protection des renseignements personnels.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	877,6	877,6
Prêts, placements et avances	106,5	106,5

Le budget d'investissements du Ministère s'élève à près de 1,0 M\$. Il comprend le budget projeté pour l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes.

Organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission d'accès à l'information	4 144,8	4 144,8	4 191,8	4 191,8
Conseil permanent de la jeunesse	706,6	706,6	705,9	705,9

CULTURE ET COMMUNICATIONS

FAITS SAILLANTS

- ❑ L'élaboration et la mise en place de mesures pour accroître l'investissement privé et diversifier les sources de financement de la culture et des communications, dont le programme Placements culture.
- ❑ La poursuite des travaux visant à doter le Conservatoire de musique et d'art dramatique de Montréal d'une résidence permanente et l'Orchestre symphonique de Montréal d'une salle de concert de calibre international, en mode partenariat public-privé.
- ❑ L'implantation des actions du plan ministériel de modernisation :
 - La mise en œuvre de la nouvelle offre de services et de l'attribution de l'aide financière;
 - L'opérationnalisation du Service de soutien aux institutions muséales et des cellules régionales d'expertise en muséologie.
- ❑ La mise en vigueur de la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (L.R.Q., c. C-62.1) de façon à assurer la pérennité de cette institution et la doter d'un cadre de gestion mieux adapté à sa mission.
- ❑ La coordination et la contribution du Ministère au plan d'action gouvernemental en vue de la ratification et de la mise en œuvre efficace de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- ❑ La mise en œuvre des actions pour favoriser le développement de la culture et des communications dans l'ensemble des régions du Québec, dans le cadre du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale.
- ❑ La mise en place d'un plan de modernisation de Télé-Québec, visant à assurer sa pérennité et à orienter ses activités sur sa mission principale, la programmation.
- ❑ La reconduction, pour l'exercice 2006-2007, d'une aide spéciale pour soutenir financièrement certains musées qui éprouvent des difficultés financières ainsi qu'une aide pour la formation spécialisée en musique et en danse.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le ministère de la Culture et des Communications, soutenu par les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. La finalité du Ministère consiste à stimuler, de concert avec les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre, la vitalité culturelle, artistique et citoyenne du Québec, fondement de notre identité.

L'action du Ministère s'adresse à l'ensemble des citoyens et des citoyennes de même qu'aux groupes et aux personnes dont l'activité se situe à l'une ou l'autre des étapes du processus de production en culture et communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture, ainsi que le loisir culturel. Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), de l'audiovisuel, des télécommunications, de la télédistribution, du multimédia et de la communication.

La Charte de la langue française

La langue française est au cœur de l'identité québécoise.

La ministre de la Culture et des Communications est responsable de la Charte de la langue française. Elle est assistée, à cet effet, par le Secrétariat à la politique linguistique et par trois organismes : l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie.

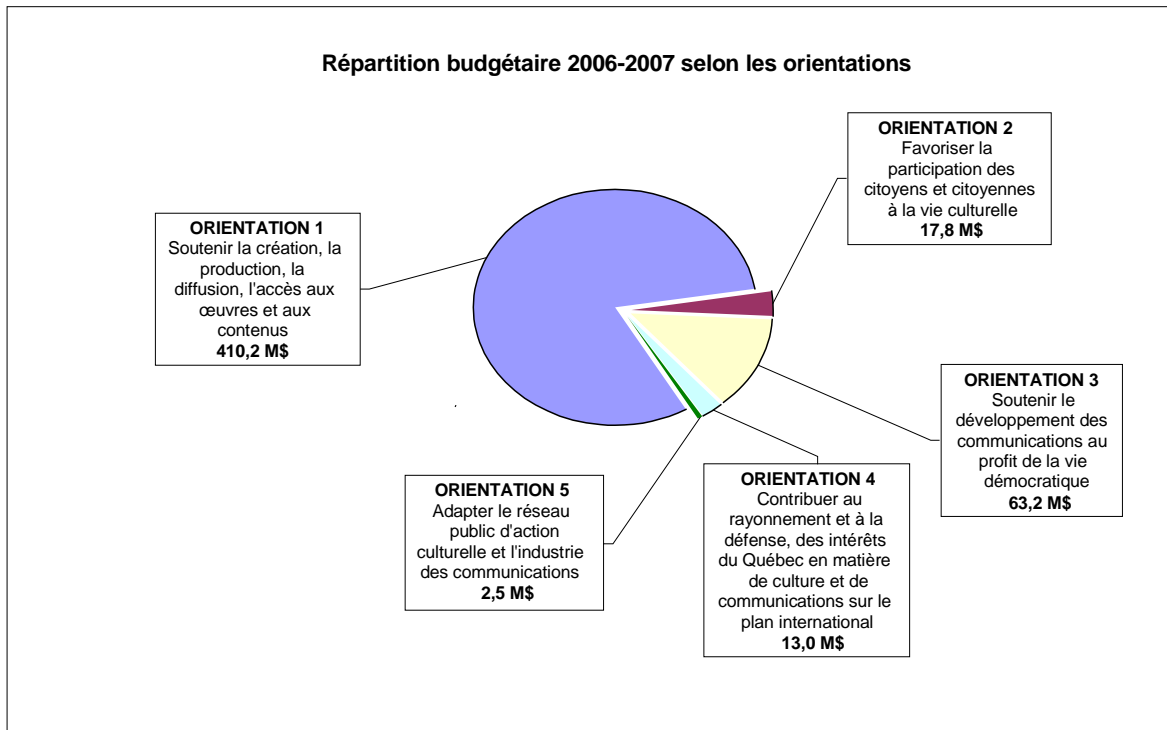
2. Les choix budgétaires

Culture et Communications

Le premier mode d'intervention du Ministère a trait aux orientations et aux activités législatives et réglementaires inhérentes à sa mission. Un autre mode d'intervention consiste à développer et à maintenir une concertation interministérielle et intergouvernementale efficace.

Le Ministère joue également un rôle majeur en relation avec la planification et le développement immobilier dans le secteur de la culture et des communications. De plus, il fait une place prépondérante au développement de partenariats (municipalités, municipalités régionales de comté et secteur de l'éducation).

Les orientations du Plan stratégique 2005-2008 qui structurent l'action du Ministère sont présentées dans le schéma ci-dessous ¹ :



Par ailleurs, la gestion de plusieurs programmes d'aide financière est confiée aux sociétés d'État qui doivent les utiliser conformément aux orientations qui leur sont transmises annuellement par la ministre. Des sommes importantes du portefeuille ministériel se trouvent ainsi à être allouées aux sociétés d'État. En conséquence, on ne retrouve pas dans le présent plan les objectifs stratégiques et les actions déterminantes concernant les sociétés d'État puisque ce sont elles qui en sont imputables.

Orientation 1 : Soutenir la création, la production, la diffusion et l'accès aux œuvres et aux contenus

La culture s'exprime par la création artistique, la production, la promotion et la mise en marché des œuvres et des produits culturels issus des artistes, des organismes et des industries de la culture et des communications. Elle s'exprime également par l'accès de la population à des œuvres et à des contenus culturels, de même qu'à des établissements culturels comme les musées, les cinémas, les bibliothèques publiques et les écoles de formation professionnelle.

¹ La répartition budgétaire selon les orientations ne comprend pas les coûts de fonctionnement du Ministère, du Conseil des arts et des lettres du Québec, de la Société de développement des entreprises culturelles, de la Commission des biens culturels du Québec et de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs.

Au total, le Ministère affectera à cette orientation 410,2 M\$ en 2006-2007. De ce montant, des sommes substantielles sont attribuées aux sociétés d'État :

- 67,0 M\$ sur les 71,9 M\$ alloués au Conseil des arts et des lettres du Québec en crédits de transfert;
- 40,3 M\$ sur les 43,9 M\$ alloués à la Société de développement des entreprises culturelles en crédits de transfert;
- 16,4 M\$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 4,6 M\$ à la Société du Grand Théâtre de Québec;
- 73,2 M\$ à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- 21,9 M\$ au Musée de la civilisation, 14,0 M\$ au Musée national des beaux-arts du Québec et 8,5 M\$ au Musée d'art contemporain de Montréal.

Outre les sommes dévolues aux sociétés d'État, le Ministère consacrera 164,3 M\$ à cette orientation. Les interventions du Ministère viseront, notamment à favoriser l'accessibilité et la fréquentation des bibliothèques publiques ainsi que l'accroissement des services offerts. Le Ministère verra aussi à assurer la pérennité du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et le doter d'un cadre de gestion mieux adapté à sa mission. Enfin, il poursuivra ses efforts pour consolider le partenariat entre les musées, améliorant ainsi leur offre de services.

Actions envisagées

- L'offre aux citoyennes et aux citoyens d'une large gamme d'écrits et de livres par les bibliothèques;
- La mise en commun et en réseau des ressources entre bibliothèques;
- La mise en vigueur de la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec;
- La mise en œuvre du service de soutien aux institutions muséales;
- L'implantation des cellules régionales d'expertise en muséologie dans deux régions pilotes du Québec;
- L'allocation de 5,0 M\$ en aide spéciale en 2006-2007 pour soutenir certains musées en difficultés financières.

Outre ces objectifs stratégiques à caractère budgétaire, le Ministère poursuivra ses actions en vue d'assurer le leadership gouvernemental en matière d'élaboration et de mise en œuvre d'un ensemble de mesures pour améliorer la condition socioéconomique des artistes.

Orientation 2 : Favoriser la participation active des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle

Une culture est vivante si elle est enracinée dans la population. L'accès aux œuvres et aux contenus culturels, le développement des publics de même que la sensibilisation et la participation des citoyens et des citoyennes aux arts, à la culture et aux communications sont des enjeux majeurs sur lesquels le Ministère entend intensifier ses efforts au cours des prochaines années. Les milieux scolaire et municipal, par exemple, sont des partenaires importants à cet égard. Que leurs actions soient menées dans leurs secteurs respectifs ou en partenariat, cela améliore automatiquement la qualité de vie de la population.

L'action du Ministère veut favoriser, à toutes les étapes de la chaîne culturelle, la participation active des citoyennes et des citoyens partout au Québec. Pour ce faire, les interventions du Ministère s'articuleront autour de quatre objectifs stratégiques. Le premier vise à augmenter le nombre de jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées participant à des activités artistiques et culturelles. Le deuxième objectif est d'augmenter la population rejointe par une entente de partenariat. Le troisième objectif sera de renforcer le rayonnement culturel de Québec en tant que Capitale nationale, et enfin, de renforcer le rôle de Montréal comme pôle de rayonnement culturel québécois en tant que métropole internationale et milieu culturel à visage français.

Actions envisagées

- Le soutien à la mise en œuvre d'activités à caractère culturel de même qu'à la réalisation de projets régionaux, notamment par le biais du programme La culture à l'école;
- La négociation et la signature d'ententes de partenariat sur l'ensemble du territoire québécois;
- Le suivi de l'entente de développement culturel avec la ville de Québec;
- Le suivi de l'entente de développement culturel avec la ville de Montréal;
- L'allocation d'une aide spéciale de 1,0 M\$ en 2006-2007 dans le domaine de la formation spécialisée en musique et en danse.

Outre les objectifs stratégiques visés dans le cadre de cette orientation, le Ministère entend également amorcer, avec ses partenaires et les milieux concernés, un chantier visant à intensifier les liens entre la culture et l'éducation afin d'accroître chez les jeunes la sensibilisation et la participation à la culture.

Des budgets de 17,8 M\$ seront affectés à cette orientation en 2006-2007.

Orientation 3 : Soutenir le développement des communications au profit de la vie démocratique

Depuis quelques années au Québec, comme ailleurs dans le monde, on observe une certaine concentration de la propriété des médias. L'accès à une information locale diversifiée constitue un enjeu stratégique pour la santé démocratique et économique des régions et des communautés locales. Le Ministère poursuivra ses actions dans le but de permettre l'accès à une information locale et régionale diversifiée sur l'ensemble du territoire québécois, par le biais des médias communautaires.

Action envisagée

- Le soutien aux médias communautaires et le suivi des actions prioritaires retenues suite au dépôt du rapport du Comité directeur sur les médias communautaires.

Le Ministère consacrera, en 2006-2007, 63,2 M\$ dans les actions inscrites sous cette orientation. De cette somme, mentionnons que 59,8 M\$ sont versés à Télé-Québec.

Orientation 4 : Contribuer au rayonnement et à la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications sur le plan international

Le rayonnement et le développement des marchés internationaux en matière de culture et de communications conjugués à la défense de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques sont des enjeux stratégiques pour le Ministère. Le Ministère poursuivra ses efforts pour créer des conditions favorables au maintien des acquis et au développement des marchés, notamment en Amérique.

Actions envisagées

- La participation à la réalisation de missions, vitrines internationales d'envergure et activités de développement de marchés;
- La réalisation de projets structurants permettant de consolider le rayonnement du Québec dans le cadre des ententes de coopération internationale;
- L'accroissement et la diversification des projets de promotion de la culture à l'étranger sur les territoires stratégiques;
- La mise à jour d'une stratégie de rayonnement et d'exportation de la culture québécoise, de concert avec le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles.

En plus de ces actions à caractère budgétaire, le Ministère poursuivra ses efforts pour favoriser la ratification et la mise en œuvre efficace de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

En 2006-2007, le Ministère entend consacrer 13,0 M\$ à cette orientation.

Orientation 5 : L'adaptation du réseau d'action culturel et de l'industrie des communications

L'objectif premier du gouvernement, dans le cadre de la modernisation des services de l'État, est de rendre ceux-ci plus efficaces, d'en améliorer la qualité et de les adapter aux véritables besoins de la population. Le Ministère poursuivra ainsi ses travaux pour mettre en œuvre la nouvelle offre de services du Ministère conformément aux objectifs du Gouvernement en ligne. Il intensifiera ses actions dans le but de hausser le niveau des investissements dans la culture par une diversification des sources de revenus des organismes et des institutions. Enfin, dans le cadre du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale, le Ministère mettra en œuvre des actions dans le but de favoriser le développement de la culture et des communications dans l'ensemble des régions du Québec.

Actions envisagées

- L'implantation du système informatique et des processus administratifs nécessaires à la prestation électronique des services d'aide financière;
- L'élaboration et la mise en place de mesures pour accroître l'investissement privé et pour diversifier les sources de financement, notamment par le programme Placements culture;
- La mise en œuvre des engagements du Ministère concernant les propositions de conférences régionales des élus relatives à l'adaptation des normes et programmes du Ministère aux particularités régionales et locales;

— La réalisation de diagnostics régionaux.

Outre les objectifs stratégiques à caractère budgétaire qui sont visés ici, le Ministère assurera le suivi du plan de modernisation de Télé-Québec. Il verra également à la réalisation du plan d'action ministériel en matière de services partagés, dans la foulée des orientations gouvernementales portant sur l'intégration et la rationalisation des services de soutien administratif.

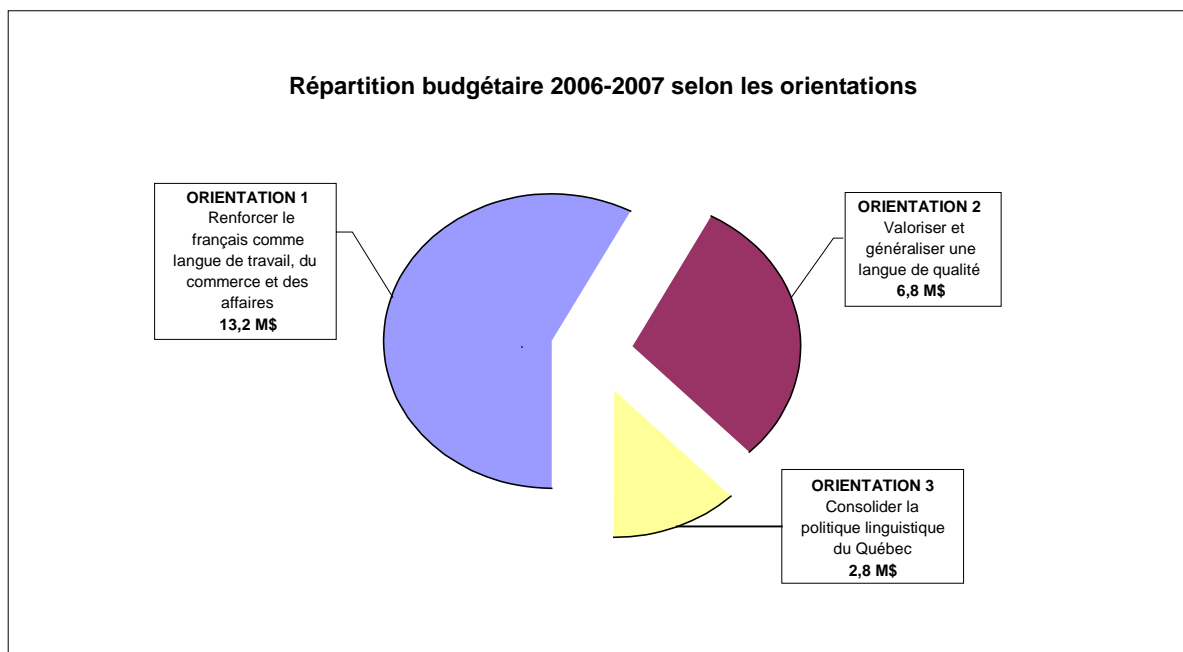
Le Ministère prévoit consacrer en 2006-2007 un budget de 2,5 M\$ aux actions découlant de cette orientation.

Charte de la langue française

FAITS SAILLANTS

□ Le maintien de la promotion de la langue française, au cœur des priorités gouvernementales.

En 2006-2007, les crédits de 22,8 M\$ alloués au programme Charte de la langue française seront répartis entre trois grandes orientations selon la ventilation exposée ci-après.



Orientation 1 : Renforcer le français comme langue du travail, du commerce et des affaires

Il demeure toujours nécessaire d'affirmer le caractère français du Québec dans les milieux de travail ainsi que dans le domaine du commerce et des affaires. D'une part, parce que le fait de pouvoir réussir économiquement et socialement « en français » représente encore l'un des meilleurs incitatifs pour favoriser la connaissance et l'usage de cette langue au Québec. D'autre part, pour que les travailleurs et les consommateurs québécois, majoritairement francophones, puissent travailler et être servis en français. C'est pourquoi, il demeure important d'accroître la francisation des milieux de travail et d'agir pour assurer le respect de la Charte de la langue française, plus particulièrement dans le domaine du commerce et des affaires.

Actions envisagées

- Attribution d'un certificat de francisation ou approbation d'un programme de francisation pour au moins 25,0 % des entreprises et des organismes publics non encore certifiés ou ne disposant pas d'un programme de francisation;
- Interventions sectorielles auprès des entreprises du camionnage, des sports de montagne, du taxi et auprès des grandes chaînes hôtelières;
- Augmentation du nombre de comités de francisation actifs et conformes dans les entreprises;
- Nouveaux services offerts électroniquement aux entreprises et à l'administration;
- Intervention sectorielle ciblant les produits de consommation suivants : les jeux vidéo, les gros électroménagers, les outils électriques et les ordinateurs portatifs;
- Traitement des plaintes.

En 2006-2007, des crédits de 13,2 M\$ seront affectés à cette orientation afin de poursuivre des actions pour la francisation des milieux de travail, ainsi que pour assurer le respect de la Charte de la langue française.

Orientation 2 : Valoriser et généraliser une langue de qualité

Des progrès importants ont été accomplis au Québec pour accroître la qualité du français oral et écrit. De même, en matière de toponymie, les normes et les règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux se sont sensiblement raffinées au fil des ans. Mais il reste encore beaucoup à faire pour que les entreprises, l'administration publique et la population en général, quelle qu'en soit la langue d'origine, soient suffisamment outillées pour répondre aux exigences d'une société et d'une époque de plus en plus axées sur le savoir et les communications. Afin de faire face à ces défis, il importe de continuer à sensibiliser la population à l'importance de la qualité de la langue, tout en mettant à sa disposition des outils terminologiques, linguistiques et toponymiques améliorés.

Actions envisagées

- Enrichissement du Grand dictionnaire terminologique, de la Banque de dépannage linguistique et de la Banque TOPOS ainsi que la diffusion de la toponymie officielle;
- Offre de services d'assistance terminologique et linguistique ainsi que de services d'information toponymique au grand public et à certains usagers spécialisés;
- Soutien aux activités de la Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias;
- Soutien au projet du Dictionnaire du français standard en usage au Québec;
- Publication d'un aide-mémoire pour simplifier la communication écrite dans l'administration publique.

En 2006-2007, des crédits de 6,8 M\$ seront dévolus à des actions de valorisation et de généralisation d'une langue française de qualité.

Orientation 3 : Consolider la politique linguistique du Québec

La politique linguistique québécoise, découlant de la Charte de la langue française, d'une dizaine de règlements et de plusieurs politiques gouvernementales ou sectorielles, vise à promouvoir la langue française et à en favoriser l'épanouissement dans le contexte nord-américain. Pour donner à cette politique sa pleine mesure, il faut d'abord en assurer la promotion et veiller à la cohérence de son application, notamment au sein de l'État québécois dont les pratiques linguistiques doivent demeurer exemplaires. De plus, cette politique doit s'accompagner de gestes officiels qui encouragent les initiatives issues de la population pour favoriser la qualité et le rayonnement du français. Enfin, pour progresser, la politique linguistique doit tenir compte du contexte sociolinguistique qui façonne le Québec. À cet effet, il est indispensable de bien documenter l'évolution de la situation linguistique québécoise, canadienne et internationale.

Actions envisagées

- Suivi des actions gouvernementales en matière linguistique;
- Commémorations, prix et décorations, Francofête 2007;
- Lancement de Noms et lieux du Québec;
- Poursuite de la réalisation du bilan sur l'évolution de la situation linguistique au Québec;
- Suivi de la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique;
- Étude sur les enjeux linguistiques québécois;
- Partenariats canadiens et internationaux.

En 2006-2007, des crédits de 2,8 M\$ seront utilisés pour des actions visant à consolider la politique linguistique du Québec.

3. Le plan budgétaire

Les dépenses 2006-2007 du Ministère s'établissent à 579,5 M\$, ce qui représente une augmentation de 45,4 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par l'indexation des salaires et des dépenses, l'ajout de crédits pour le programme Placements Culture, l'aide aux musées en difficultés financières et l'aide à la formation spécialisée en musique et en danse, ainsi que par la croissance du service de la dette.

Les grandes composantes des dépenses du Ministère pour l'exercice 2006-2007 et leur part respective sont : 264,5 M\$ pour les programmes d'aide, 239,8 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 215,1 M\$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État; 40,0 M\$ pour le fonctionnement du Ministère, 12,4 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes et, finalement, 22,8 M\$ pour la Charte de la langue française.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	60 218,8	525,5	60 636,1	59 693,3
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	496 464,0	43 801,4	451 729,0	452 662,6
3. Charte de la langue française	22 812,9	1 050,4	22 739,0	21 762,5
Total	579 495,7	45 377,3	535 104,1	534 118,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	876	(9)	—	885

Note : Le programme Charte de la langue française comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Les objectifs du programme et les priorités sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; favoriser l'enseignement des arts d'interprétation; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

L'augmentation nette de 0,5 M\$ découle principalement de l'indexation des salaires et de la réduction des dépenses liées au fonctionnement du Ministère.

Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux de musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique.

L'augmentation de 43,8 M\$ résulte principalement de l'ajout de crédits pour l'aide aux musées en difficultés financières, l'aide à la formation spécialisée en musique et en danse, le programme Placements Culture, de même que de la croissance du service de la dette.

Programme 3 : Charte de la langue française

Les ressources allouées au programme Charte de la langue française permettent d'assurer la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activité ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

L'augmentation nette de 1,1 M\$ provient principalement de l'indexation des salaires et de l'ajout de crédits pour le suivi de la situation linguistique.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	6 323,3	6 323,3
Prêts, placements et avances	—	—

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements informatiques et des systèmes technologiques de soutien à la gestion, ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour le Centre de conservation du Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et les organismes de la Charte.

Organismes budgétaires et organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Organismes budgétaires				
Commission de toponymie	964,6	964,6	1 302,6	1 302,6
Commission des biens culturels du Québec	467,1	467,1	448,1	448,1
Conseil supérieur de la langue française	1 515,0	1 515,0	1 471,6	1 471,6
Office québécois de la langue française	17 454,0	17 454,0	17 169,7	17 169,7
Organismes autres que budgétaires				
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	84 421,8	73 163,1	62 418,9	58 212,5
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	687,9	687,9	678,5	678,5
Conseil des arts et des lettres du Québec	78 208,0	77 487,2	73 762,3	72 395,8
Musée d'art contemporain de Montréal	9 421,0	8 547,2	9 672,0	8 502,8
Musée de la civilisation	27 866,0	21 878,5	25 341,2	20 947,9
Musée national des beaux-arts du Québec	16 715,1	13 955,8	21 716,5	13 367,1
Régie du cinéma	4 616,3	—	5 028,9	—
Société de développement des entreprises culturelles	56 041,5	49 572,4	56 051,9	49 470,3
Société de la Place des Arts de Montréal	32 038,9	16 436,3	30 779,2	15 487,7
Société de télédiffusion du Québec	81 226,2	59 781,3	82 551,5	57 648,1
Société du Grand Théâtre de Québec	9 278,4	4 586,2	9 254,2	3 798,0

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

FAITS SAILLANTS

- Le budget de dépenses 2006-2007 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs permet d'assurer le maintien des services à la clientèle et de respecter les engagements gouvernementaux en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable.
- Le budget de dépenses 2006-2007 comporte une augmentation de crédits de 3,0 M\$ pour moderniser et mettre à niveau les infrastructures des parcs naturels de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), ainsi qu'une augmentation de 1,8 M\$ en budget de dépenses et de 5,4 M\$ en budget d'investissements pour la réalisation de travaux nécessaires à la sécurité et à la mise aux normes des barrages, dans le cadre de la modernisation de la gestion des barrages publics.
- Par ailleurs, le budget de dépenses 2006-2007 reflète des mesures de réduction des dépenses de 2,7 M\$, principalement reliées à la rationalisation des activités à caractère administratif en matière de services à la gestion et au non-remplacement d'une partie des départs à la retraite.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le portefeuille « Développement durable, Environnement et Parcs » comprend le Ministère, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC). Ensemble, ils assurent la protection de l'environnement et des écosystèmes naturels, en vue de contribuer au bien-être des générations actuelles et futures. De plus, ils font la promotion du développement durable, afin d'assurer à la population un environnement sain, en harmonie avec le développement économique et le progrès social du Québec. Également, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est responsable de l'application de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., c. S-13.01).

Le Ministère exerce notamment son action dans les domaines suivants : le développement durable, la protection des écosystèmes et de la diversité biologique, le développement du réseau des parcs nationaux, la prévention de la pollution, la gestion des barrages publics et du domaine hydrique de l'État, la sécurité des barrages, la qualité de l'eau potable, ainsi que la gestion des matières résiduelles. Le Ministère développe aussi des connaissances sur les écosystèmes et entretient des relations intergouvernementales et internationales en matière de protection de l'environnement.

Quant aux organismes qui relèvent du ministre, le BAPE informe et consulte la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale et RECYC-QUÉBEC favorise la réduction, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, dans une perspective de conservation des ressources.

2. Les choix budgétaires

Orientation 1 : Doter le gouvernement d'un plan de développement durable

Le Ministère poursuivra la mise en place du plan de développement durable qui viendra encadrer les interventions des différents ministères et organismes gouvernementaux, de manière à concilier les composantes environnementale, sociale et économique du développement. Le Ministère proposera, à la suite de l'adoption d'une loi sur le développement durable, une stratégie de développement durable, afin d'orienter la prise en compte du développement durable dans les processus décisionnels de l'administration publique. Le projet de loi 118 sur le développement durable, déposé à l'Assemblée nationale en juin 2005, prévoit qu'un commissaire au développement durable soit nommé et ait pour tâches principales de contrôler et de vérifier l'application de la Loi sur le développement durable à être adoptée.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre la Loi sur le développement durable;
- Proposer une stratégie de développement durable.

Orientation 2 : Revoir la gouvernance environnementale

Le Ministère réalisera un bilan de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. À cet effet, l'introduction d'une redevance dans le domaine des matières résiduelles permettra de financer les efforts dans le domaine du recyclage. De plus, le suivi des sites en opération et des sites fermés permettra d'assurer l'application rigoureuse du nouveau Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles. Les interventions de contrôle sur le terrain seront par ailleurs accrues, dans plusieurs secteurs à risque environnemental élevé, par le biais de programmes systématiques de contrôle.

Actions envisagées

- Introduire de nouveaux programmes systématiques de contrôle environnemental dans les domaines des mines, des matières résiduelles et des sols contaminés;
- Réaliser un bilan de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;
- Introduire une redevance dans le secteur des matières résiduelles.

Orientation 3 : Assurer la gestion durable de l'eau et la pérennité des écosystèmes aquatiques par la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau

Le Ministère apportera un soutien technique et financier aux organismes de bassins versants et leur fournira l'information environnementale disponible pour la préparation de leurs plans directeurs de l'eau. Le Ministère poursuivra ses interventions en milieu agricole, afin d'atteindre l'équilibre en phosphore des terres agricoles, dans le but de mieux protéger la qualité de l'eau et les écosystèmes. Finalement, il s'assurera que les exploitants de réseaux d'eau potable respectent les exigences réglementaires en vigueur, afin qu'ils distribuent une eau potable de bonne qualité aux citoyens.

Actions envisagées

- Appuyer techniquement et financièrement les organismes de bassin versant;
- Inscrire, dans les 33 conventions reliées au financement des organismes de bassin versant, l'obligation de fournir un plan d'action conduisant à l'adoption du plan directeur de l'eau;
- Procéder à l'analyse gouvernementale des plans directeurs de l'eau déposés par les organismes de bassin versant;
- Appuyer, au plan technique, le ministère des Affaires municipales et des Régions dans la mise en œuvre des actions de la Politique nationale de l'eau portant sur le débordement, la toxicité et la désinfection des eaux usées;
- S'assurer de la mise en œuvre du Plan d'action triennal 2005-2008 concernant la mise en application du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Orientation 4 : Conserver la diversité biologique

La création d'aires protégées, y incluant le développement du réseau des parcs nationaux et la conservation des milieux humides, constitue pour le Québec le moyen privilégié pour sauvegarder la diversité biologique. Le Ministère apportera une attention particulière à la protection des écosystèmes représentatifs de la diversité biologique du territoire, ainsi qu'à la conservation des écosystèmes rares et des habitats des espèces menacées ou vulnérables. Afin de protéger et gérer efficacement les milieux humides dans une perspective de développement durable, le Ministère proposera des mesures de conservation et de gestion durable de ces milieux. Il demandera également aux municipalités régionales de comté de le supporter dans l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Actions envisagées

- Ajouter 6 000 km² au territoire classé comme aire protégée;
- Proposer des mesures de conservation et de gestion durable des milieux humides;
- Demander à toutes les municipalités régionales de comté d'intégrer les normes de 2005 relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, dans leur schéma d'aménagement.

Orientation 5 : Réduire la pollution atmosphérique et favoriser l'adaptation aux changements climatiques

En appui à la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre, le Ministère proposera, en collaboration avec d'autres ministères, une stratégie sur les changements climatiques, ainsi qu'un premier plan d'action quinquennal de mise en oeuvre de la stratégie. Le Ministère poursuivra ses efforts en vue de l'adoption de nouvelles normes d'assainissement de l'atmosphère et mettra en oeuvre le Règlement sur les halocarbures et le Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles lourds (PIEVAL). Afin de responsabiliser les producteurs industriels à l'égard de leurs émissions atmosphériques, le Ministère s'assurera qu'ils mesurent leurs émissions et transmettent les données d'émissions au Ministère, lorsqu'elles seront supérieures à un certain seuil. Ces actions visent à répondre, entre autres, aux engagements intergouvernementaux et internationaux du Québec concernant la réduction de la pollution transfrontalière.

Actions envisagées

- Proposer une stratégie québécoise sur les changements climatiques et, à la suite de son adoption, mettre en oeuvre un plan d'action des changements climatiques;
- Mettre en oeuvre le Règlement sur les halocarbures;
- Mettre en oeuvre, à la suite de leur adoption, les projets de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère et sur la déclaration obligatoire de certaines émissions;
- Mettre en oeuvre le PIEVAL.

Orientation 6 : Améliorer la qualité des services aux citoyens

Les citoyens et les entreprises auront accès à une meilleure information environnementale et la possibilité de recevoir davantage de services en ligne. Le Ministère accroîtra l'accessibilité à l'information sur l'état de l'environnement, afin de permettre aux citoyens d'être mieux informés et aux entreprises et aux organismes publics d'assumer pleinement leurs responsabilités en matière d'environnement et de santé publique. Il facilitera également l'accessibilité de ses services, en adaptant la réglementation aux nouvelles réalités environnementales et en favorisant l'allégement administratif et les échanges électroniques en ligne. Enfin, le Ministère s'assurera que son personnel puisse relever les nouveaux défis en matière de prestation des services, dans le cadre de son plan pluriannuel de planification de la main-d'oeuvre.

Actions envisagées

- Diffuser des documents sur l'état de l'environnement sur Internet;
- Mettre à jour le plan pluriannuel de main-d'oeuvre 2005-2008.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses 2006-2007 du Ministère s'établit à 189,6 M\$, répartis en deux programmes : Protection de l'environnement et gestion des parcs ainsi que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce montant représente une augmentation de 0,4 M\$ du budget de dépenses 2006-2007 par rapport à la dépense probable 2005-2006 et la diminution de 30 ETC.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Protection de l'environnement et gestion des parcs	184 358,5	752,3	182 208,6	183 606,2
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 286,1	(350,5)	5 393,3	5 636,6
Total	189 644,6	401,8	187 601,9	189 242,8
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 830	(30)	—	1 860

Programme 1 : Protection de l'environnement et gestion des parcs

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés et la protection des milieux de vie, des écosystèmes et des ressources. Il permet également d'assurer le développement du réseau des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques récréatives, dans la perspective de développement durable.

L'augmentation de 0,8 M\$ du budget de dépenses 2006-2007 par rapport à la dépense probable 2005-2006 et la diminution de 30 ETC s'expliquent par les éléments suivants :

- Des ajouts de crédits de 5,5 M\$, soit :
 - 3,7 M\$ donnant suite à certaines mesures annoncées lors du Discours sur le budget 2005-2006, dont 3,0 M\$ permettant à la Société des établissements de plein air du Québec de moderniser et de mettre à niveau les infrastructures des parcs naturels du Québec et 0,7 M\$ pour la mise en œuvre du Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé;
 - 1,8 M\$ permettant au Ministère de poursuivre la modernisation de la gestion des barrages publics.
- Des mesures de réduction des dépenses de 2,7 M\$, principalement reliées à la rationalisation des activités à caractère administratif en matière de services à la gestion et au non-remplacement d'une partie des départs à la retraite (30 ETC);

- Des crédits additionnels de 0,4 M\$ alloués au BAPE en cours d'exercice 2005-2006, à partir des crédits du Ministère, afin de lui permettre de réaliser les mandats qui lui ont été confiés;
- Une diminution de 2,4 M\$, en 2006-2007, des sommes provenant de provisions gouvernementales concernant la stratégie des régions ressources, les emplois étudiants et la réalisation d'activités de communication.

Programme 2 : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

La diminution de 0,4 M\$ du budget de dépenses 2006-2007 par rapport à la dépense probable 2005-2006 du BAPE s'explique par le fait que des crédits additionnels du même montant ont été alloués en cours d'exercice 2005-2006 au BAPE, à partir des crédits du Ministère, afin de lui permettre de réaliser les mandats qui lui ont été confiés.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	24 167,2	22 825,6
Prêts, placements et avances	—	—

L'augmentation du budget d'investissements de 1,3 M\$ s'explique par l'ajout de crédits de 5,4 M\$ permettant la réalisation de travaux nécessaires à la sécurité et la mise aux normes des barrages dans le cadre de la modernisation de la gestion des barrages publics et par des crédits périmés de 4,1 M\$, en 2005-2006.

Organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)	60 816,0	—	57 896,5	—

RECYC-QUÉBEC a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballage, de matières ou de produits, ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. La société est mandatée pour coordonner les activités prévues à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

L'augmentation, en 2006-2007, du budget de dépenses de RECYC-QUÉBEC, résulte du Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles (L.R.Q., c. Q-2, a.53.31.2, 53.31.4, 53.31.12). Ce règlement, qui prévoit un régime de compensation aux municipalités géré par RECYC-QUÉBEC, a pour objet de responsabiliser davantage les entreprises qui fabriquent, mettent en marché ou distribuent des produits, en prévoyant leur participation aux dépenses occasionnées aux municipalités.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION

FAITS SAILLANTS

- Pour l'année 2006-2007, les efforts du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation porteront principalement sur :
 - La diversification économique des régions;
 - L'accroissement des investissements du secteur privé;
 - Le renforcement de la fonction exportation des entreprises;
 - Le maintien du système de R-D dans le peloton de tête des pays industrialisés;
 - L'appropriation de l'innovation par les entreprises;
 - L'expansion des secteurs clés;
 - L'accroissement des retombées économiques et commerciales de la recherche universitaire ainsi que les transferts technologiques vers les entreprises.

1. La présentation du portefeuille ministériel

La mission du Ministère est de soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche, en favorisant notamment la coordination, la concertation et le soutien des différents acteurs des domaines économique et scientifique dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.

La mission du Ministère se décline principalement dans les domaines d'activité suivants :

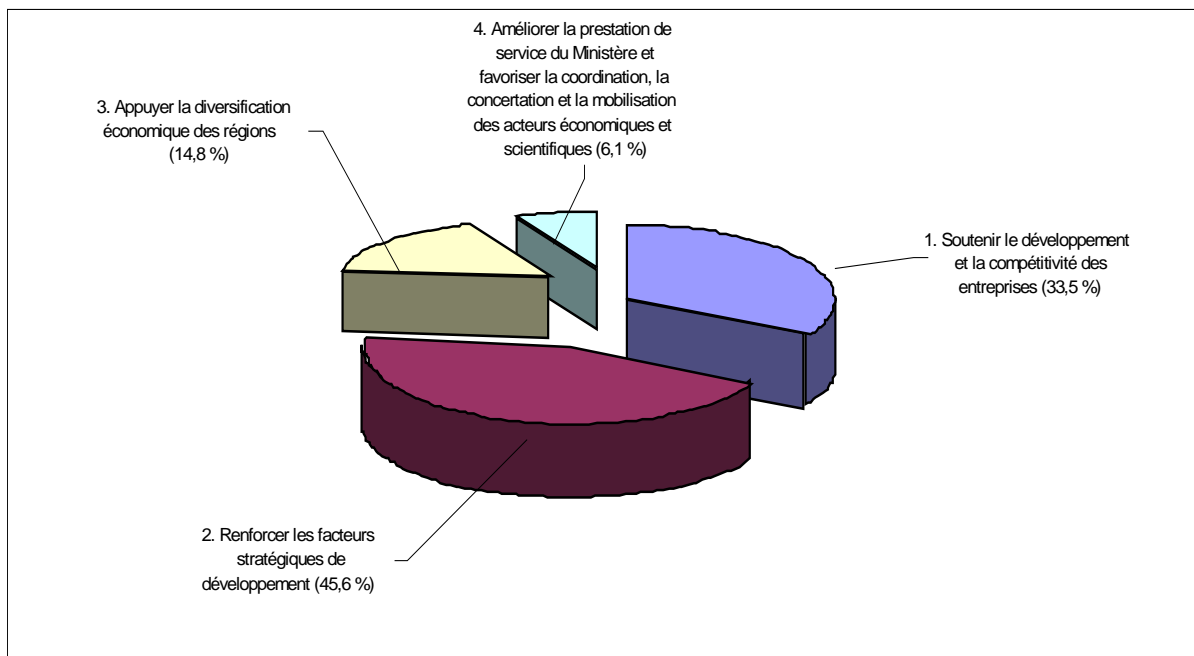
- Élaboration d'orientations et de stratégies touchant le développement économique, scientifique et technologique, ainsi que l'innovation et l'exportation;
- Offre de services-conseils et de soutien financier et technique dans ses champs d'expertise, tant à ses partenaires qu'à sa clientèle, et réalisation des études et analyses qui soutiennent ces services;
- Conception et mise en œuvre, directement ou par le biais de délégation auprès de partenaires, des mesures et programmes dans ses champs d'activité;
- Promotion de l'image et des avantages comparatifs du Québec à l'étranger auprès des investisseurs;
- Concertation et mobilisation de ses partenaires publics et privés en vue de réaliser les actions qui contribuent à l'atteinte de la vision gouvernementale.

Les sociétés d'État et les organismes relevant du Ministre sont les suivants : le Centre de recherche industrielle du Québec, le Conseil de la science et de la technologie, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, le Fonds de la recherche en santé du Québec, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, Investissement Québec, la Société du parc industriel de Bécancour, la Société générale de financement, la Société Innovatech de Québec-Chaudière-Appalaches, la Société Innovatech des Régions ressources et la Société Innovatech du Sud du Québec.

2. Les choix budgétaires

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 618,5 M\$ pour l'exercice 2006-2007. Environ 32,0 % de ce budget est affecté aux organismes relevant du Ministère, soit à Investissement Québec, aux trois fonds subventionnaires de la recherche, au Centre de recherche industrielle du Québec et au Conseil de la science et de la technologie. Le solde (68,0 %) est alloué aux activités sous la responsabilité directe du Ministère.

Le budget du Ministère est réparti selon les grandes orientations de son Plan stratégique 2005-2006 en tenant compte de la stratégie gouvernementale de développement économique L'Avantage québécois, dont le Ministère est un leader.



La situation économique actuelle a également été prise en compte. En effet, malgré une performance économique positive, le Québec doit maintenant relever des défis importants dans un contexte de mondialisation. Les principaux facteurs à considérer sont les suivants : la concurrence des économies émergentes comme la Chine et l'Inde, l'accélération des échanges commerciaux, les changements technologiques et les disparités régionales.

Orientation 1 : Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises

Le nouveau contexte concurrentiel que les entreprises québécoises doivent affronter commande que le Ministère mette l'accent sur l'appropriation de l'innovation, le développement des marchés d'exportation, l'accroissement des investissements privés et le développement et l'expansion des secteurs clés. À cet effet, les actions envisagées par le Ministère au cours de la prochaine année sont les suivantes :

- Mettre en œuvre la stratégie gouvernementale de développement économique L'Avantage québécois;
- Mettre en œuvre une stratégie de promotion et de prospection des investissements directs étrangers;
- Soutenir les entreprises dans les étapes préalables à la concrétisation de leurs investissements;
- Mettre en œuvre des stratégies industrielles dans trois secteurs clés, à savoir le secteur aéronautique, le secteur biopharmaceutique et l'industrie du textile;
- Actualiser et arrimer l'approche de développement des marchés d'exportation avec L'Avantage québécois et la nouvelle politique de développement des relations internationales présentement en élaboration;
- Accompagner les entreprises sur les marchés d'exportations, particulièrement sur ceux présentant un fort potentiel.

Orientation 2 : Renforcer les facteurs stratégiques de développement

L'environnement économique et certains facteurs, tels l'innovation et l'entrepreneuriat, jouent un rôle stratégique dans la performance des économies nationales. Le Ministère entend donc contribuer à consolider les forces du Québec à ce chapitre et ainsi, il mettra l'accent sur le développement de la recherche, les transferts technologiques et la base entrepreneuriale. Les actions envisagées qui s'inscrivent sous cette orientation sont les suivantes :

- Réviser la Politique québécoise de la science et de l'innovation;
- Accentuer la valorisation et le transfert des résultats de la recherche vers les entreprises créatrices de richesse;
- Élaborer une stratégie de développement de l'entrepreneurship.

Orientation 3 : Appuyer la diversification économique des régions

À l'heure de la mondialisation, le développement économique des régions se présente plus que jamais comme un défi majeur à relever. Dans ce contexte, le Ministère privilégiera la réalisation de projets d'entreprises et la mise en œuvre de stratégies adaptées aux besoins des régions. Les principales actions envisagées par le Ministère au cours de la prochaine année sont les suivantes :

- Mettre en œuvre une approche de diversification économique destinée aux municipalités mono-industrielles;
- Conclure, avec les partenaires économiques régionaux, des ententes de mise en œuvre assurant le développement des créneaux d'excellence identifiés par les régions, dans le cadre des ententes ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement), et mettre en œuvre les plans d'action qui en découlent;
- Élaborer une stratégie de développement économique des régions;
- Soutenir des projets de démarrage et d'expansion d'entreprises.

Orientation 4 : Améliorer la prestation de services du Ministère et favoriser la coordination, la concertation et la mobilisation de tous les acteurs économiques et scientifiques

Au cours des prochaines années, la fonction publique québécoise doit composer avec le départ à la retraite d'une proportion significative de ses employés. En même temps, le Ministère doit d'une part, consentir des efforts importants afin de consolider les liens avec les entreprises et ses partenaires, et d'autre part, exercer un leadership auprès des divers intervenants gouvernementaux, institutionnels et privés. Le Ministère entend donc :

- Développer des outils permettant de faciliter le traitement des dossiers des promoteurs qui veulent réaliser au Québec des projets porteurs de développement économique, notamment en leur assignant un chargé de projet;
- Participer à l'élaboration de la dimension économique de la nouvelle politique de développement des relations internationales et par la suite, coordonner sa mise en œuvre.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction du Ministère	37 620,8	3 953,4	34 793,4	33 667,4
2. Développement économique et aide aux entreprises	317 774,6	(3 733,2)	312 487,6	321 507,8
3. Recherche, science et technologie	263 104,4	40 533,2	222 681,6	222 571,2
Sous-total	618 499,8	40 753,4	569 962,6	577 746,4
4. Provision relative aux interventions financières garanties par le gouvernement	—	(82 000,0)	—	82 000,0
Total	618 499,8	(41 246,6)	569 962,6	659 746,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	923	(20)	—	943

Note : Les programmes 2 et 4 comportent des provisions qui permettent des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. Au programme 2, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

La baisse de 41,2 M\$ s'explique principalement par la non-récurrence de la Provision relative aux interventions financières garanties par le gouvernement qui fait l'objet d'une dépense exceptionnelle en 2005-2006. Toutefois, en excluant l'impact de la non-récurrence de cette provision, le budget du Ministère augmente de 40,8 M\$ (7,1 %). Cette hausse résulte essentiellement des montants additionnels prévus pour des mesures de soutien à la recherche et de valorisation des résultats de la recherche.

Programme 1 : Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de soutien à la gestion.

Le budget de dépenses 2006-2007 comparé à la dépense probable de 2005-2006 augmente de 4,0 M\$ (11,7 %). La variation s'explique essentiellement par le regroupement de certaines activités à la Direction du Ministère.

Programme 2 : Développement économique et aide aux entreprises

Ce programme vise à offrir un soutien technique et financier aux entreprises et aux organismes à des fins de développement industriel, commercial, coopératif et de développement des marchés pour la création d'emplois. De plus, il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au soutien du développement économique local et régional.

La diminution de 3,7 M\$ (1,2 %) par rapport à la dépense probable 2005-2006 s'explique principalement par la baisse nette de 7,2 M\$ résultant des variations des enveloppes consacrées aux programmes FAIRE et PASI, de même qu'à certains projets industriels d'intérêt économique. D'autre part, des ajouts budgétaires de 3,5 M\$ sont prévus pour le développement des créneaux d'excellence et pour soutenir l'entrepreneuriat.

Programme 3 : Recherche, science et technologie

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation et à soutenir la recherche et la formation de chercheurs, l'innovation, la liaison et le transfert, la promotion des carrières scientifiques et technologiques et la diffusion des connaissances, ainsi que le rayonnement international du Québec en matière de recherche et d'innovation.

La hausse de 40,5 M\$ (18,2 %) par rapport à la dépense probable 2005-2006 s'explique principalement par des budgets additionnels totalisant 23,0 M\$ prévus pour de nouvelles initiatives permettant de favoriser la R-D et l'innovation. Le budget prévoit également des montants additionnels de 17,2 M\$ pour soutenir le financement d'infrastructures de recherche et diverses autres mesures d'aide à la recherche et à la valorisation des résultats de la recherche.

Programme 4 : Provision relative aux interventions financières garanties par le gouvernement

Ce programme vise à permettre le redressement afférent aux exercices antérieurs de la provision pour pertes sur les interventions financières d'Investissement Québec garanties par le gouvernement.

La baisse de 82,0 M\$ s'explique par la non-réurrence de la Provision relative aux interventions financières garanties par le gouvernement qui fait l'objet d'une dépense exceptionnelle en 2005-2006.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	4 365,1	5 356,9
Prêts, placements et avances	353 005,0	33 018,5

Le budget en immobilisations diminue de 1,0 M\$, principalement en raison du transfert du Portail gouvernemental des services aux entreprises au ministère des Services gouvernementaux.

Le budget des « Prêts, placements et avances » augmente de 320,0 M\$, d'une part en raison de la réduction des besoins du programme FAIRE (31,5 M\$) et d'autre part, à la suite de l'octroi en 2006-2007 des crédits requis pour permettre le redressement afférent aux exercices antérieurs de la provision pour pertes sur les interventions financières d'Investissement Québec garanties par le gouvernement.

Organisme budgétaire et organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Organisme budgétaire				
Conseil de la science et de la technologie	1 458,1	1 458,1	1 202,4	1 202,4
Organismes autres que budgétaires				
Centre de recherche industrielle du Québec	32 500,0	9 250,0	32 098,0	13 500,0
Fonds de la recherche en santé du Québec	86 555,3	70 200,0	85 680,8	70 125,2
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	42 835,4	35 569,7	41 882,5	35 530,1
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	49 069,4	43 182,9	48 737,1	43 137,4
Investissement Québec	225 996,0	142 355,8	229 136,0	149 027,0
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	6 314,9	—	6 316,7	—

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

FAITS SAILLANTS

- Le budget de dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'élève à 12 797,9 M\$ en 2006-2007, soit un accroissement particulièrement important de 660,0 M\$ ou de 5,4 % par rapport à la dépense probable 2005-2006.
- Le Ministère, avec cette croissance, assurera le maintien de la qualité des services éducatifs par le financement des facteurs de croissance dans les réseaux de l'éducation ainsi que par la poursuite et le renforcement des investissements entrepris au cours des dernières années, et ce, pour une meilleure réussite des élèves, des étudiantes et des étudiants.
- À cet effet, des ajouts de ressources sont accordés afin d'améliorer les services aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Dès septembre 2006, le temps d'enseignement au primaire sera augmenté d'une heure et demie par semaine, nécessitant ainsi des ressources additionnelles pour l'embauche des enseignants spécialistes et pour couvrir les frais liés à l'organisation des services.
- Enfin, l'enveloppe permettra de poursuivre la promotion du loisir et du sport ainsi que l'adoption de comportements sécuritaires et de qualité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

1. La présentation du portefeuille ministériel

De par sa loi constitutive, le Ministère est investi de la responsabilité d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial et de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministère, ainsi que dans les domaines du loisir et du sport, en vue notamment :

- De promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- De contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise et des personnes qui la composent;
- De favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- De contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

Le Ministère remplit ainsi sa mission éducative sur la base d'un partage de responsabilités avec les réseaux de l'enseignement, lesquels sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Toutefois, dans le cas de l'Aide financière aux études et de la sanction des études, le Ministère est en relation directe avec les étudiantes, les étudiants et les élèves.

Le Ministère est également chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir et de sport et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Sa responsabilité fondamentale consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire et à promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population québécoise.

Le Ministère assume le rôle et les responsabilités que sa loi constitutive lui confère en exerçant six grandes fonctions, qui définissent ses différents leviers d'intervention :

- Orienter et planifier les services éducatifs offerts sur le territoire en vue de répondre aux besoins de la population québécoise;
- Informer la population sur le rendement du système d'éducation, sur son évolution et sur l'atteinte des objectifs fixés;
- Sensibiliser et informer les citoyennes et les citoyens afin qu'ils adoptent un comportement sécuritaire et de qualité dans la pratique d'activités récréatives et sportives;
- Contribuer à la formation des acteurs des domaines du loisir et du sport et soutenir ses partenaires pour la mise en place d'un environnement et d'un encadrement de qualité;
- Gérer les ressources allouées par l'Assemblée nationale et assurer leur répartition;
- Conseiller le législateur et les responsables politiques.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis de divers organismes, tels le Conseil supérieur de l'éducation, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé.

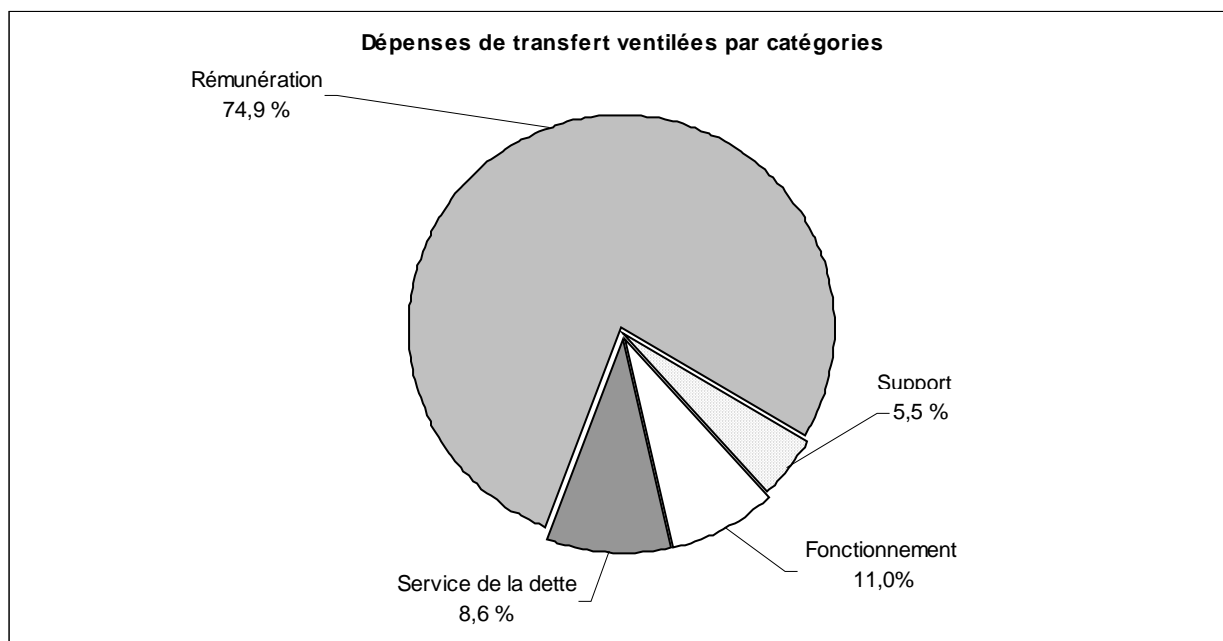
Le Conseil supérieur de l'éducation, de par sa loi constitutive, a le mandat de transmettre annuellement au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les règlements ou projets de règlements que celui-ci est tenu de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que le Ministre lui soumet. De plus, le Conseil supérieur de l'éducation peut aussi, de sa propre initiative, donner des avis sur toute question éducative qu'il juge opportune.

Le mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est principalement d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, ainsi que leurs politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

La Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

2. Les choix budgétaires

Le Ministère dispose d'un budget de 12 797,9 M\$ en 2006-2007. L'essentiel de ce budget, soit 98,7 %, est affecté à des dépenses de transfert, principalement aux réseaux. La répartition est comme suit : 74,9 % des dépenses de transfert sont consacrées à la rémunération, 11,0 % au fonctionnement, 8,6 % au service de la dette et 5,5 % pour d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.



Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre des services. La presque totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

Pour l'exercice financier 2006-2007, les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les orientations suivantes, à savoir :

- Renouveler l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire;
- Renforcer la formation professionnelle et technique et la formation continue;
- Consolider l'enseignement supérieur en concertation avec les partenaires;
- Contribuer au développement des régions;
- Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire;
- Améliorer la prestation de services et les relations avec les partenaires.

Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire

À l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, le budget de 7 489,2 M\$ vise, en plus d'assurer le maintien du fonctionnement du réseau, l'amélioration du soutien et la réussite des élèves par des ajouts spécifiques de ressources.

Les ententes de principe intervenues avec les diverses catégories de personnel en décembre dernier prévoient l'ajout de ressources importantes pour le soutien des élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Ces ajouts totaliseront 90,0 M\$ sur trois ans, dont 50,0 M\$ dès 2006-2007 (32,0 M\$ pour l'exercice financier 2006-2007) pour l'engagement d'orthopédagogues au primaire, d'enseignants ressources au secondaire et de ressources professionnelles et de soutien. Une somme additionnelle de 10,0 M\$ (6,4 M\$ pour l'exercice 2006-2007) permettra d'augmenter le budget de perfectionnement du personnel enseignant, d'apporter un soutien aux enseignants affectés à des classes multiprogrammes et de hausser le nombre de journées pédagogiques en formation générale des adultes. Pour ce qui est du personnel de soutien, une somme de 5,9 M\$ (3,8 M\$ pour l'exercice 2006-2007) servira à soutenir les services de garde aux prises avec des élèves nécessitant un meilleur encadrement et à hausser significativement le budget de perfectionnement.

L'année scolaire 2006-2007 marquera aussi l'entrée en vigueur de l'ajout de 90 minutes par semaine du temps d'enseignement pour les élèves au primaire. Cette mesure entraîne des coûts de 144,0 M\$ (92,0 M\$ pour l'exercice financier 2006-2007). Elle permettra notamment d'enseigner l'anglais, langue seconde, dès la première année du primaire.

Ces ajouts s'additionnent aux sommes déjà investies au cours des dernières années pour assurer un meilleur encadrement des élèves et un soutien supplémentaire aux parents et aux enseignants. Les sommes déjà investies sont celles pour l'ajout de ressources professionnelles et de soutien (20,0 M\$), pour le financement des projets d'aide aux devoirs (20,0 M\$) et pour des projets visant à développer de saines habitudes de vie (5,0 M\$).

Le Ministère assure la récurrence de l'investissement de 180,0 M\$, afin d'aider les élèves handicapés ou qui rencontrent des difficultés à progresser de façon optimale dans le développement des compétences menant à la réussite (Agir tôt pour réussir).

Pour la cinquième année, une somme de 25,0 M\$ sera consacrée à la poursuite de l'investissement de 125,0 M\$ dans la stratégie d'intervention « Agir autrement ». Cette stratégie vise à mettre en place des interventions pour la réussite des élèves dans les écoles secondaires ciblées et situées en milieu défavorisé.

Pour la deuxième année, le Ministère engagera une somme de 13,3 M\$ à la réalisation du plan d'action sur la lecture à l'école. Ce plan, d'une durée de 3 ans, comporte un investissement total de 60,0 M\$ dans les bibliothèques scolaires, la contribution du Ministère étant de 40,0 M\$ et celle des commissions scolaires de 20,0 M\$. Ce plan d'action, placé sous le signe du plaisir et de la découverte, vise plus particulièrement les garçons qui sont plus nombreux à éprouver des difficultés en lecture.

Afin de maintenir l'offre de services éducatifs en région, le Ministère consacrera une somme de 13,0 M\$ pour le maintien de tels services dans les écoles de village. L'enveloppe est consacrée à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, au soutien des enseignants, au développement de la socialisation des élèves et à l'amélioration des bâtiments.

Le Ministère maintiendra son soutien pour assurer la réalisation de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue qui vise à développer une culture d'apprentissage tout au long de la vie. Un montant de 20,0 M\$ sera maintenu à cet effet. Il servira, entre autres, à l'élaboration de nouveaux programmes en formation générale au secteur des adultes, à la mise en place de services adaptés aux 16-24 ans dans les commissions scolaires et à la mise en place progressive des nouveaux services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement. Il permettra également le soutien à des regroupements de services en reconnaissance des acquis.

Au regard de la formation professionnelle, le Ministère poursuivra l'actualisation des programmes révisés par compétences qui ont besoin d'être mis à jour.

Enseignement supérieur

À l'enseignement supérieur, le budget de 3 984,6 M\$ se répartit ainsi : 2 406,2 M\$, soit 60,4 %, pour l'enseignement et la recherche universitaires; 1 578,4 M\$, soit 39,6 %, pour l'enseignement collégial. Ces budgets incluent le service de la dette de chacun des deux secteurs.

Au secteur collégial, le Ministère maintient son soutien pour favoriser la persévérance aux études et accroître la réussite des étudiants. À cet égard, le Ministère consacrera près de 42,0 M\$ en 2006-2007.

En formation technique, le Ministère prévoit poursuivre l'implantation des programmes révisés selon l'approche par compétences.

Afin de maintenir l'offre de services éducatifs dans les cégeps éloignés des grands centres et d'atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire, le Ministère maintiendra son aide financière d'environ 15,0 M\$.

Par ailleurs, le Ministère poursuivra son soutien financier aux universités en région, en reconduisant un montant de l'ordre de 33,0 M\$ afin qu'elles puissent maintenir une offre de services d'enseignement variés. De plus, tout en poursuivant la réforme des frais indirects de la recherche, le Ministère réserve une enveloppe de 2,0 M\$ au soutien de la recherche, notamment dans les établissements de petite taille.

Enfin, étant donné les besoins de la société québécoise en matière de santé et pour soutenir les universités devant la croissance des inscriptions dans ce domaine, le Ministère accorde un financement supplémentaire aux universités dotées d'une faculté de médecine, notamment pour le développement de nouveaux milieux de stage clinique.

Aide financière aux études

À l'Aide financière aux études, un budget de 375,2 M\$ est consacré au programme des prêts et bourses ainsi qu'aux programmes complémentaires.

À la suite de l'entente intervenue en avril 2005 avec les fédérations étudiantes, le gouvernement a convenu d'augmenter les bourses d'un montant équivalant à 70,0 M\$ en 2005-2006 et de 33,0 M\$ pour l'année d'attribution 2006-2007, pour un ajout total de 103,0 M\$. L'année d'attribution couvrant la période de septembre à août, l'impact de ces deux montants s'étale donc sur deux exercices financiers.

En vue d'améliorer les services à la clientèle ainsi que les communications avec les établissements d'enseignement et les établissements financiers, le programme de prêts et bourses a connu depuis 1999 une modernisation grâce au développement du projet Contact. Au début de l'exercice financier 2006-2007, les dernières fonctionnalités de ce vaste projet seront mises en place dont les systèmes de gestion des réclamations, du recouvrement et des comptes à recevoir. Celles-ci s'ajoutent aux fonctions visant le calcul et le versement de l'aide implantées au cours des deux dernières années.

Développement du loisir et du sport

Afin de favoriser le développement du loisir et de promouvoir un mode de vie physiquement actif, dans un cadre sain et sécuritaire, le Ministère consacrera une somme de 42,5 M\$ pour la promotion du loisir et de l'action bénévole et une somme de 24,7 M\$ pour la promotion du sport et de la sécurité ainsi que pour la recherche. Ces sommes permettront au Ministère de soutenir les différents acteurs du milieu du loisir et du sport dont les associations, les municipalités, les établissements d'enseignement et autres organismes, dans la réalisation de leur mission et dans la mise en œuvre de leurs interventions.

Le Ministère soutiendra également les athlètes québécois sur les scènes sportives canadiennes et internationales ainsi que l'engagement bénévole. D'autres actions sont également envisagées, dont la définition d'orientations relativement à l'accueil et à l'organisation d'événements sportifs internationaux au Québec, la poursuite du Programme Équipe-Québec et le développement d'outils visant la promotion et le soutien aux bénévoles œuvrant dans le secteur du loisir et du sport.

Administration et consultation

À l'Administration et consultation, un budget de 126,9 M\$ est alloué aux ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles pour la gestion et l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études.

Des projets ministériels de modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques sont en cours. Ceux-ci visent à accroître la disponibilité et l'accessibilité de l'information sur le système éducatif et son évolution.

En vue de soutenir la réforme entreprise à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, un important projet de modernisation des systèmes administratifs et informatiques continue d'être mis en œuvre (projet Charlemagne) en 2005-2006 et se poursuivra en 2006-2007. Ce projet vise l'amélioration des partenariats entre le Ministère et les établissements d'enseignement primaire et secondaire. Il a pour principaux objectifs de soutenir les opérations de la sanction des études au secondaire ainsi que les mécanismes associés au contrôle de la fréquentation scolaire et au financement

des organismes scolaires concernés. L'investissement prévu au plan de travail 2006-2007 atteindra 9,8 M\$ sur une enveloppe globale évaluée à 38,0 M\$.

Pour sa part, le projet Socrate s'inscrit dans la foulée de l'amélioration des services aux citoyens. L'étudiante ou l'étudiant pourra éventuellement s'adresser à son collègue qui aura accès à toute l'information inscrite à son dossier (résultats scolaires, épreuves ministérielles, etc.). Ainsi, le collègue pourra y effectuer directement des modifications. Le Ministère investira 5,2 M\$ dans ce projet en 2006-2007 sur une enveloppe globale de 16,1 M\$.

Par ailleurs, dans le cadre du remplacement des systèmes actuels de gestion des ressources gouvernementales par la Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR), le début des travaux d'implantation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport est prévu en août 2006 et devrait se poursuivre jusqu'en octobre 2007.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses 2006-2007 du Ministère augmente de 660,0 M\$ (5,4 %) par rapport à la dépense probable de 2005-2006 et de 567,9 M\$ (4,6 %) par rapport aux crédits 2005-2006.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration et consultation	126 915,9	(1 292,1)	131 245,4	128 208,0
2. Formation en tourisme et hôtellerie	20 612,7	1 823,5	18 789,2	18 789,2
3. Aide financière aux études	375 173,1	59 501,5	334 470,4	315 671,6
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	7 489 208,2	335 843,0	7 203 461,5	7 153 365,2
5. Enseignement supérieur	3 984 613,3	224 537,8	3 780 044,5	3 760 075,5
6. Développement du loisir et du sport	67 216,9	403,9	67 072,9	66 813,0
7. Régimes de retraite	734 117,5	39 218,5	694 899,0	694 899,0
Total	12 797 857,6	660 036,1	12 229 982,9	12 137 821,5
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 445	(29)	—	1 474

Programme 1 : Administration et consultation

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Le budget de dépenses 2006-2007 est en baisse de 1,3 M\$ par rapport à celui de 2005-2006. Pour faire face à certaines augmentations, notamment celles relatives aux indexations salariales, le Ministère a dû appliquer des mesures de réduction de dépenses à l'ensemble des activités administratives.

Programme 2 : Formation en tourisme et hôtellerie

Ce programme vise à offrir des activités en formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il soutient également la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.

L'augmentation du budget de dépenses pour 2006-2007 est de 1,8 M\$, soit 9,7 % et est principalement attribuable au remboursement de l'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec terminés en février 2005. Ces travaux avaient été entrepris en 2002-2003 au coût de 39,0 M\$.

Programme 3 : Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

La hausse du budget de dépenses de ce programme découle de l'entente intervenue avec les étudiants relative au rétablissement sur deux ans du niveau des bourses de 103,0 M\$. L'impact de celle-ci sur les budgets 2006-2007 est de 42,5 M\$. Les autres variations totalisant 17,0 M\$ sont le résultat de différents facteurs inhérents au programme de prêts et bourses et aux provisions sur les prêts.

Programme 4 : Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes ou adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

L'augmentation des dépenses à ce programme est de 335,8 M\$, soit 4,7 %. Ce niveau de ressources assurera le maintien de la qualité des services et le financement des différents facteurs de croissance de ce réseau. De plus, cette enveloppe comprend un ajout de ressources pour les élèves à risques et en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage ainsi qu'un ajout de ressources conséquent à l'augmentation du temps d'enseignement de 90 minutes par semaine.

Programme 5 : Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles aux étudiantes et aux étudiants des secteurs collégial et universitaire les services d'enseignement en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

L'augmentation du budget de dépenses à ce programme est de 224,5 M\$, soit 6,0 %. Ce niveau de ressources assurera le maintien de la qualité des services et le financement des différents facteurs de croissance de ce réseau.

Programme 6 : Développement du loisir et du sport

Ce programme vise à promouvoir et à favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le budget de dépenses est du même ordre que celui de 2005-2006.

Programme 7 : Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicables au personnel des réseaux.

L'augmentation de 39,2 M\$ du budget de dépense résulte principalement de l'indexation salariale et des autres ajustements prévus à la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (2005, c. 43) et des ententes conclues.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	31 601,6	40 383,4
Prêts, placements et avances	138 600,0	138 600,0

Organismes budgétaires et organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Organismes budgétaires				
Commission consultative de l'enseignement privé	103,7	103,7	115,7	115,7
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 155,0	2 155,0	2 123,6	2 123,6
Conseil supérieur de l'éducation	2 258,6	2 258,6	2 255,9	2 255,9
Organisme autre que budgétaire				
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ¹	29 646,0	20 612,7	28 457,0	18 789,2

¹ Les budgets de dépenses de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec sont fournis sur la base de son exercice financier se terminant le 30 juin.

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

FAITS SAILLANTS

- ❑ Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale entend poursuivre sa stratégie globale d'intégration au marché du travail afin de favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au développement et à la prospérité du Québec et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Tout en maintenant le cap sur les objectifs du Plan stratégique 2005-2008, le Ministère mettra l'accent sur certaines actions visant, entre autres, à réduire le taux d'assistance sociale de la population québécoise.
- ❑ Dans la foulée du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et dans une perspective de revitalisation et de développement des territoires à forte concentration de pauvreté, le Ministère entend nouer des liens privilégiés avec les conférences régionales des élus et favoriser la concertation des interventions de ses partenaires gouvernementaux, afin de soutenir de façon appropriée les initiatives des milieux concernés.
- ❑ De plus, le Ministère poursuivra la mise en œuvre de mesures concrètes découlant du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en implantant le Programme d'aide et d'accompagnement social, en poursuivant l'implantation de la réforme de l'assistance-emploi par l'adoption du projet de règlement sur l'aide aux personnes et aux familles créant, notamment, les nouveaux programmes Alternative jeunesse, Aide sociale et Solidarité sociale.
- ❑ Le Ministère s'engage à favoriser la participation des personnes au développement économique et à la prospérité du Québec. À cet égard, il compte mettre en place un meilleur continuum de services, lequel est axé de manière à favoriser la participation sociale et économique de toutes les personnes. C'est ce continuum qui s'actualise dans le cadre du projet Convergence.

Dans cette optique, les agences de la Sécurité du revenu et d'Emploi-Québec se sont concertées pour proposer un arrimage optimal entre leurs ressources et leurs services. Il apparaît clairement qu'il importe de mieux combiner les efforts du personnel des agences afin de permettre au Service public d'emploi de jouer pleinement son rôle auprès des individus et des entreprises, et à la Solidarité sociale de continuer à soutenir les personnes

plus démunies et à les soutenir dans leur démarche d'intégration socioprofessionnelle.

Le projet Convergence s'inscrit également dans la volonté d'établir de nouvelles façons de faire qui permettent d'atteindre une plus grande efficacité et efficience et d'offrir des services modernes, accessibles et de qualité aux citoyennes et aux citoyens et vise l'établissement d'un continuum de services orienté vers l'emploi, dont la mise en œuvre devrait se traduire par :

- Une plus grande satisfaction de la clientèle;
 - Une hausse du taux d'emploi;
 - Une diminution du taux d'assistance-emploi;
 - La préparation d'un plus large bassin de main-d'œuvre capable de répondre aux besoins du marché du travail;
 - Un accompagnement plus soutenu et mieux structuré auprès des entreprises.
- Conformément à la volonté du gouvernement de revoir ses façons de faire, notamment en instaurant une culture de services partagés, le Ministère fournira des services administratifs dans les domaines des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles à certains ministères ou organismes de l'État, leur permettant ainsi de se centrer sur les activités relatives à leur mission essentielle et de réaliser des gains de productivité et des économies d'échelle.
 - Le Ministère entend enfin consolider l'aide financière accordée aux organismes communautaires de défense collective des droits ainsi qu'aux corporations de développement communautaire tout en assumant la coordination de l'action communautaire et bénévole sur le plan gouvernemental.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale contribue au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement des personnes par :

- La promotion de l'emploi, le développement de la main-d'œuvre et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail;
- Le soutien financier aux personnes démunies ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Ministère offre ses services aux personnes et aux entités suivantes :

- L'ensemble des personnes constituant la main-d'œuvre en emploi et sans emploi ainsi que celles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins;
- Les familles démunies;
- Les entreprises;
- Les organismes communautaires.

Pour réaliser sa mission, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a sous sa responsabilité une nouvelle agence qui regroupe les services publics d'emploi et de solidarité sociale et l'agence responsable du recouvrement des sommes dues au Ministère. La nouvelle agence regroupant les services d'emploi et de solidarité sociale assure la présence du Ministère dans les 17 régions administratives du Québec par le biais de ses directions régionales, de ses 154 centres locaux d'emploi, du Centre de communication avec la clientèle, avec ses deux points de service, ainsi que du Centre d'assistance au placement. Ces unités locales et régionales sont soutenues par un ensemble d'unités centrales.

2. Les choix budgétaires

Les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur trois orientations stratégiques :

- Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail;
- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Moderniser les interventions du Ministère.

Dans le cadre de l'exercice 2006-2007, le Ministère entend consolider l'ensemble de ses activités conformément aux objectifs de son plan stratégique 2005-2008. Toutefois, afin de favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail, le Ministère procédera à une indexation de l'ordre de 2,5 % des ententes de service conclues avec les organisations communautaires oeuvrant en employabilité.

Par ailleurs, le Ministère compte mettre l'accent sur certaines actions contribuant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et susceptibles, à terme, d'avoir un impact sur la diminution du taux d'assistance sociale de la population québécoise. Parmi les actions envisagées, notons les mesures structurantes suivantes :

- Le développement de mesures d'aide à la jeunesse visant à soutenir les jeunes de moins de 25 ans dans leur cheminement vers l'autonomie personnelle, sociale et professionnelle ou pour ceux présentant un risque de chômage élevé;
- La mise en place du Programme d'aide et d'accompagnement social qui permettra de mieux soutenir les prestataires de l'assistance-emploi plus éloignées du marché du travail, et ce, en partenariat avec les organismes communautaires. L'aide accordée et l'accompagnement social seront personnalisés en fonction des besoins spécifiques de chacun des participants. Ce programme concourra également à préparer un plus large bassin de main-d'œuvre capable de répondre aux besoins du marché du travail;
- La création d'un programme de soutien financier destiné à soutenir les corporations de développement communautaire.

Enfin, prenant appui sur les objectifs gouvernementaux de revoir les façons de faire, d'alléger les structures et de rapprocher les services aux besoins des citoyens, et selon une approche fondée sur la valorisation du travail, le projet Convergence favorisera la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail, en visant la mise en place d'un guichet unique de services d'accueil, d'évaluation et de référence pour les prestataires de l'assistance-emploi aptes au travail.

Parallèlement, le Ministère poursuivra ses activités découlant des ententes de service de soutien administratif signées avec le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et certains organismes du portefeuille « Famille, Aînés et Condition féminine » (Conseil de la famille et de l'enfance, Conseil des aînés et Conseil du statut de la femme) et le Conseil de gestion de l'assurance parentale. De plus, il poursuivra la mise en œuvre de l'entente de principe signée avec le ministère du Travail et certains organismes du portefeuille « Travail » tels que la Régie du bâtiment du Québec, la Commission des relations du travail, la Commission de l'équité salariale, le Commissaire de l'industrie de la construction, le Conseil des services essentiels et le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre.

Dans le même ordre d'idées, le Ministère entend contribuer aux efforts du gouvernement en matière d'amélioration de la prestation de services destinés à l'ensemble de la population. Il contribuera ainsi au déploiement de la nouvelle agence gouvernementale Services Québec.

En ce qui concerne le développement des services en ligne, le Ministère apportera sa collaboration à un groupe de travail composé de la nouvelle agence Services Québec et de ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'emploi en vue d'intégrer le nouveau portail « Espace Emploi » au portail « Citoyens » ainsi qu'au portail « Entreprises » présentement en voie d'élaboration.

En matière d'action communautaire, le Ministère prévoit réaliser une analyse ayant pour but de définir la vision d'affaires de l'attribution de l'aide financière aux organismes communautaires pour l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux. Cette étude permettra d'évaluer la solution développée au ministère de la Culture et des Communications en vue d'examiner son adaptation.

3. Le plan budgétaire

L'enveloppe budgétaire 2006-2007 du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » est établie à 4 033,3 M\$, inférieure de 23,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2005-2006.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	795 291,9	2 863,5	792 587,2	792 428,4
2. Mesures d'aide financière	2 757 908,1	(7 409,0)	2 767 010,6	2 765 317,1
3. Administration	480 066,3	(18 740,7)	504 170,7	498 807,0
Total	4 033 266,3	(23 286,2)	4 063 768,5	4 056 552,5
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	6 272	(112)	—	6 384

Note : Les programmes Mesures d'aide à l'emploi et Mesures d'aide financière comportent des provisions qui permettent des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ces programmes, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

Programme 1 : Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 795,3 M\$ en 2006-2007. Par rapport à la dépense probable 2005-2006, il s'agit d'une augmentation de 2,9 M\$. Cette variation s'explique par l'ajout de 2,0 M\$ pour le soutien des travailleurs des communautés forestières.

Programme 2 : Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessible à tous les citoyennes et citoyens, qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec et celui de la Ville de Montréal. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Ce programme permet d'allouer à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. En outre, par l'entremise du programme Solidarité jeunesse, il soutient financièrement les jeunes de moins de 25 ans, aptes au travail, qui font une demande d'assistance-emploi, en leur offrant

d'entreprendre des démarches les aidant à retrouver leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Enfin, il vise aussi à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales.

Le budget de dépenses 2006-2007 de ce programme se situe à 2 757,9 M\$. Par rapport à la dépense probable 2005-2006, il s'agit d'une diminution de 7,4 M\$. Cette variation s'explique essentiellement par la fin du programme d'aide aux parents pour leur revenu de travail (APPORT) et du programme d'allocation de maternité (PRALMA). Les crédits 2006-2007 tiennent compte d'une diminution anticipée de la clientèle à l'assistance-emploi. De plus, conformément au Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les sommes nécessaires, notamment pour l'indexation des prestations au 1^{er} janvier 2006 ainsi que pour le Programme d'aide et d'accompagnement social, sont prévues.

Programme 3 : Administration

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes. Il vise également l'administration des mesures d'aide à l'emploi, de la Commission des partenaires du marché du travail, des mesures d'aide financière ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale.

Le budget de dépenses de ce programme en 2006-2007 est de 480,1 M\$. Par rapport à la dépense probable 2005-2006, une diminution de 18,7 M\$ est observée. Cette baisse est principalement attribuable à des mesures administratives d'économie en partie compensée par l'indexation des dépenses salariales. De plus, ces crédits prennent en compte un transfert de 2,1 M\$ du ministère du Travail faisant suite à une entente de services administratifs.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	1 109,6	1 244,1
Prêts, placements et avances	1 250,0	1 250,0

Le budget d'investissements 2006-2007 demeure essentiellement au même niveau que celui de 2005-2006.

Organisme budgétaire et organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Organisme budgétaire				
Commission des partenaires du marché du travail	1 651,0	1 651,0	1 635,2	1 635,2
Organisme autre que budgétaire				
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	21 217,2	21 150,6	19 304,0	19 340,4

Les fonds spéciaux**Fonds d'aide à l'action communautaire autonome**

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	23 119,3	27 040,8
Dépenses	23 935,1	27 062,4
Excédent (déficit)	(815,8)	(21,6)
Investissements	10,0	8,0
Effectif total (ETC)	25	25

Les revenus du Fonds proviennent en partie de Loto-Québec qui y contribue à la hauteur de 5,0 % du bénéfice net réalisé au cours de l'exercice financier précédent, et ce, relativement à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces. L'autre partie des revenus provient du Ministère. Les déficits des exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007 seront comblés respectivement par le surplus accumulé du Fonds au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006.

Fonds de développement du marché du travail

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	964 042,5	950 048,8
Dépenses	979 042,8	950 947,2
Excédent (déficit)	(15 000,3)	(898,4)
Investissements	—	25,0
Effectif total (ETC)	—	—

Ce Fonds, mis en place le 1^{er} janvier 1998, vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi. Les variations des revenus et des dépenses tiennent compte de l'utilisation des surplus accumulés et des virements effectués en cours d'année en provenance du programme Mesures d'aide financière relativement aux contrats d'intégration au travail et au programme de subventions aux entreprises adaptées à compter de l'exercice financier 2006-2007. Les déficits des exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007 seront comblés respectivement par le surplus accumulé du Fonds au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006.

Fonds québécois d'initiatives sociales

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	5 656,0	4 800,0
Dépenses	7 573,0	9 300,0
Excédent (déficit)	(1 917,0)	(4 500,0)
Investissements	—	—
Effectif total (ETC)	10	10

Dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et plus spécifiquement à la suite de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7) en décembre 2002, le gouvernement a institué le Fonds québécois d'initiatives sociales. Ce Fonds a été mis en vigueur le 1^{er} avril 2003 et a acquis les droits et assume les obligations du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Pour l'exercice 2006-2007, des dépenses de 7,6 M\$ sont prévues au Fonds québécois d'initiatives sociales. Les déficits des exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007 seront comblés respectivement par le surplus accumulé du Fonds au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006.

Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	34 172,9	38 813,7
Dépenses	34 172,9	38 813,7
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	32 000,0	32 000,0
Effectif total (ETC)	—	—

Ce Fonds est en opération depuis le 1^{er} avril 1996. Il vise à financer les technologies de l'information du Ministère. Les investissements prévus totalisent 32,0 M\$ en 2006-2007, soit un niveau correspondant à 2005-2006. Les investissements 2006-2007 serviront à la mise à niveau et aux développements d'actifs informationnels. Le coût des investissements est généralement amorti sur une période de trois à cinq ans, selon qu'il s'agisse d'achats d'équipements ou de développement de systèmes. Les charges d'amortissement, les frais financiers et les frais de gestion financés à même les budgets du Ministère, sont estimés à 34,2 M\$ en 2006-2007 comparativement à 38,8 M\$ en 2005-2006.

FAMILLE, AÎNÉS ET CONDITION FÉMININE

FAITS SAILLANTS

- ❑ Afin de répondre à l'ensemble des besoins en services de garde et d'en faire profiter le plus grand nombre d'enfants possible, peu importe leur milieu de vie, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine investira un montant de 1,6 milliard de dollars dans ces services.
- ❑ Le Ministère poursuit la consolidation des services de garde éducatifs à la suite d'un développement intensif des places à contribution réduite afin d'améliorer l'accessibilité, la qualité et la gestion des services de garde.
- ❑ Le Ministère entend reconnaître concrètement le partenariat avec les organismes communautaires Famille en les associant à l'élaboration des politiques familiales.
- ❑ Le Ministère déposera un projet de politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille visant à assurer un meilleur équilibre entre le milieu familial, le milieu de travail et le milieu de vie pour les Québécoises et les Québécois.
- ❑ Le Ministère veillera à assurer la cohérence et la coordination des interventions gouvernementales à l'égard des personnes aînées pour favoriser leur contribution sociale, civique, économique et professionnelle au développement du Québec.
- ❑ Le Ministère élaborera une politique gouvernementale en vue de l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et coordonnera un plan d'action pour sa mise en oeuvre. De plus, il poursuivra la réalisation de la campagne de sensibilisation pour contrer la violence conjugale.
- ❑ Puisqu'il est dans sa phase finale de reconstruction, le Curateur public poursuivra et consolidera ses efforts pour améliorer la qualité de ses services aux personnes inaptes en besoin de protection, tant au plan de la protection de leurs droits qu'à celui de l'administration de leurs patrimoines.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le Ministère assure la cohérence des interventions gouvernementales touchant les familles, les aînés, ainsi que le respect des droits des femmes en vue de l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Ministère contribue au développement du Québec en favorisant :

- Le mieux-être et l'épanouissement des familles et le développement des enfants;
- La contribution sociale, civique, économique et professionnelle des aînés au développement du Québec;
- L'égalité entre les femmes et les hommes.

2. Les choix budgétaires

Orientation 1 : Créer des conditions adaptées aux nouvelles réalités des familles d'aujourd'hui

Le Ministère a assuré le développement intensif des 200 000 places de garde à contribution réduite et compte maintenant poursuivre la consolidation des services de garde afin d'assurer une qualité encore plus grande des services de garde éducatifs, une accessibilité mieux adaptée à l'évolution des besoins des parents et une gestion plus efficiente des services de garde. La mise en œuvre de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (2005, c. 47), incluant la mise en place des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, s'inscrit dans la démarche de consolidation des services de garde.

Par ailleurs, concilier les responsabilités familiales et professionnelles est l'une des principales difficultés éprouvées actuellement par les parents dans la gestion de leur vie quotidienne. La hausse des taux d'activité chez les femmes depuis une quinzaine d'années ainsi que le vieillissement de la population pourraient augmenter le nombre de personnes qui doivent assumer des responsabilités professionnelles et familiales. À la suite de la consultation menée à l'automne 2004 auprès de ses partenaires et de la population, le Ministère entend franchir un pas important en déposant un projet de politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille qui pourrait être soumis à une consultation publique. Cette politique viserait à assurer un meilleur équilibre entre le milieu familial, le milieu de travail et le milieu de vie.

La politique familiale interpelle le gouvernement mais sa mise en œuvre requiert l'apport concerté des secteurs public, privé et communautaire. À cet égard, les municipalités, les conférences régionales des élus et les municipalités régionales de comté sont des acteurs importants sur qui le Ministère peut s'appuyer pour susciter une concertation régionale autour des enjeux relatifs à la famille. De même, les organismes communautaires Famille constituent aussi des ressources de première ligne extrêmement importantes qui ont depuis longtemps montré leur capacité à répondre avec souplesse aux besoins spécifiques des parents, en complémentarité avec les services publics existants. Le Ministère souhaite que ces partenaires s'engagent en matière de politiques familiales et de conciliation travail-famille.

Pour appuyer cette orientation, le Ministère compte réaliser les actions suivantes :

- Mettre en place les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'amélioration continue de la qualité des services de garde;

- Déposer les règlements découlant de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (2005, c. 47) adoptée et sanctionnée le 16 décembre 2005;
- Déposer un projet de politique sur la conciliation travail-famille;
- Accorder un soutien financier à des projets présentés par les municipalités, les municipalités régionales de comté et les conférences régionales des élus;
- Associer les organismes communautaires Famille à l'élaboration des politiques familiales.

Orientation 2 : Favoriser la pleine contribution des aînés au développement du Québec

Les forums régionaux tenus au cours du printemps 2004 et le Forum des générations tenu à l'automne 2004 ont fait ressortir comme priorité la pleine participation des personnes âgées au développement du Québec. La ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine s'est vue confier le mandat de « changer la perception et notre façon de voir la présence des personnes âgées dans la société » afin d'encourager la participation sociale, civique, professionnelle et économique des aînés. En outre, dans chacune des régions du Québec, des organismes composés de personnes âgées et de personnes retraitées participent à des actions qui contribuent de façon importante au dynamisme régional tout autant qu'à celui du Québec. Ces organismes s'assurent que les personnes âgées pourront, d'une part, faire connaître les besoins que fait naître le vieillissement démographique et individuel et, d'autre part, faire valoir leurs points de vue et leur expertise dans divers domaines, au sein des instances et des organismes locaux et régionaux. Le Ministère concentrera ses interventions sur deux actions pour actualiser cette orientation, soit :

- Déposer des orientations gouvernementales;
- Soutenir financièrement les tables régionales de concertation et les organismes d'aînés dans le cadre du programme Engagés dans l'action pour les aînés du Québec.

Orientation 3 : Consolider l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes

Le document « Briller parmi les meilleurs » propose une vision du Québec fondée sur une déclaration selon laquelle l'égalité entre les femmes et les hommes sera exemplaire. La plupart des personnes et des organismes qui se sont exprimés au cours de la commission parlementaire ont réaffirmé l'importance d'implanter l'analyse différenciée selon les sexes et de poursuivre les interventions pour la protection des droits des femmes et l'élimination de la discrimination systémique. Bien que des progrès appréciables aient été réalisés au cours de la dernière décennie pour contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles, la poursuite des actions du gouvernement demeure nécessaire. Ainsi, les efforts des ministères signataires du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale et du Plan d'action en matière d'agression sexuelle se poursuivront afin d'améliorer la sécurité des victimes de violence, de consolider les services d'aide et de protection conçus à leur intention et de mieux encadrer les agresseurs. Les actions envisagées s'inscrivant sous cette orientation sont les suivantes :

- Déposer des projets de politique et de plan d'action;
- Publier le rapport synthèse portant sur la mise en oeuvre des engagements gouvernementaux du plan d'action 2001-2006 pour contrer les agressions à caractère sexuel;

- Déposer le rapport annuel sur la mise en oeuvre, par les ministères et organismes, des mesures du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale;
- Réaliser une campagne de sensibilisation pour contrer la violence conjugale.

Orientation 4 : Moderniser les interventions du Ministère

Le Ministère entend optimiser ses échanges avec ses partenaires par l'utilisation des possibilités offertes par la technologie. Ainsi, la prestation électronique de services simplifiera les échanges de renseignements et de données avec les services de garde qui pourront produire, en ligne, leur rapport financier et leur rapport d'activité annuel.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Planification, recherche et administration	24 479,7	1 394,1	23 862,8	23 085,6
2. Mesures d'aide à la famille	1 663 333,9	106 430,5	1 568 504,3	1 556 903,4
3. Condition des aînés	2 867,3	104,7	2 844,1	2 762,6
4. Condition féminine	6 838,6	3,8	7 172,8	6 834,8
5. Curateur public	35 754,7	1 960,4	34 027,9	33 794,3
Total	1 733 274,2	109 893,5	1 636 411,9	1 623 380,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 081	(5)	—	1 086

Programme 1 : Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer d'une part, la réalisation de recherches, l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement des familles et des enfants en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes.

Le budget de dépenses de ce programme est de 24,5 M\$ en 2006-2007. Par rapport à la dépense probable en 2005-2006, qui se situe à 23,1 M\$, l'écart est de 1,4 M\$. Cette augmentation est essentiellement attribuable à des réaménagements budgétaires entre les divers programmes du Ministère.

Programme 2 : Mesures d'aide à la famille

Ce programme assure le financement de la gestion des services à la famille et à l'enfance. Il permet de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité tout en assurant leur soutien financier. En outre, il a comme objectif de pourvoir au financement du service de la dette des centres de la petite enfance ainsi que du Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires oeuvrant auprès des familles le financement en lien avec leur mission globale. Finalement, il assure le financement de la gestion du soutien aux enfants et le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

Comparativement à la dépense probable de 1 556,9 M\$ en 2005-2006, le budget de dépenses s'établit à 1 663,3 M\$ en 2006-2007, soit une augmentation de 106,4 M\$. Cette variation est principalement attribuable aux crédits requis pour l'annualisation des places à contribution réduite ayant été développées dans les services de garde au cours de l'exercice financier 2005-2006, à la progression des échelles salariales et à l'augmentation de 2,0 % des salaires des employés des services de garde.

Programme 3 : Condition des aînés

Ce programme assure le financement du Conseil des aînés et du Secrétariat aux aînés afin de soutenir la valorisation de la participation des personnes aînées à la société québécoise que ce soit au plan social, civique, économique et professionnel et d'assurer la cohérence des interventions de l'État à l'égard des personnes aînées. Le budget de dépenses de ce programme demeure semblable à la dépense probable de l'exercice financier 2005-2006.

Programme 4 : Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine. Le budget de dépenses de ce programme demeure semblable à la dépense probable de l'exercice financier 2005-2006.

Programme 5 : Curateur public

Ce programme permet de veiller à la protection des citoyens déclarés inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation. Il vise à s'assurer que toute décision relative à leur personne ou à leurs biens est prise dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur autonomie. Le budget de dépenses de ce programme se situe à 35,8 M\$ comparativement à la dépense probable pour l'exercice 2005-2006 qui est de 33,8 M\$. Cette augmentation de 2,0 M\$ est due à l'ajout de crédits pour améliorer les services à la clientèle.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	17 519,5	19 043,1
Prêts, placements et avances	15 002,0	2,2

Le budget d'investissements passe de 19,0 M\$ à 32,5 M\$ en 2006-2007. L'augmentation de 15,0 M\$ dans les « Prêts, placements et avances » servira à la mise en application du programme d'aide financière remboursable offerte aux centres de la petite enfance en difficulté financière.

Organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Conseil de la famille et de l'enfance	1 153,9	1 153,9	1 124,9	1 124,9
Conseil des aînés	740,2	740,2	727,0	727,0
Conseil du statut de la femme	4 349,8	4 349,8	4 359,2	4 359,2
Curateur public	35 754,7	35 754,7	33 794,3	33 794,3

FAITS SAILLANTS

- Le plan annuel de gestion des dépenses du ministère des Finances pour l'exercice 2006-2007 s'appuie sur les orientations suivantes :
 - Poursuivre les progrès en matière de finances publiques;
 - Développer un environnement fiscal qui stimule la croissance économique tout en répondant aux besoins des contribuables;
 - Corriger le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces;
 - Moderniser l'encadrement du secteur financier et des personnes morales;
 - Développer des nouvelles façons de faire et une gestion interne plus efficaces.

- Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire du Ministère pour l'exercice 2006-2007, excluant le service de la dette et les intérêts sur le compte des régimes de retraite, sera réduite de quelque 19,9 M\$ par rapport au budget de dépenses de l'exercice 2005-2006.

1. La présentation du portefeuille ministériel

La Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01) confère au ministre la mission de favoriser le développement économique et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

À ces fins, le Ministère conseille et appuie le ministre et le gouvernement en matière de finances publiques, ce qui l'amène à élaborer et à proposer des politiques, dans les domaines économique, fiscal, budgétaire, financier et comptable, ainsi que des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale.

En tant qu'organisme central, le Ministère a un rôle-conseil auprès du ministre et du gouvernement et assure la mise en œuvre des décisions gouvernementales en matière financière. En plus d'effectuer un suivi de la situation financière du gouvernement et de l'état de l'économie québécoise, le Ministère remplit les fonctions suivantes :

- Préparer et présenter à l'Assemblée nationale le Discours sur le budget;
- Établir et proposer au gouvernement le niveau global des dépenses;
- Proposer au gouvernement des orientations en matière de revenus et des conseils en matière d'investissements;
- Surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache aux finances de l'État;
- Gérer le fonds consolidé du revenu et la dette publique;
- Veiller à la préparation des comptes publics et des autres rapports financiers du gouvernement;
- Élaborer des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations, de concert avec le Conseil du trésor, et établir le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives;
- Élaborer et proposer au Conseil du trésor les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et les organismes, les règles relatives aux paiements faits sur le fonds consolidé du revenu ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État.

2. Les choix budgétaires

L'information sur les programmes est précisée dans le plan budgétaire à la section suivante. Les choix budgétaires pour l'exercice 2006-2007 sont présentés selon les cinq grandes orientations suivantes :

Répartition des ressources budgétaires par orientations

ORIENTATIONS	Budget de dépenses	
	%	(M\$)
Poursuivre les progrès en matière de finances publiques	47,7	69,3
Frais de services bancaires (programme 2, élément 3)		11,3
Divers éléments de programmes : 577 ETC		58,0
Développer un environnement fiscal qui stimule la croissance économique tout en répondant aux besoins des contribuables	40,3	58,5
Provision pour des initiatives concernant les revenus (programme 2, élément 6)		47,7
Divers éléments de programmes : 108 ETC		10,8
Corriger le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces	0,8	1,1
Divers éléments de programmes : 11 ETC		1,1
Moderniser l'encadrement du secteur financier et des personnes morales	8,9	13,0
Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles (programme 2, élément 5)		9,6
Divers éléments de programmes : 34 ETC		3,4
Développer des nouvelles façons de faire et une gestion interne plus efficaces	2,3	3,3
Divers éléments de programmes : 33 ETC		3,3
Total =	100,0	145,2

Ces chiffres excluent les éléments de programmes suivants :

– Institut de la statistique du Québec (programme 1, élément 2)	14,3 M\$
– Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite (programme 3, éléments 1 et 2)	7 205,0 M\$
	<u>7 219,3 M\$</u>

Orientation 1 : Poursuivre les progrès en matière de finances publiques

Pourcentage des ressources budgétaires : 47,7 %.

Objectifs :

Les objectifs relatifs aux finances publiques sont répartis selon trois axes d'intervention : l'équilibre budgétaire, le financement et la gestion de la dette, la rigueur et la transparence.

La majeure partie des effectifs du Ministère sont affectés à cette orientation puisqu'elle regroupe les activités centrales et récurrentes du Ministère : l'élaboration du budget du gouvernement, le financement des opérations du secteur public, la gestion de la dette au meilleur coût et la publication des comptes publics et de la synthèse des opérations financières du gouvernement.

Actions envisagées

- Élaboration et mise en place d'une entente financière avec les municipalités;
- Publication des comptes publics et d'un rapport financier mensuel;
- Soutien à l'implantation de SAGIR dans l'ensemble des ministères et organismes;
- Mise en place d'un plan de réduction de la dette;
- Mise en œuvre du processus budgétaire en vue du budget 2007-2008;
- Participation à des rencontres avec des investisseurs financiers et des agences de crédit.

Orientation 2 : Développer un environnement fiscal qui stimule la croissance économique tout en répondant aux besoins des contribuables

Pourcentage des ressources budgétaires : 40,3 %.

Objectifs :

Les objectifs relatifs à l'environnement fiscal sont répartis selon trois axes d'intervention : l'allègement du fardeau fiscal des particuliers, la compétitivité fiscale des entreprises, l'équité et la simplification du régime fiscal.

Les effectifs alloués à cette orientation proviennent principalement de deux secteurs : Politiques économiques et fiscales ainsi que Droit fiscal et fiscalité. Cependant, les ressources affectées à cet enjeu représentent presque la moitié des ressources budgétaires du Ministère en raison, notamment de la Provision pour des initiatives concernant les revenus, qui vise à financer des projets de lutte contre l'évasion fiscale.

Actions envisagées

- Analyse des propositions visant à soutenir le développement économique et social;
- Proposition de modifications au régime fiscal des particuliers et des entreprises afin qu'il incite au travail, à l'investissement, à l'innovation et à la création d'emplois;

- Poursuite des efforts visant l'équité, la compétitivité et la simplicité de la fiscalité;
- Détermination des mesures d'impact de la fiscalité sur l'activité économique au moyen du modèle d'équilibre général;
- Poursuite des efforts visant à contrer l'évasion fiscale, notamment en ciblant les secteurs de la restauration et des produits du tabac.

Orientation 3 : Corriger le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces

Pourcentage des ressources budgétaires : 0,8 %.

Objectifs :

Les objectifs relatifs aux relations fédérales-provinciales sont répartis selon trois axes d'intervention : les programmes à frais partagés, tels que la santé et l'éducation, le programme de péréquation et le leadership du Québec dans les négociations entre les provinces et le gouvernement fédéral, notamment dans le cadre du Conseil de la fédération.

Le Ministère travaille en collaboration avec le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes sur les dossiers impliquant des négociations fédérales-provinciales et plus précisément, à ceux qui ont trait au déséquilibre fiscal, dont les enjeux financiers pour le Québec sont majeurs.

Actions envisagées

- Analyse et suivi du rapport du Comité d'experts fédéral qui a pour objectif de revoir les modalités de calcul de la péréquation;
- Analyse et suivi du rapport du comité du Conseil de la fédération sur le déséquilibre fiscal;
- Élaboration de la position du Québec, dans le cadre des négociations fédérales-provinciales sur le déséquilibre fiscal;
- Participation du ministre aux rencontres fédérales-provinciales des ministres des Finances.

Orientation 4 : Moderniser l'encadrement du secteur financier et des personnes morales

Pourcentage des ressources budgétaires : 8,9 %.

Objectifs :

Les objectifs relatifs à la modernisation du secteur financier sont répartis selon trois axes d'intervention : l'amélioration de la protection des épargnants par la révision du cadre législatif; l'harmonisation des règlements du système des valeurs mobilières avec les autres provinces; la révision de l'encadrement des personnes morales et des associations personnalisées.

Actions envisagées

- Modifications aux lois du secteur financier permettant une meilleure surveillance des institutions financières et de leurs intermédiaires;
- Modifications législatives afin d'intégrer complètement le régime de passeport en valeurs mobilières;
- Publication d'un document de consultation sur la réforme du droit associatif;
- Élaboration de propositions portant sur la révision de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38).

Orientation 5 : Développer des nouvelles façons de faire et une gestion interne plus efficaces

Pourcentage des ressources budgétaires : 2,3 %.

Objectifs :

Les objectifs relatifs à la modernisation de l'État sont répartis selon quatre axes d'intervention : l'examen de nouveaux modes de financement des services publics et des infrastructures; le mandat et les règles de gouverne des sociétés d'État à vocation économique; le développement du Gouvernement en ligne; la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Actions envisagées

- Mise en œuvre du plan d'investissements de la Société de financement des infrastructures locales du Québec conjointement avec le ministère des Transports et le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- Participation aux divers comités interministériels relatifs aux partenariats public-privé;
- Publication de la nouvelle politique sur la gouvernance des sociétés d'État;
- Promotion de l'adhésion au dépôt direct, dans le cadre du développement du Gouvernement en ligne;
- Implantation de SAGIR au ministère des Finances;
- Mise en œuvre d'une stratégie de valorisation de la recherche et de diverses mesures d'attraction et de rétention du personnel.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction du Ministère	43 238,5	2 710,6	43 218,3	40 527,9
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	116 311,8	60 476,5	136 267,2	55 835,3
3. Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	7 205 000,0	356 000,0	6 849 000,0	6 849 000,0
Total	7 364 550,3	419 187,1	7 028 485,5	6 945 363,2
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	763	(12)	—	775

Note : Le programme Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

L'augmentation nette de 419,2 M\$ du budget de dépenses 2006-2007 par rapport à la dépense probable de 2005-2006 s'explique principalement par une augmentation des dépenses au programme Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite.

Programme 1 : Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec.

Programme 2 : Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques et de recherches institutionnelles.

La variation de 60,5 M\$ à ce programme est attribuable principalement à la Provision pour des initiatives concernant les revenus. En effet, cette provision permet des transferts à d'autres ministères où la dépense probable est augmentée d'autant, alors qu'à ce programme du ministère des Finances, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

Programme 3 : Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite

Ce programme vise à pourvoir au paiement des intérêts sur la dette directe et le compte des régimes de retraite.

Les dépenses de ce programme, qui totalisent 7 205,0 M\$ se divisent en deux éléments :

- Service de la dette directe : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des emprunts du gouvernement 4 546,0 M\$
- Intérêts sur le compte des régimes de retraite : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts sur l'obligation actuarielle des régimes de retraite du gouvernement, diminué des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite 2 659,0 M\$

Par rapport à la dépense probable de 2005-2006, le budget de dépenses 2006-2007 affecté à ce programme augmente de 356,0 M\$. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation prévue des taux d'intérêt.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	3 376,0	4 981,0
Prêts, placements et avances	4,0	4,0

Les investissements prévus serviront principalement à la mise à niveau des systèmes informatiques, à la refonte du système des états financiers ainsi qu'à la poursuite du projet d'implantation d'un progiciel intégré de gestion des ressources (SAGIR). La diminution de 1,6 M\$ s'explique principalement par une révision des besoins en matériel informatique ainsi que par une réévaluation des projets de développement informatique.

Organismes autres que budgétaires (en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Autorité des marchés financiers	72 690,0	—	63 175,0	—
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	2 156,0	—	1 668,1	—
Institut de la statistique du Québec	22 985,6	14 289,5	23 507,9	13 393,6
Société de financement des infrastructures locales du Québec	593 074,0	—	6 149,0	—

Les fonds spéciaux

Fonds de financement (en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	549 374,5	472 518,3
Dépenses	536 273,1	456 793,2
Excédent (déficit)	13 101,4	15 725,1
Investissements	6,0	—
Effectif total (ETC)	17	17

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01), a pour objet de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

L'augmentation du volume d'affaires du Fonds et, dans une moindre mesure, la hausse attendue des taux d'intérêt en 2006-2007 expliquent essentiellement la croissance des revenus et des dépenses.

Fonds de l'industrie des courses de chevaux

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	12 500,0	13 380,0
Dépenses	12 500,0	13 380,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif total (ETC)	—	—

Le Fonds de l'industrie des courses de chevaux est constitué par la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14). Il a pour objet de soutenir l'industrie des courses de chevaux. Il est constitué principalement des sommes versées par le ministère du Revenu représentant le produit de la taxe sur le pari mutuel. Ces montants sont répartis entre la Société nationale du cheval de course et les titulaires d'une licence de courses visées par la Loi sur les courses (L.R.Q., c. C-72.1).

Fonds spécial olympique

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	33 000,0	70 800,0
Dépenses	33 000,0	70 800,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif total (ETC)	—	—

Le Fonds spécial olympique a été constitué en 1976 par la Loi constituant un fonds spécial olympique (L.R.Q. 1976, c. 14). Ce Fonds et les sommes qu'il tire de la taxe spéciale sur le tabac sont affectés exclusivement au remboursement du capital et des intérêts des emprunts de la Régie des installations olympiques et au parachèvement des installations olympiques.

L'extinction de la dette olympique en 2006-2007 explique la variation des revenus et dépenses.

Fonds du centre financier de Montréal

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	1 275,5	1 242,5
Dépenses	1 153,4	1 510,9
Excédent (déficit)	122,1	(268,4)
Investissements	—	—
Effectif total (ETC)	—	—

Le Fonds du Centre financier de Montréal a été institué par la Loi sur les centres financiers internationaux (L.R.Q., c. C-8.3). Les revenus du Fonds servent au financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale. Ce Fonds est financé d'une part, par une affectation de crédits budgétaires au montant de 0,5 M\$ provenant du programme Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement et, d'autre part, par une tarification de 0,8 M\$ auprès des centres financiers internationaux.

IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

FAITS SAILLANTS

- Le budget de dépenses 2006-2007 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » est de 105,7 M\$, dont 105,0 M\$ sont alloués au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et 0,7 M\$ au Conseil des relations interculturelles.
- La somme attribuée au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles vise à soutenir les engagements en matière d'immigration, d'intégration et de francisation des nouveaux arrivants, de relations interculturelles et de régionalisation de l'immigration.
- L'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 et du Plan d'immigration du Québec pour l'année 2006 ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des mesures du Plan d'action 2004-2007 « Des valeurs partagées, des intérêts communs » sont les priorités budgétaires du Ministère.

1. La présentation du portefeuille ministériel

La mission du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles consiste à :

- Promouvoir l'immigration au Québec, sélectionner des personnes immigrantes et faciliter l'intégration linguistique, sociale et économique des nouveaux arrivants au sein de la société québécoise;
- Favoriser une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel.

Le Conseil des relations interculturelles a pour mission de conseiller la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles en matière de relations interculturelles et d'intégration des personnes immigrantes en favorisant notamment l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

2. Les choix budgétaires

Le budget de dépenses 2006-2007 du portefeuille est de 105,7 M\$, dont 105,0 M\$ sont alloués au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et 0,7 M\$ au Conseil des relations interculturelles. La somme attribuée au Ministère vise à soutenir deux choix budgétaires.

Premier choix budgétaire : L'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 et du Plan d'immigration du Québec pour l'année 2006 ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des mesures du Plan d'action 2004-2007 « Des valeurs partagées, des intérêts communs »

Ce choix budgétaire vise à reconnaître l'apport stratégique de l'immigration et des communautés culturelles au développement et à la prospérité du Québec. Il se répartit entre les quatre orientations suivantes :

- **Orientation 1** : Stimuler une offre d'immigration adaptée et sélectionner des candidates et des candidats répondant aux besoins du Québec
- **Orientation 2** : Soutenir l'intégration des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants et favoriser l'insertion durable en emploi
- **Orientation 3** : Favoriser une meilleure compréhension de la diversité auprès des citoyennes et des citoyens et contribuer à son rayonnement
- **Orientation 4** : Susciter l'engagement des instances locales et régionales en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles

Le Ministère consacre 85,6 M\$ à son premier choix budgétaire.

Le budget de base des activités pour stimuler une offre d'immigration adaptée et sélectionner des candidats à l'immigration répondant aux besoins du Québec est de 4,5 M\$. Les revenus supplémentaires qui proviendront du crédit au net¹ permettront de financer les dépenses additionnelles de ces activités et de réaliser les objectifs du Plan d'immigration du Québec pour l'année 2006.

¹ Les revenus associés au crédit au net proviennent des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des immigrants.

Le Ministère entend consacrer une somme globale de 70,5 M\$ pour soutenir l'intégration des nouveaux arrivants et favoriser l'insertion durable en emploi. Cette somme se répartit comme suit :

- 24,7 M\$ pour accueillir les personnes immigrantes et les accompagner dans leurs démarches d'intégration en vue, notamment, de favoriser leur insertion en emploi; le Ministère va notamment bonifier de 4,0 M\$ le budget destiné aux activités et projets visant à faciliter la reconnaissance des diplômes et des compétences acquis à l'étranger;
- 45,8 M\$ pour les cours de français à temps complet, à temps partiel, sur mesure, en milieu de travail et le versement des allocations financières aux étudiants.

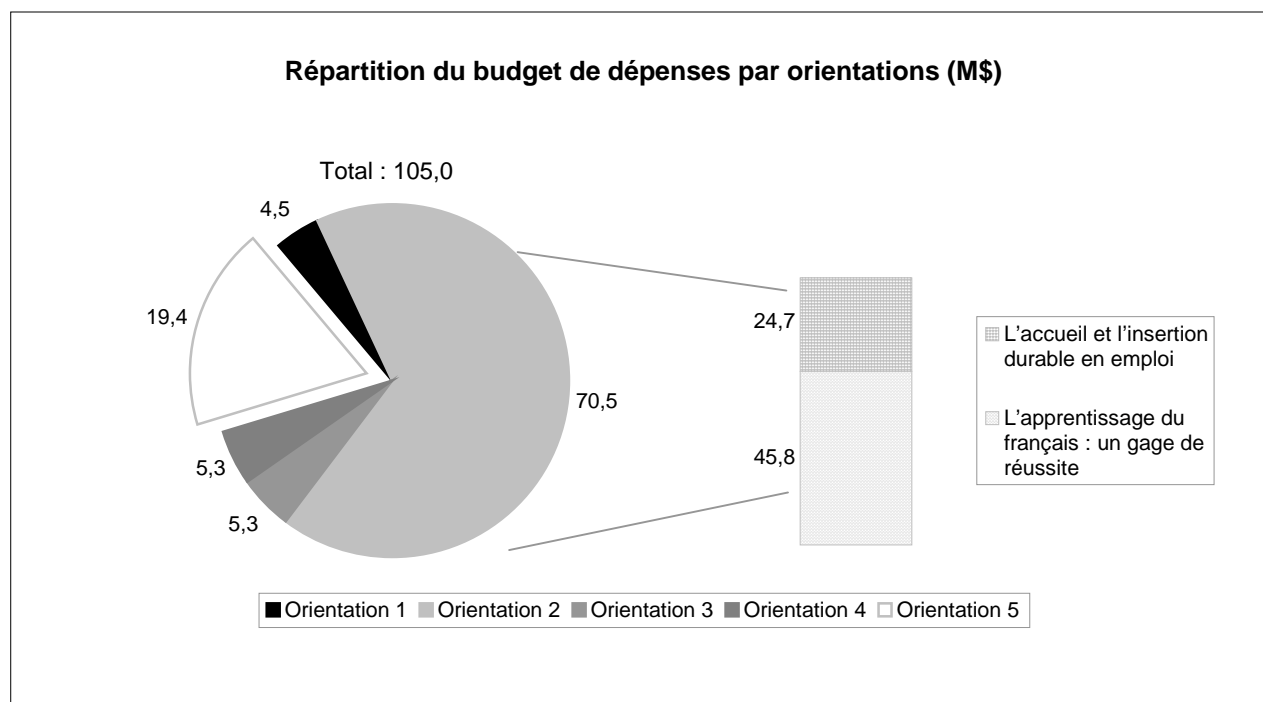
Le Ministère compte allouer 5,3 M\$ à l'atteinte des objectifs permettant de favoriser une meilleure compréhension de la diversité et de contribuer à son rayonnement. Cette enveloppe permettra d'encourager le rapprochement et le dialogue interculturels ainsi que de lutter contre la discrimination.

Le Ministère maintient, en 2006-2007, le caractère prioritaire des activités mises en œuvre pour susciter l'engagement des instances locales et régionales en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles, et y alloue 5,3 M\$.

Deuxième choix budgétaire : Ce choix budgétaire représente la contribution du Ministère à la modernisation de l'État et à l'amélioration de la qualité de ses services à la clientèle

- **Orientation 5** : Moderniser la prestation de services et offrir un milieu de travail mobilisateur

Un budget de 19,4 M\$ est accordé à ce second choix budgétaire visant la modernisation de la prestation de services, la création d'un milieu de travail mobilisateur et, plus globalement, l'amélioration de la qualité des services à la clientèle. Cette somme finance également l'ensemble des infrastructures et des services administratifs centralisés du Ministère.



La prochaine section précise, pour chacun des deux choix budgétaires, les principaux objectifs visés par le Ministère en 2006-2007.

Premier choix budgétaire : L'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 et du Plan d'immigration du Québec pour l'année 2006 ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des mesures du Plan d'action 2004-2007 « Des valeurs partagées, des intérêts communs » en poursuivant les objectifs suivants :

- Stimuler une offre d'immigration permanente et temporaire en fonction des besoins de la Capitale nationale, de la Métropole et des régions;
- Accélérer et personnaliser la démarche d'intégration des personnes immigrantes tout en facilitant la reconnaissance des diplômes et des compétences acquis à l'étranger;
- Accélérer l'apprentissage du français des personnes immigrantes et réduire les délais d'attente;
- Accroître l'ouverture à la diversité en encourageant le rapprochement et le dialogue interculturels;
- Favoriser la prise en compte de l'immigration comme facteur de développement par l'établissement de plans d'action régionaux et la signature d'ententes avec des conférences régionales des élus et des municipalités.

Deuxième choix budgétaire : L'atteinte des objectifs liés au deuxième enjeu du Plan stratégique 2005-2008 du Ministère notamment par les objectifs suivants :

- Améliorer les services à la clientèle en accordant la priorité aux services en ligne;
- S'assurer que les programmes et les services du Ministère répondent aux besoins en évolution de la clientèle.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses 2006-2007 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » est de 105,7 M\$. Ce budget représente une augmentation de 5,7 % par rapport à la dépense probable de 100,1 M\$ en 2005-2006. Cette hausse budgétaire permet de couvrir l'augmentation salariale annuelle accordée aux employés de l'État, d'accroître l'offre de service en francisation pour faire face à la hausse des admissions prévue au Plan d'immigration du Québec pour l'année 2006 et de favoriser les projets visant à faciliter la reconnaissance des diplômes et des compétences acquis à l'étranger.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	105 033,1	5 634,1	98 099,5	99 399,0
2. Organisme relevant du ministre	726,2	30,8	714,7	695,4
Total	105 759,3	5 664,9	98 814,2	100 094,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	983	(15)	—	998

Programme 1 : Immigration, intégration et communautés culturelles

Toutes les activités relatives à l'immigration, à l'intégration, à la francisation, aux relations interculturelles et à la régionalisation, incluant les activités afférentes en matière de planification, de recherche, d'administration et de soutien centralisé sont regroupées dans ce programme. Les budgets additionnels octroyés au Ministère en 2006-2007 seront affectés aux services directs à la clientèle, notamment pour faire face à l'augmentation de clientèle en francisation découlant de la hausse planifiée des admissions en immigration, et pour mettre en œuvre une stratégie visant à lever les obstacles à l'emploi, notamment ceux ayant trait à la reconnaissance des formations et des expériences acquises à l'étranger et à l'accès aux ordres professionnels.

Programme 2 : Organisme relevant du ministre

Ce programme vise à permettre au Ministère d'obtenir un éclairage sur différentes problématiques touchant l'intégration et les relations interculturelles. Compte tenu de ses mandats particuliers, le Conseil des relations interculturelles voit son enveloppe budgétaire augmenter de 4,4 % en 2006-2007 par rapport à sa dépense probable 2005-2006.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	5 531,0	5 531,0
Prêts, placements et avances	184,0	185,0

Le budget d'investissements du Ministère est principalement utilisé pour le renouvellement du parc informatique ainsi que pour le développement en ressources informationnelles. Il permettra, notamment au Ministère de poursuivre la conception du nouveau service en ligne de francisation pour la clientèle immigrante. De plus, ce budget rendra possibles la mise à niveau de l'infrastructure technologique ainsi que l'adaptation du système corporatif à la prestation électronique de services pour la clientèle et les partenaires.

Organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Conseil des relations interculturelles	726,2	726,2	695,4	695,4

FAITS SAILLANTS

- ❑ Le budget de dépenses du ministère de la Justice s'élève à 630,9 M\$ en 2006-2007, soit une augmentation de 7,7 M\$ par rapport à la dépense probable pour 2005-2006.
- ❑ Les principaux choix budgétaires que comporte le Plan annuel de gestion des dépenses ont trait à la mise en place de l'entité supportant le Directeur des poursuites criminelles et pénales, de même qu'à la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique.
- ❑ Les préoccupations du Ministère au cours de la prochaine année porteront plus particulièrement sur l'amélioration des services aux citoyens, notamment en terme d'accessibilité au système de justice, de même que sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le présent document concerne le Ministère, le Conseil de la justice administrative, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, l'Office de la protection du consommateur et les organismes autres que budgétaires qui reçoivent une subvention du Ministère, soit la Commission des services juridiques, le Fonds d'aide aux recours collectifs et le Tribunal administratif du Québec.

Le Ministère a pour mission d'assurer la primauté du droit au sein de la société québécoise et de maintenir, au Québec, un système de justice à la fois digne de confiance et intègre afin de favoriser le respect des droits individuels et collectifs.

À cette fin, le ministre de la Justice assume les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (L.R.Q., c. M-19), en exerçant notamment les fonctions d'administrateur de la justice, de procureur général, de juriconsulte, de registraire et de notaire général du Québec.

Il assure l'accès à un système de justice de qualité et apporte son soutien à l'ensemble de la magistrature. Il veille à la bonne administration des affaires publiques et conseille le gouvernement sur la légalité de ses actions. Il l'appuie dans la préparation des lois et des règlements. En outre, dans son rôle de procureur général, il représente l'État en matière civile devant les tribunaux ou dans le cadre de certaines enquêtes publiques. Enfin, il établit les politiques publiques de l'État en matière de justice, y compris pour les affaires criminelles et pénales.

En sa qualité de registraire, le ministre assure l'enregistrement et la conservation des documents qui lui sont confiés, la tenue du Registre des droits personnels et réels mobiliers, du Registre des lobbyistes et du Registre de l'état civil ainsi que la gestion des clés et certificats dans le cadre de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale.

La mission du Conseil de la justice administrative est de soutenir la confiance du public dans la justice administrative envers le Tribunal administratif du Québec, la Commission des lésions professionnelles et la Régie du logement.

La mission de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est de veiller au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (L.R.Q., c. C-12) et d'en assurer la promotion. De plus, elle veille à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (L.R.Q., c. A-2.01) ainsi qu'au respect des droits reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., c. P-34.1).

L'Office de la protection du consommateur a pour mission de protéger les droits des consommateurs et de faire respecter la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1).

Le mandat de la Commission des services juridiques est de veiller à ce que l'aide juridique soit fournie, dans la mesure établie par la loi et les règlements, aux personnes financièrement admissibles.

Pour sa part, le Fonds d'aide aux recours collectifs a pour objet de contribuer au financement des recours collectifs et de diffuser de l'information relative à l'exercice de ces recours.

Le Tribunal administratif du Québec a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'administration publique, tels les ministères les régies, les commissions, les municipalités et les établissements de santé.

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec.

Par ailleurs, les organismes autres que budgétaires que sont l'Office des professions du Québec et la Société québécoise d'information juridique, qui sont sous la responsabilité du ministre et dont le budget n'apparaît pas dans le Budget de dépenses 2006-2007, ne sont pas couverts dans le présent document puisqu'ils se financent à même les contributions demandées aux membres en ce qui a trait à l'Office des professions du Québec et par la vente des produits et services pour la Société québécoise d'information juridique.

L'Office des professions du Québec a pour fonction de veiller à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public. Il suggère, lorsqu'il le juge opportun, la constitution de nouveaux ordres, la fusion ou la dissolution des ordres existants ainsi que des modifications aux lois qui les régissent.

La Société québécoise d'information juridique a le mandat de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

2. Les choix budgétaires

La hausse du budget de dépenses du Ministère est affectée plus particulièrement à deux éléments, à savoir d'une part, la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique et, d'autre part, les augmentations de traitement généralement accordées aux employés de l'État et celles visant plus spécifiquement certains groupes d'avocats et le personnel qui les encadre.

La mise en place du Directeur des poursuites criminelles et pénales entraîne des réaménagements budgétaires importants au sein du portefeuille, notamment la création d'un programme spécifique et le transfert vers ce programme du budget de dépenses de l'ancienne Direction générale des poursuites publiques et des dépenses de fonctionnement et de support qui étaient assumées par les autres entités du Ministère.

Par ailleurs, le Ministère entend poursuivre ses travaux pour améliorer la qualité des services aux citoyens, notamment en matière d'accessibilité au système de justice. Dans cette foulée, il élargira à tous les palais de justice le champ d'intervention du Centre de communication avec la clientèle qui permet aux citoyens de recevoir, à partir d'un guichet unique, des services de consultation et d'information. Six palais de justice y sont déjà reliés. Le panier de demandes de renseignements ainsi traitées est également appelé à s'élargir. De façon complémentaire, des partenariats seront établis avec Services Québec pour certains autres services. Finalement, dans sa préoccupation d'adaptation de ses services aux besoins de la clientèle, le Ministère poursuivra sa réflexion sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, laquelle pourrait influencer les choix budgétaires à être effectués en cours d'année.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Activité judiciaire	77 673,9	1 874,3	76 341,0	75 799,6
2. Administration de la justice	268 199,6	(2 383,7)	277 937,4	270 583,3
3. Justice administrative	10 162,1	(721,9)	10 902,2	10 884,0
4. Aide aux justiciables	208 902,2	(3 804,7)	195 325,4	212 706,9
5. Organisme de protection relevant du ministre	7 733,8	259,9	7 563,0	7 473,9
6. Poursuites criminelles et pénales	58 190,0	12 508,2	45 589,8	45 681,8
Total	630 861,6	7 732,1	613 658,8	623 129,5
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 685	(48)	—	3 733

Programme 1 : Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités liées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire. Il vise également le comité mandaté pour évaluer le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi qu'à formuler des recommandations au gouvernement. Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 77,7 M\$ en 2006-2007, en hausse de 1,9 M\$. Cette hausse est principalement attribuable aux augmentations de traitement du personnel.

Programme 2 : Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme est de 268,2 M\$ en 2006-2007, en baisse de 2,4 M\$. Cette baisse découle principalement d'une réallocation du budget de dépenses vers le nouveau programme Poursuites criminelles et pénales. Il s'agit de dépenses qui étaient assumées centralement par le Ministère, notamment en matière de loyers, de contributions d'employeurs et de services administratifs.

Programme 3 : Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs. Le budget de dépenses de ce programme est de 10,2 M\$ et comporte une baisse de 0,7 M\$. Celle-ci découle du fait que la contribution du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec est moindre que pour l'année antérieure.

Programme 4 : Aide aux justiciables

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice. Il vise aussi à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. L'assistance offerte se traduit par l'aide juridique, l'aide aux recours collectifs, l'aide au civisme et par l'indemnisation des victimes d'actes criminels. De plus, par le biais de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, il veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 208,9 M\$ en 2006-2007, en hausse de 13,6 M\$ par rapport au budget de dépenses 2005-2006. Cette hausse s'explique principalement par la révision de traitement des employés permanents de la Commission des services juridiques et la révision des seuils d'admissibilité à l'aide juridique. Par ailleurs, la baisse de 3,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2005-2006 résulte de l'augmentation des indemnités versées aux victimes d'actes criminels.

Programme 5 : Organisme de protection relevant du ministre

Ce programme géré par l'Office de la protection du consommateur vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection des consommateurs. Cette protection se traduit par la réception et le traitement des plaintes des consommateurs, l'évaluation des biens ou des services offerts aux consommateurs et par des renseignements offerts à la population en ce qui a trait à la protection des consommateurs. Le budget de dépenses de ce programme présente une légère hausse de 0,3 M\$ et s'établit à 7,7 M\$ en 2006-2007.

Programme 6 : Poursuites criminelles et pénales

Ce programme géré par le Directeur des poursuites criminelles et pénales permet à ce dernier d'agir comme poursuivant dans les matières criminelles et pénales.

Le budget de dépenses de ce nouveau programme s'établit à 58,2 M\$ pour 2006-2007. Il est essentiellement composé du budget de dépenses de la Direction générale des poursuites publiques, ancien élément du programme 2, auquel est ajouté le budget de dépenses correspondant à certaines dépenses qui étaient assumées centralement pour cette direction générale.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	17 753,8	22 962,2
Prêts, placements et avances	43,1	46 716,3

Le budget d'immobilisations s'établit à 17,8 M\$, en baisse de 5,2 M\$, principalement attribuable à la livraison en 2005-2006 de certains systèmes informatiques plus importants. Quant à la diminution importante au niveau de la supercatégorie « Prêts, placements et avances », cette dernière s'explique par l'ajustement exceptionnel de 46,0 M\$ pour permettre à la Commission des services juridiques et au Tribunal administratif du Québec de passer d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'exercice conformément aux recommandations de leurs vérificateurs.

Organismes budgétaires et organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probable 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Organismes budgétaires				
Comité sur la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	200,0	200,0	200,0	200,0
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	14 194,1	14 194,1	13 957,8	13 957,8
Conseil de la justice administrative	387,6	387,6	373,9	373,9
Conseil de la magistrature	845,4	845,4	893,6	893,6
Office de la protection du consommateur	7 733,8	7 733,8	7 536,1	7 536,1
Tribunal des droits de la personne	193,8	193,8	193,8	193,8
Organismes autres que budgétaires				
Commission des services juridiques	134 422,6	132 971,8	128 437,4	124 758,4
Fonds d'aide aux recours collectifs	1 719,8	718,3	1 487,4	713,6
Office des professions du Québec	6 533,0	—	6 328,6	—
Société québécoise d'information juridique	13 350,0	—	12 000,0	—
Tribunal administratif du Québec	28 606,3	9 774,5	27 668,6	10 469,5

Les fonds spéciaux

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	12 621,7	14 021,5
Dépenses	12 619,5	9 451,5
Excédent (déficit)	2,2	4 570,0
Investissements	4,0	3,5
Effectif total (ETC)	5	5

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels est dédié à subventionner principalement les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels. Ses revenus proviennent essentiellement des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel, de la suramende pénale et du partage des sommes d'argent récupérées dans le cadre de la lutte aux produits de la criminalité.

Fonds des registres du ministère de la Justice

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	29 366,8	28 834,7
Dépenses	24 447,6	23 268,4
Excédent (déficit)	4 919,2	5 566,3
Investissements	3 103,9	1 940,0
Effectif total (ETC)	152	153

Le Fonds des registres assure le financement de l'ensemble des activités liées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers, aux enregistrements officiels ainsi qu'aux services de certification de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementales. Les revenus du Fonds proviennent des frais chargés pour ces services de même que de l'affectation de crédits en provenance du programme Administration de la justice pour le Registre des lobbyistes.

Fonds de l'état civil

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	14 200,0	15 730,8
Dépenses	17 662,2	16 426,7
Excédent (déficit)	(3 462,2)¹	(695,9)
Investissements	2 568,6	552,8
Effectif total (ETC)	179	182

¹ Le déficit de l'exercice 2006-2007 est compensé par les surplus accumulés du Fonds, lesquels s'élevaient à 6,7 M\$ au 31 mars 2005.

Le Fonds de l'état civil sert au financement des activités du Directeur de l'état civil. Celui-ci doit dresser les actes de l'état civil, les modifier et en tenir le registre, le garder et en assurer la publicité. Les services offerts à la population comprennent, notamment, l'inscription des actes de l'état civil, le changement de noms ainsi que la délivrance de près d'un million de certificats et de copies d'actes par année.

RELATIONS INTERNATIONALES

FAITS SAILLANTS

- ❑ En 2006-2007, le ministère des Relations internationales se voit confier un budget équivalent au budget 2005-2006, soit 99,0 M\$.
- ❑ Le Ministère pourra maintenir sa pleine capacité d'action et assurer l'évolution de ses activités en raison de l'impact favorable de l'évolution des taux de change.
- ❑ Le réseau de représentations à l'étranger disposera des ressources nécessaires pour poursuivre le même niveau d'activités.
- ❑ Au cours de 2006, la ministre déposera un énoncé de politique internationale ainsi qu'un plan d'action gouvernemental. Le budget de dépenses du Ministère sera éventuellement ajusté pour permettre la mise en œuvre du plan.
- ❑ Le budget du Ministère prévoit les sommes nécessaires à la participation active du Québec à la Francophonie internationale dont le temps fort en 2006 sera la tenue du Sommet de Bucarest et la mise en place du secrétariat pour l'organisation du Sommet de Québec en 2008.

1. La présentation du portefeuille ministériel

La mission du Ministère est de :

- Promouvoir et défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale;
- Planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes;
- Coordonner leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Cette mission est confiée à la ministre qui en répond directement devant l'Assemblée nationale. Dans cette perspective, la ministre agit, notamment en :

- Proposant et mettant en œuvre une politique d'affaires internationales et en dirigeant un réseau de représentations à l'étranger répondant aux objectifs de cette politique;
- Conseillant le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations internationales, jouant en ce domaine le rôle de porte-parole officiel et de premier interlocuteur auprès des représentants étrangers;
- Développant des relations avec des entités gouvernementales nationales et régionales, ainsi qu'avec des organisations internationales et des intervenants non gouvernementaux.

La ministre des Relations internationales est en outre responsable de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, de l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse et de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse ainsi que de l'application de la section III.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) relativement à l'action humanitaire internationale.

Les clientèles et les interlocuteurs

Les clientèles du Ministère sont regroupées en trois grandes catégories :

- Le premier ministre, les membres du Conseil des ministres, les ministères et les organismes publics;
- Les représentants de gouvernements étrangers et d'organisations internationales, considérés plutôt au titre d'interlocuteurs ou de partenaires;
- Les citoyens, les entreprises, les institutions et divers acteurs de la société civile, dont plusieurs sont visés par des programmes du Ministère.

Les champs d'intervention du Ministère

Les activités du Ministère sont regroupées sous trois champs d'intervention principaux, à savoir :

- La conduite des relations internationales;
- L'information et les communications;
- La gestion.

2. Les choix budgétaires

Le budget du Ministère est de 99,0 M\$ équivalent à son budget 2005-2006. L'impact favorable de l'évolution des taux de change de la devise canadienne par rapport aux autres devises dégage une marge financière suffisante pour absorber la croissance des dépenses découlant de l'augmentation des coûts prévisibles, notamment en matière salariale et immobilière. Ainsi le Ministère maintiendra sa pleine capacité d'action et il affectera ses ressources de façon à pouvoir remplir efficacement le mandat qui lui est confié.

En relation avec le futur énoncé de la politique internationale et des objectifs déjà proposés par le plan stratégique 2005-2007, le Ministère poursuivra les priorités suivantes au cours de 2006-2007 :

- Le renforcement de la place du Québec dans les négociations et conférences internationales où l'on traite des questions relevant de ses compétences et touchant ses intérêts;
- Un réseau de représentations à l'étranger offrant des services adaptés aux caractéristiques des divers pays et aux besoins des entreprises et des institutions québécoises;
- Le développement des relations avec les États-Unis et la France et la révision des stratégies d'action à l'égard des autres zones géographiques, en tenant compte notamment de l'évolution de l'Union européenne et de l'émergence des nouvelles économies;
- La participation active du Québec à la Francophonie internationale lors de la tenue du prochain Sommet de Bucarest à l'automne 2006 et la mise en place du secrétariat pour l'organisation du Sommet de Québec en 2008;
- La coordination et la mise en œuvre de l'espace international du Portail gouvernemental de services;
- La consolidation des actions en matière de solidarité internationale;
- La poursuite d'un programme pluriannuel d'évaluation des activités du Ministère.

Parmi les quatre éléments budgétaires du Ministère, c'est le réseau des représentations à l'étranger qui mobilise, comme par le passé, la plus grande part du budget ministériel, soit 40,0 %. Le Ministère maintient ainsi la capacité d'agir de cet instrument d'action essentiel au service des relations internationales du Québec.

Les autres volets de l'action ministérielle, qu'il s'agisse des relations bilatérales ou multilatérales, des programmes jeunesse, ou encore des activités d'analyse, d'information et de communications, se voient également accorder des niveaux de ressources comparables à ceux de l'an passé.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Affaires internationales	98 981,5	(454,9)	99 462,4	99 436,4
Total	98 981,5	(454,9)	99 462,4	99 436,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	561	(9)	—	570

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi qu'à coordonner les activités, au Québec, des ministères et organismes en matière de relations internationales.

Pour financer ce programme, le Ministère dispose au cours d'un exercice financier, d'un budget de dépenses initial et, ultérieurement, de crédits en provenance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, visant à financer les activités de promotion, de recrutement et de sélection à l'étranger de candidats intéressés à émigrer au Québec.

En 2005-2006, le Ministère a disposé d'un budget de 99,0 M\$. La dépense probable est estimée à 99,4 M\$ en excluant le montant de 4,0 M\$ transféré du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

En 2006-2007, le Ministère disposera d'un budget de dépenses initial de 99,0 M\$.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	1 904,7	1 035,0
Prêts, placements et avances	600,0	600,0

L'augmentation du budget d'investissements en immobilisations résulte du projet d'implantation au ministère des Relations internationales, au 1^{er} novembre 2006, du nouveau système comptable gouvernemental connu sous le nom de SAGIR-SGR1. Cette augmentation couvre aussi divers travaux de maintien et de rénovation des équipements et locaux.

Avec la consolidation du projet de Gouvernement en ligne, les technologies de l'information se retrouvent toujours au centre des priorités gouvernementales. Afin de poursuivre sa contribution à ce projet d'envergure, notamment par le truchement de l' « Espace international » du portail gouvernemental de services, le Ministère doit s'assurer de demeurer à la fine pointe des technologies de l'information et des télécommunications.

La majeure partie du budget d'investissements est donc affectée à la révision de l'infrastructure technologique, de même qu'à l'amélioration de la gestion électronique des documents. La circulation efficace et sécuritaire de l'information, aussi bien au siège que dans le réseau, ainsi que le maintien et la mise à niveau des équipements informatiques et bureautiques demeurent également prioritaires.

Organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	2 355,0	2 000,0	2 471,5	2 000,0

Les fonds spéciaux

Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	11 496,0	11 013,4
Dépenses	11 491,0	11 013,1
Excédent (déficit)	5,0	0,3
Investissements	9 335,0	962,7
Effectif total (ETC)	4	4

Le Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger est chargé de gérer les biens et les services à fournir aux représentations du Québec à l'étranger. À ce titre, il voit à l'acquisition et à la location des espaces de bureaux et des résidences officielles, à la mise en œuvre des projets d'aménagement et d'investissements ainsi qu'à la gestion des œuvres d'art, du mobilier et des équipements.

Afin d'assurer la réalisation du mandat qui lui a été confié, le Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger disposera, en 2006-2007, d'un budget de dépenses de 11,5 M\$.

En 2005-2006, le Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger a disposé d'un budget de 11,0 M\$, incluant un transfert de crédits de 1,2 M\$ en provenance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles aux fins de financer les besoins du secteur immigration.

Le Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger prévoit des investissements en immobilisations de 9,3 M\$. Ce montant couvre les aménagements et acquisitions assurant le maintien des équipements et locaux des représentations du Québec à l'étranger ainsi que l'acquisition du terrain de la résidence officielle du Québec à Londres, au coût de 6,9 M\$, qui a été rendue possible par les changements juridiques relatifs à l'utilisation de ce terrain.

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE

FAITS SAILLANTS

- La nouvelle stratégie énergétique du Québec sera adoptée et mise en œuvre au cours de l'exercice 2006-2007. Élaborée à la suite d'une large consultation, elle vise à assurer la sécurité énergétique tout en créant de la richesse.
- Le Ministère poursuivra le virage forestier en mettant en œuvre une stratégie globale d'intervention pour donner suite aux recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.
- Pour assurer le maintien de la qualité des services aux citoyens et réaliser une véritable gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire, le Ministère mettra en place une nouvelle gouvernance basée sur une gestion intégrée et régionalisée.

1. La présentation du portefeuille ministériel

À titre de gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minières, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière, le Ministère a pour mission de favoriser la mise en valeur, la conservation et la connaissance des ressources naturelles et du territoire, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, au bénéfice des citoyens.

Plusieurs organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, soit :

- La Fondation de la faune du Québec dont la mission est de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat;
- L'Agence de l'efficacité énergétique qui a pour mission, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les sources d'énergie, dans tous les secteurs d'activité et au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec;
- La Régie de l'énergie dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur et des distributeurs d'électricité. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif;
- La Société nationale de l'amiante dont le rôle consiste à assurer le suivi des engagements passés qu'elle avait contractés ainsi qu'à assumer les responsabilités découlant de ses engagements, l'ensemble de ses actifs ayant été privatisé au cours des dernières années.

Enfin, le ministre est responsable d'Hydro-Québec et de la Société de développement de la Baie-James. Il a également la responsabilité de trois fonds spéciaux : le Fonds d'information géographique, le Fonds d'information foncière et le Fonds forestier.

2. Les choix budgétaires

Les choix budgétaires du Ministère tiennent compte des chantiers entrepris au cours du dernier exercice et des priorités du Plan stratégique 2005-2008. Ces choix répondent à trois grands enjeux que sont la création de la richesse, la pérennité des ressources et du territoire et la modernisation de l'État. À chacun de ces enjeux correspond une orientation stratégique.

Orientation 1 : Intensifier le développement économique du Québec par la mise en valeur des ressources et du territoire

La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire public contribue de façon importante à l'économie du Québec en plus de constituer l'assise économique de plusieurs régions. Le Ministère s'est donné comme orientation d'intensifier le développement économique du Québec par la mise en valeur des ressources et du territoire afin d'accroître la richesse collective des Québécois. L'adoption d'une gestion intégrée des ressources et du territoire dans une perspective de diversité des usages ainsi que l'amélioration de la compétitivité des entreprises sont parmi les objectifs poursuivis.

Actions envisagées

- L'adoption et la mise en œuvre de la stratégie énergétique élaborée en 2005-2006;
- La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de diversification et de consolidation de l'industrie des produits du bois;
- La constitution de commissions forestières régionales et leur transformation progressive en commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire;
- La poursuite des travaux d'élaboration des plans d'affectation du territoire public dans huit régions du Québec.

Orientation 2 : Contribuer à la protection et à la conservation des ressources et du territoire

Les ressources naturelles et le territoire public constituent un patrimoine collectif pour tous les Québécois. Le Ministère doit optimiser la mise en valeur des ressources et du territoire tout en assurant la pérennité des ressources et le maintien de la biodiversité. Cette mise en valeur doit s'effectuer dans le respect des normes environnementales et viser l'utilisation durable des ressources et du territoire. Pour ce faire, le Ministère s'est fixé des objectifs tels que l'amélioration de la gestion des forêts du domaine de l'État, la création d'aires protégées, la conservation des ressources ainsi que la protection des milieux naturels et des habitats.

Actions envisagées

- La mise en œuvre de la stratégie globale d'intervention élaborée pour donner suite aux recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, particulièrement au chapitre de la gestion et de la pérennité du patrimoine forestier québécois tout en considérant le concept de gestion écosystémique des forêts;
- L'ajout de nouveaux agents saisonniers et permanents de protection de la faune;
- La protection légale de nouveaux écosystèmes forestiers exceptionnels;
- L'acquisition de connaissances objectives, exactes et actuelles relatives à l'utilisation durable des ressources et du territoire.

Orientation 3 : Améliorer la qualité des services aux citoyens

Directement interpellé par le « Plan de modernisation 2004-2007 – Pour des services de qualité aux citoyens », le Ministère s'est engagé à offrir à la population des services de qualité répondant à ses besoins et à contribuer à la mise en œuvre des engagements gouvernementaux portant sur le Gouvernement en ligne, la décentralisation et la régionalisation. La mise en place d'une nouvelle gouvernance est une voie privilégiée par le Ministère pour atteindre ses objectifs.

Actions envisagées

- Le renforcement du rôle et des responsabilités des régions dans la gestion des ressources naturelles et du territoire public;
- La transformation des réseaux régionaux du Ministère en directions régionales unifiées.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Gestion des ressources naturelles et fauniques	379 256,4	(28 552,7)	387 361,0	407 809,1
Total	379 256,4	(28 552,7)	387 361,0	407 809,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 121	(68)	—	2 189

Le programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources fauniques, forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée.

Le budget de dépenses 2006-2007 du portefeuille « Ressources naturelles et Faune » s'établit à 379,3 M\$, soit une diminution de 28,6 M\$ par rapport à la dépense probable de 2005-2006. L'écart budgétaire s'explique par une augmentation exceptionnelle, en 2005-2006, de 38,2 M\$ des dépenses attribuables aux activités de protection contre les feux de forêt et de 6,0 M\$, principalement composés de dépenses provisionnées dans d'autres ministères et transférées en cours d'exercice. En contrepartie, le Ministère a néanmoins réalisé, en 2005-2006, une gestion rigoureuse de ses ressources conduisant à un resserrement des autres dépenses de 15,6 M\$.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	30 539,3	38 174,1
Prêts, placements et avances	110,4	110,4

La diminution de 7,6 M\$ au chapitre des immobilisations s'inscrit dans la volonté ministérielle visant à resserrer les budgets d'investissements ayant des impacts sur l'évolution des dépenses d'amortissement.

Organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence de l'efficacité énergétique	18 013,5	2 171,2	14 113,7	2 171,2
Fondation de la faune du Québec	4 965,0	40,0	5 027,3	65,0
Régie de l'énergie	9 437,0	—	8 437,0	—
Société nationale de l'amiante	504,0	—	485,0	—

L'accroissement des dépenses de l'Agence de l'efficacité énergétique résulte de la participation accrue des partenaires et principalement du nouveau plan d'Hydro-Québec pour accentuer les mesures d'efficacité énergétique.

Les fonds spéciaux**Fonds d'information géographique**

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	1 747,0	2 069,5
Dépenses	1 835,2	2 025,1
Excédent (déficit)	(88,2)	44,4
Investissements	283,0	672,0
Effectif total (ETC)	29	29

Ce Fonds couvre les opérations de la Photocartothèque québécoise, laquelle est chargée d'assurer la diffusion, sur demande et à titre onéreux, de l'information géographique, soit les données cartographiques, géodésiques, de télédétection et de prises de vue aériennes. Il représente aussi un outil indispensable pour la gestion des transactions financières générées par les différents services spécialisés offerts dans ces domaines.

Le ralentissement des activités du Fonds d'information géographique résulte d'un délai dans la mise en place d'un réseau de concessionnaires qui permettra d'assurer une meilleure diffusion des produits conventionnels et des photographies aériennes.

Fonds d'information foncière

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	107 139,1	120 269,0
Dépenses	98 656,7	89 706,3
Excédent (déficit)	8 482,4	30 562,7
Investissements	44 834,8	43 580,0
Effectif total (ETC)	459	473

Le Fonds d'information foncière est dédié au financement des activités d'arpentage, de cadastre et de registre foncier ainsi qu'aux produits et services qui en résultent.

L'excédent de l'exercice 2005-2006 est attribuable principalement au Programme de réforme du cadastre québécois, pour lequel une grande partie des dépenses est capitalisée et amortie sur une période de 40 ans, ainsi qu'à la bonne performance du marché immobilier.

La diminution de l'excédent 2006-2007, s'explique par la baisse anticipée des revenus tirés de l'activité immobilière ainsi que par l'accroissement des dépenses résultant du coût des services professionnels et des dépenses d'amortissement liées à la réforme du cadastre québécois et au projet « Enregistrement des droits d'intervention et de la tenure ».

Fonds forestier

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	348 206,7	288 021,6
Dépenses	352 709,0	287 569,5
Excédent (déficit)	(4 502,3)	452,1
Investissements	9 000,0	13 311,3
Effectif total (ETC)	1 691	1 717

Le Fonds forestier assure la réalisation des activités liées à la production de semences et de plants de reboisement, à la confection et la mise à jour des inventaires forestiers, à la conduite de travaux de recherche et de développement en foresterie et au maintien ou à l'amélioration de la protection, de la mise en valeur ou de la transformation des ressources forestières.

En 2006-2007, les revenus du Fonds forestier progresseront de plus de 20,0 %, dû essentiellement à l'augmentation de la contribution du Ministère au Fonds. En effet, depuis le 5 décembre 2005, le Ministère a décidé d'intégrer dans le Fonds l'ensemble de ses activités concernant la ressource forestière, incluant la mise en œuvre des mesures de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Soulignons que l'accroissement des revenus du Fonds est également attribuable au financement des programmes destinés à favoriser le rendement soutenu de la forêt au Québec.

Pour leur part, les dépenses 2006-2007 du Fonds forestier, devraient enregistrer une croissance supérieure à celle des revenus. Le Ministère pourra ainsi entreprendre plus rapidement, et sur une plus grande échelle, des travaux liés aux activités de plantation et aux inventaires forestiers afin d'appliquer les recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.

La contribution en 2006-2007 du Ministère aux activités du Fonds forestier s'élèvera à 151,3 M\$.

FAITS SAILLANTS

- En 2006-2007, le portefeuille « Revenu » totalisera 798,1 M\$, dont 783,3 M\$ sont destinés à l'administration de la fiscalité alors que 14,8 M\$ sont alloués au Registraire des entreprises, organisme dont les activités sont sous la responsabilité du ministre du Revenu depuis le 26 janvier 2006.
- Depuis le 1^{er} janvier 2006, Revenu Québec perçoit les cotisations du nouveau Régime québécois d'assurance parentale.
- À compter du 1^{er} avril 2006, Revenu Québec aura la responsabilité de gérer et de remettre les biens non réclamés aux ayants droit ou au gouvernement.
- En 2006-2007, Revenu Québec participera à la mise en œuvre des orientations gouvernementales suivantes :
 - La poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Québec en matière d'allègement réglementaire et administratif et de la réduction du fardeau administratif des entreprises;
 - La poursuite des travaux d'amélioration et de développement de la prestation électronique de services ainsi que la contribution au développement des portails gouvernementaux pour le Gouvernement en ligne;
 - L'implantation de Services Québec et des centres de services partagés gouvernementaux.

1. La présentation du portefeuille ministériel

La mission de Revenu Québec consiste à percevoir les impôts et les taxes, à administrer le Programme de perception des pensions alimentaires, les programmes sociofiscaux, les biens non réclamés et tout autre programme de perception et de redistribution de fonds que lui confie le gouvernement. De plus, il recommande les modifications à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes.

Son rôle est stratégique au sein du gouvernement du Québec puisqu'il génère, par ses activités de perception, plus de 80,0 % des revenus autonomes gouvernementaux, assurant ainsi le financement d'une grande partie des services publics québécois.

Le 25 janvier dernier, le Conseil des ministres a confié au ministre du Revenu les activités du Registraire des entreprises. Celles-ci consistent à protéger le public, les associations et les entreprises dans leurs relations commerciales, grâce à la gestion de l'identité des entreprises et à la diffusion des informations contenues dans le Registre des entreprises du Québec.

2. Les choix budgétaires

Revenu Québec effectue les choix budgétaires appropriés à la poursuite de son Plan stratégique 2005-2008. Celui-ci s'articule autour de trois grandes orientations :

- Assurer le financement des services publics;
- Offrir des services de qualité tenant compte de l'évolution des besoins et des attentes des citoyens, des entreprises et du gouvernement;
- Accroître l'efficacité et la transparence de l'organisation.

Revenu Québec affecte donc une grande part de ses ressources à la perception des sommes et à leur redistribution pour le bénéfice de la population québécoise. Pour ce faire, le traitement des déclarations de revenus, produites selon le principe de l'autocotisation, ainsi que les activités de contrôle constituent la base quotidienne de ses actions.

Le gouvernement a également confié à Revenu Québec l'administration du Programme de perception des pensions alimentaires ainsi que celle de divers programmes sociofiscaux tels le Régime québécois d'assurance parentale, le crédit pour la taxe de vente du Québec et le programme de remboursement d'impôts fonciers. Dès le 1^{er} avril 2006, l'administration des biens non réclamés fera également partie de la mission de Revenu Québec.

Enfin, Revenu Québec entend poursuivre les efforts consacrés à la lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale.

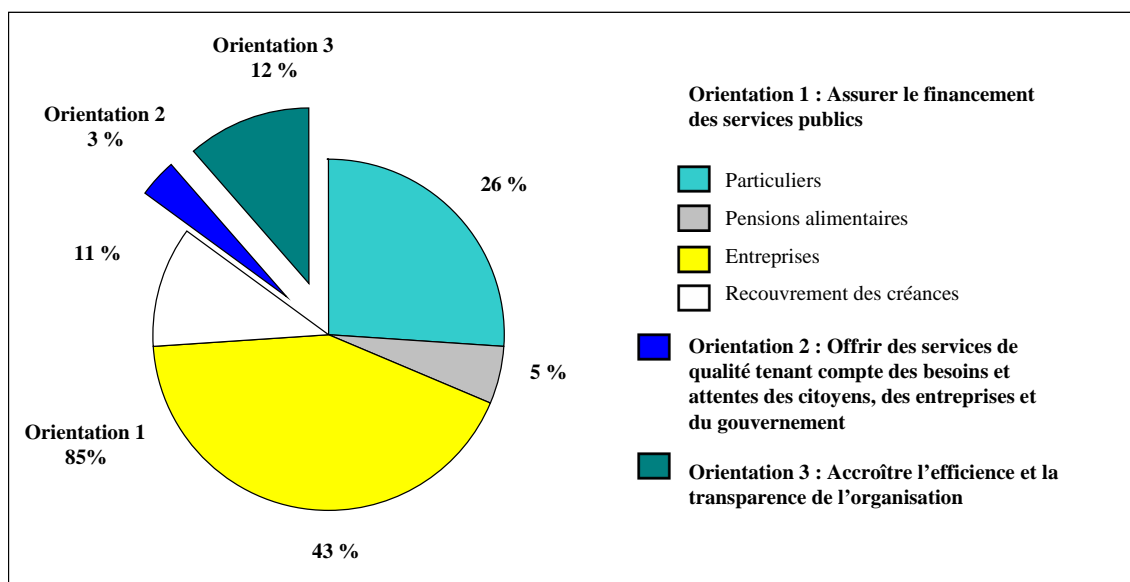
La deuxième orientation vise à offrir des services de qualité tenant compte de l'évolution des besoins et des attentes des citoyens, des entreprises et du gouvernement. Revenu Québec contribuera aux travaux de regroupement des services, tant à Services Québec qu'au Centre des services partagés du Québec. L'organisation poursuivra ses actions pour simplifier l'administration de la fiscalité, contribuant ainsi à diminuer le fardeau administratif des entreprises. À ce titre, le jumelage de la déclaration annuelle de renseignements pour le Registre des entreprises du Québec à la déclaration de revenus est maintenant réalisé.

Revenu Québec poursuivra sa collaboration à la mise en œuvre du Gouvernement en ligne et favorisera l'augmentation de l'utilisation des services électroniques grâce à l'amélioration des services existants et à la mise en ligne de nouveaux services transactionnels.

L'amélioration de l'efficacité et de la transparence de l'organisation constitue la troisième orientation. Elle sera favorisée sur deux plans : tout d'abord, en mettant l'accent sur la poursuite du développement de l'expertise et de la mobilisation du personnel et, ensuite, en adaptant les systèmes technologiques de traitement des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés.

Les coûts de ces activités sont financés par des crédits votés par l'Assemblée nationale du Québec et d'autres sources comme, par exemple, celle de l'entente relative à l'administration de la taxe sur les produits et services (TPS) sur le territoire du Québec au nom du gouvernement du Canada. Des ententes et des décisions gouvernementales particulières, notamment sur l'intensification de la lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir, peuvent aussi influencer sur le budget disponible. Le cas échéant, le Rapport annuel de gestion 2006-2007 en rendra compte. Par ailleurs, les crédits alloués incluent des crédits renouvelables et des montants pour les créances douteuses.

Afin d'illustrer les choix budgétaires en lien avec les orientations stratégiques, le graphique ci-dessous présente une estimation, en pourcentage, des ressources allouées aux activités réalisées par Revenu Québec¹.



L'orientation 1 représente 85,0 % des ressources allouées à Revenu Québec. Elle regroupe, notamment, l'ensemble des activités liées à l'administration de la fiscalité des entreprises et des particuliers, à la gestion des pensions alimentaires, à l'administration des biens non réclamés et au contrôle fiscal (incluant la lutte contre l'évasion fiscale et le recouvrement des créances).

¹ Les ETC et les coûts de la rémunération, y compris ceux relatifs à l'administration de la TPS, ont été utilisés pour la répartition des ressources entre les différentes activités de Revenu Québec.

L'orientation 2 représente 3,0 % des ressources et vise à offrir des services mieux adaptés aux besoins et aux attentes des clientèles, tels le développement de nouveaux services électroniques, l'allégement réglementaire et la simplification de la fiscalité.

L'orientation 3 constitue 12,0 % des ressources et porte sur l'accroissement de l'efficacité et de la transparence, ce qui inclut, par exemple, les développements des principaux systèmes de traitement des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés.

La stratégie d'obtention des fichiers de renseignements

Pour répondre aux exigences de l'article 71.0.11 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31), Revenu Québec doit rendre publique sa stratégie d'obtention de fichiers de renseignements aux fins de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des données.

Cette stratégie demeure la même que par le passé. Les extraits de banques de données couvrent l'ensemble de la population visée par ces fichiers, mais contiennent uniquement les renseignements nécessaires à l'application des lois fiscales, soit les variables d'identification et celles liées aux données financières.

La Loi sur le ministère du Revenu assure la transparence du processus entourant l'obtention des fichiers de renseignements. Ainsi, la Commission d'accès à l'information du Québec a approuvé, en mai 2003, la quatrième mise à jour du plan d'utilisation des fichiers, qui a constitué une révision importante des besoins de Revenu Québec en renseignements externes.

De plus, Revenu Québec dépose annuellement, à l'Assemblée nationale du Québec, un rapport d'activité, accompagné d'un avis de la Commission d'accès à l'information, faisant état de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements inscrits au plan d'utilisation.

Finalement, Revenu Québec tient un registre des demandes effectuées et des fichiers reçus inscrits au plan d'utilisation. Ce registre est accessible au public sur demande.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration fiscale	783 275,1	(99 425,3)	879 809,6	882 700,4
2. Le Registraire des entreprises	14 784,9	984,7	14 772,2	13 800,2
Total	798 060,0	(98 440,6)	894 581,8	896 500,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	7 454	(101)	—	7 555

Programme 1 : Administration fiscale

Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociofiscaux et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement, tel le Programme de perception des pensions alimentaires. Il vise également à remettre les biens non réclamés aux ayants droit ou au gouvernement.

Le budget de dépenses 2006-2007 s'établit à 783,3 M\$, soit 99,4 M\$ de moins que la dépense probable de 2005-2006. Cet écart s'explique principalement par la diminution du budget de créances douteuses.

Pour l'exercice 2006-2007, les activités liées à l'administration provisoire des biens non réclamés seront financées par des crédits renouvelables de 7,5 M\$. En effet, la Loi modifiant la Loi sur le curateur public (L.R.Q., c. C-81), prévoit que les honoraires, les intérêts et les autres sommes perçus par Revenu Québec en application de cette loi sont versés au fonds consolidé du revenu et constitue un crédit pour l'exercice financier au cours duquel ils sont versés, aux conditions et dans la mesure déterminées par le gouvernement.

Programme 2 : Le Registraire des entreprises

Le 25 janvier 2006, le ministre du Revenu s'est vu confier la responsabilité du Registraire des entreprises, qui était jusqu'alors administré par le ministre des Finances. Cette nouvelle responsabilité consiste principalement à assurer l'administration du registre gouvernemental des entreprises individuelles, des sociétés et des entreprises morales. Ce changement a nécessité la création d'un nouveau programme pour le portefeuille du ministre du Revenu ainsi que l'ajout d'un budget de 14,8 M\$ pour l'exercice 2006-2007.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	14 078,4	8 107,9
Prêts, placements et avances	16,0	16,0

En 2006-2007, des dépenses de 8,6 M\$ sont prévues pour le portefeuille du ministre du Revenu en vue d'accroître la sécurité des immeubles, d'acquérir des véhicules et d'augmenter la productivité du traitement du courrier. En ce qui concerne le Registraire des entreprises du Québec, des dépenses de 5,5 M\$ sont prévues pour développer les systèmes électroniques en ligne ainsi que pour moderniser le système de traitement des déclarations.

Organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Registraire des entreprises	14 772,2	14 772,2	13 800,2	13 800,2

Les fonds spéciaux

Fonds de perception (en milliers de dollars)		
	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus ¹	80 684,8	80 588,2
Dépenses	83 959,9	82 392,6
Excédent (déficit)	(3 275,1)	(1 804,4)
Investissements	3 486,6	3 190,5
Effectif total (ETC)	751	752

¹ Les revenus du Fonds de perception proviennent des honoraires de perception de Revenu Québec ainsi que de la facturation de frais de recouvrement.

Le Fonds de perception a pour objet le financement des activités de recouvrement des sommes dues à Revenu Québec en impôts, en taxes, en droits ou en contributions à des régimes sociofiscaux et à des pensions alimentaires impayées. Les surplus accumulés permettent de compenser le déficit anticipé de 3,3 M\$.

Fonds des pensions alimentaires (en milliers de dollars)		
	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus ¹	41 675,0	41 041,8
Dépenses	41 675,0	41 041,8
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	1 895,7	1 889,7
Effectif total (ETC)	646	653

¹ Les revenus du Fonds des pensions alimentaires proviennent de Revenu Québec, d'une subvention fédérale et de la facturation des frais administratifs.

Le Fonds des pensions alimentaires a pour objectif d'assurer la régularité du paiement des pensions alimentaires auxquelles ont droit les enfants et le parent gardien.

Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère du Revenu

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	13 263,6	11 353,2
Dépenses	13 263,6	11 353,2
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif total (ETC)	—	—

Le Fonds de fournitures de biens ou de services est affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services afférents, notamment, à des produits ou des services liés au savoir-faire de Revenu Québec. Les activités propres à ce Fonds concernent principalement la perception des cotisations, la vérification, l'encaissement et le développement de systèmes.

Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus ¹	43 919,3	34 031,5
Dépenses	43 919,3	34 031,5
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	83 725,5	84 897,8
Effectif total (ETC)²	—	—

¹ En 2005-2006 et en 2006-2007, les revenus de gestion et de location d'équipements et de systèmes informatiques proviennent de Revenu Québec et d'autres sommes reçues pour l'administration de la TPS.

² La dépense de rémunération imputée au Fonds des technologies de l'information correspond à 270 ETC en 2005-2006 et en 2006-2007. Ces effectifs sont inclus dans les effectifs autorisés de Revenu Québec.

Le Fonds des technologies de l'information permet à Revenu Québec de financer l'amélioration et le développement des systèmes informatiques actuels et futurs ainsi que les acquisitions d'actifs informationnels. L'objectif du développement est d'accroître l'efficacité de l'organisation dans le but, notamment, d'offrir des services de meilleure qualité aux citoyens et de simplifier certaines démarches qui faciliteront les échanges électroniques avec la clientèle.

Les investissements du Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu
(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Développement informatique	60 131,4	60 072,8
Améliorations systémiques	11 869,8	9 766,8
Équipements (projets et mises à niveau)	11 724,3	15 058,2
Total	83 725,5	84 897,8

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

FAITS SAILLANTS

- L'enveloppe budgétaire du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'exercice 2006-2007 permettra de financer :
 - La croissance du coût des programmes, incluant le coût de système spécifique à la santé ainsi que l'effet de l'équité salariale;
 - Le fonctionnement des nouvelles installations et des nouveaux équipements;
 - La promotion de saines habitudes de vie;
 - Les mesures visant l'introduction de la garantie d'accès pour les chirurgies de la hanche, du genou et de la cataracte et la réduction des délais d'attente pour les autres chirurgies;
 - L'accroissement des services aux personnes âgées en perte d'autonomie et aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, en conformité avec les mesures prévues dans chaque région;
 - L'accroissement des services aux personnes vulnérables;
 - L'intensification des services en soins palliatifs et des équipes de lutte contre le cancer.

1. La présentation du portefeuille ministériel

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle du Ministère porte principalement sur la régulation du système de santé et de services sociaux, sur les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être et sur l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il doit aussi assurer le financement du système et la coordination interrégionale, établir les politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et négocier les ententes et les conventions collectives.

Le gouvernement a créé, au cours de l'exercice 2004-2005, 95 réseaux locaux de services de santé et de services sociaux à partir des propositions faites par les agences de la santé et des services sociaux au ministre de la Santé et des Services sociaux.

À la suite de ces changements, le projet de loi n° 83 a été soumis à l'Assemblée nationale et sanctionné le 30 novembre 2005 (2005, c. 32) afin de confirmer l'orientation et ajuster les responsabilités confiées aux établissements, aux agences et au Ministère. Les établissements locaux se voient confier une responsabilité de services à l'égard de la population de leur territoire. Il leur appartient maintenant de développer et de mettre en œuvre une offre de service adaptée aux besoins spécifiques de leur population. La conclusion d'ententes de gestion et d'imputabilité entre le Ministère et chacune des agences ainsi qu'entre les agences et les établissements de chaque région, se poursuivra au cours de l'année 2006-2007 afin d'assurer la coordination des responsabilités de chaque palier de gestion.

Le programme de visites des établissements, la certification des résidences privées pour personnes âgées, la création d'une direction de la qualité au sein du Ministère ainsi que différentes autres mesures de promotion, de formation des employés et de contrôle permettront d'assurer le maintien et l'amélioration de la qualité des services à la population.

La Régie de l'assurance maladie du Québec administre principalement les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie (ex. : programme de soins dentaires pour enfants). La Régie de l'assurance maladie du Québec agit aussi comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux.

Dans le but de favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées, l'Office des personnes handicapées du Québec a pour mandat général de veiller à la coordination des actions relatives à l'élaboration et à la prestation des services qui leur sont destinés ainsi qu'à leur famille. L'Office les informe, les conseille, les assiste et fait des représentations en leur faveur, tant sur une base individuelle que collective.

2. Les choix budgétaires

Le budget de dépenses 2006-2007 augmente de 1 302,5 M\$ par rapport à la dépense probable de 2005-2006.

Les augmentations de rémunération accordées au personnel du réseau et aux professionnels de la santé, l'effet du coût de l'équité salariale et la croissance des contributions de l'employeur aux régimes de retraite représentent, pour l'année 2006-2007, une somme de 877,1 M\$, soit plus de 67 % de la croissance totale de 2006-2007.

L'importance relative de cette somme, combinée à l'objectif de maintenir et d'améliorer les services à la population, amène le Ministère à faire des choix budgétaires. Ainsi, dans le but de préserver les acquis relatifs à l'amélioration de la situation financière du réseau, il a été convenu de maintenir, encore cette année, le financement des coûts de système incluant l'allocation d'un coût de système spécifique ainsi qu'un montant de 25,0 M\$ pour assurer le fonctionnement des nouvelles installations et des nouveaux équipements.

De plus, un montant de 100,0 M\$ sur une base annualisée permettra d'assurer le respect des engagements du gouvernement en matière de santé et de services sociaux, principalement pour assurer la garantie d'accès aux chirurgies et pour consolider les services aux jeunes en difficulté, aux personnes âgées en perte d'autonomie et celles aux prises avec des problèmes de santé mentale ainsi que les efforts de prévention.

Toutefois, pour être en mesure d'assurer ce niveau de financement, le Ministère doit différer d'un an l'allocation de la troisième et dernière tranche prévue pour soutenir le retour à l'équilibre budgétaire, sur une base annuelle, des établissements du réseau.

L'allocation d'une somme récurrente de 175,0 M\$ aura permis, au cours des deux dernières années, de faire passer le déficit annuel du réseau de 363,0 M\$ en 2003-2004 à un montant estimé à 175,0 M\$ en 2005-2006.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses de l'exercice 2006-2007 augmente de 1 302,5 M\$ par rapport à la dépense probable de 2005-2006.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Fonctions nationales	292 291,4	(164,9)	293 327,4	292 456,3
2. Fonctions régionales	16 271 871,7	1 068 083,4	15 190 611,0	15 203 788,3
3. Office des personnes handicapées du Québec	11 733,2	730,8	11 191,2	11 002,4
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	5 538 610,4	233 808,6	5 304 801,8	5 304 801,8
Total	22 114 506,7	1 302 457,9	20 799 931,4	20 812 048,8
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	951	(25)	—	976

Programme 1 : Fonctions nationales

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux ainsi qu'à financer les activités nationales.

Les mesures de réduction des dépenses administratives prévues pour 2006-2007 permettent de maintenir le budget de dépenses pratiquement au même niveau que celui de 2005-2006.

Programme 2 : Fonctions régionales

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

La croissance de ce programme en 2006-2007 par rapport à la dépense probable de 2005-2006 est de 1 068,1 M\$. Cette croissance est principalement attribuable à l'équité salariale (343,5 M\$), aux ajustements salariaux et à la bonification des conditions de travail des employés du réseau (240,4 M\$), à la progression dans les échelles salariales (120,5 M\$), au coût de système spécifique à la santé (100,0 M\$), à l'indexation des dépenses autres que salariales (102,8 M\$), au développement de nouveaux services (60,0 M\$ annualisés à 100,0 M\$), au fonctionnement des nouveaux équipements et des nouvelles installations (25,0 M\$), à l'augmentation du service de la dette (18,8 M\$) et aux régimes de retraite des employés du réseau (24,9 M\$).

Programme 3 : Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 0,7 M\$ par rapport à la dépense probable de 2005-2006. Cette croissance est due essentiellement à l'indexation des dépenses salariales ainsi qu'à un ajustement afin de compléter l'organisation administrative en fonction des mandats prévus dans la loi.

Programme 4 : Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et celui des frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses augmente de 233,8 M\$ par rapport à la dépense probable de 2005-2006. Cette augmentation découle principalement des augmentations de la rémunération prévues pour les professionnels de la santé (147,9 M\$) et de la croissance des coûts des médicaments (81,0 M\$).

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	1 372,0	1 372,0
Prêts, placements et avances	—	—

Les investissements du Ministère en 2006-2007 porteront principalement sur le renouvellement du parc informatique.

Organismes budgétaires et organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Organismes budgétaires				
Agence de l'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé	3 117,3	3 117,3	3 043,1	3 043,1
Commissaire à la santé	1 734,9	1 734,9	—	—
Conseil de la santé et du bien-être	—	—	1 333,9	1 333,9
Conseil médical du Québec	—	—	357,1	357,1
Conseil du médicament	6 222,8	6 222,8	6 063,4	6 063,4
Organismes autres que budgétaires				
Corporation d'urgences-santé	84 546,6	61 342,0	83 053,8	60 078,0
Héma-Québec	262 849,1	262 849,1	264 987,6	264 987,6
Institut national de santé publique du Québec	28 867,0	28 592,0	28 399,0	28 099,0
Régie de l'assurance maladie du Québec	6 640 938,5	5 829 430,3	6 382 249,4	5 606 988,1

Les fonds spéciaux

Fonds de l'assurance médicaments

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	2 605 423,9	2 446 412,1
Dépenses	2 605 423,9	2 446 412,1
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif total (ETC)	—	—

Le Fonds de l'assurance médicaments est institué en vertu de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q. c. R-5). Il a pour objet d'assumer le coût des médicaments, des services pharmaceutiques et des frais d'administration afférents à la couverture des personnes âgées de 65 ans ou plus, des prestataires de l'assistance-emploi et leurs enfants ainsi que toute personne admissible qui n'est pas tenue d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux.

Le financement du Fonds est d'abord constitué des primes provenant des personnes qui, peu importe l'âge, ne bénéficient pas des garanties prévues en vertu d'une assurance collective ou d'un régime d'avantages sociaux. Les primes sont déterminées en fonction du revenu gagné au cours de l'année civile. Toutefois, certaines personnes assurées par le régime public sont exemptées du paiement de la prime. Il s'agit :

- Des enfants des personnes assurées;
- Des prestataires de l'assistance-emploi et autres détenteurs d'un carnet de réclamation;
- Des personnes de 65 ans ou plus qui reçoivent le montant maximal de Supplément de revenu garanti.

Le Fonds reçoit également une compensation du gouvernement du Québec pour la non-application intégrale de la politique du prix le plus bas (règle de 15 ans) et une subvention d'équilibre jusqu'à concurrence des dépenses de médicaments, des services pharmaceutiques et des frais d'administration encourus pour les personnes de 65 ans ou plus, les prestataires de l'assistance-emploi ainsi que les autres détenteurs d'un carnet de réclamation.

Le Fonds est administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les modalités de gestion, de financement et d'opération du Fonds sont énoncées dans sa loi constitutive. En vertu de cette loi, l'ensemble des sommes versées au Fonds doit permettre, à long terme, le paiement de ses obligations.

La loi stipule également que la prime annuelle et les paramètres de contribution (franchise, coassurance et contribution maximale annuelle) sont ajustés le 1^{er} juillet de chaque année de façon à permettre le paiement des obligations du Fonds.

FAITS SAILLANTS

- Les principaux enjeux budgétaires poursuivis par le ministère de la Sécurité publique en 2006-2007 consistent à :
 - Accroître la capacité du Québec de prévenir les sinistres et d'y faire face en proposant des analyses de risques et des solutions de prévention et d'atténuation;
 - Maintenir un niveau de desserte policière et un mode de tarification des services de la Sûreté du Québec compatibles avec l'évolution de la richesse foncière et les disparités régionales;
 - Améliorer la couverture des risques d'incendie par l'élaboration des schémas de couverture de risques en sécurité incendie;
 - Assurer un accompagnement et un encadrement structurés et sécuritaires de la clientèle correctionnelle.
- Dans la poursuite de la démarche ministérielle de planification de la main-d'œuvre, le Ministère réalisera en 2006-2007 l'ensemble des volets composant le plan pluriannuel de gestion de main-d'œuvre 2006-2009, incluant notamment les volets quantitatif, qualitatif, les emplois vulnérables et la gestion des compétences.
- La Sûreté du Québec misera, en 2006-2007, sur l'intensification de ses relations de partenariat avec les organisations policières et gouvernementales et de collaboration avec les partenaires externes afin de lutter contre la grande criminalité et améliorer sa prestation de services en matière de sécurité publique auprès des clientèles qu'elle dessert.

1. La présentation du portefeuille ministériel

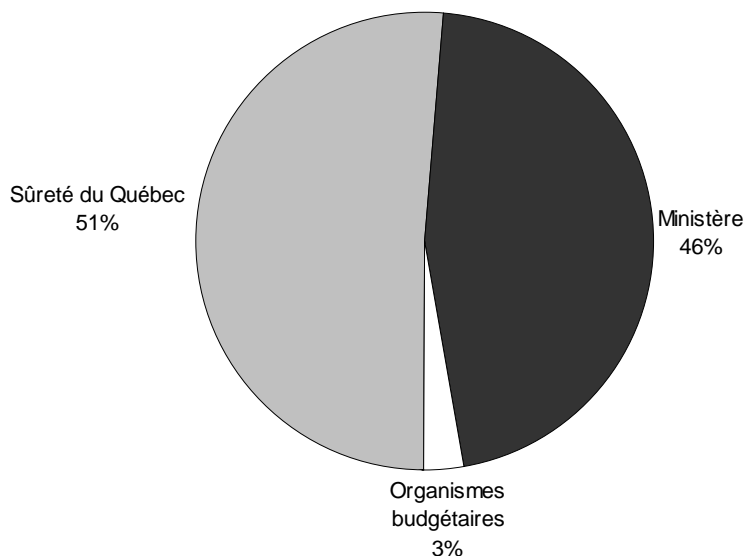
Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer le leadership afin que les Québécoises et les Québécois bénéficient d'un milieu de vie sécuritaire propice à leur développement collectif, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés individuelles. Le Ministère et les organismes composant le portefeuille ministériel interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- La prévention de la criminalité, de la récidive et des décès survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- Le maintien de la paix et de l'ordre public, l'intervention policière et la protection publique et privée;
- Les services correctionnels;
- Les services de sécurité civile et de sécurité incendie;
- L'administration des permis et licences d'alcool, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- Les expertises judiciaires et la certification des appareils de jeu;
- L'admissibilité des personnes détenues à une libération conditionnelle;
- Le traitement des plaintes contre des policiers dans l'exercice de leurs fonctions;
- La formation des policiers et des pompiers.

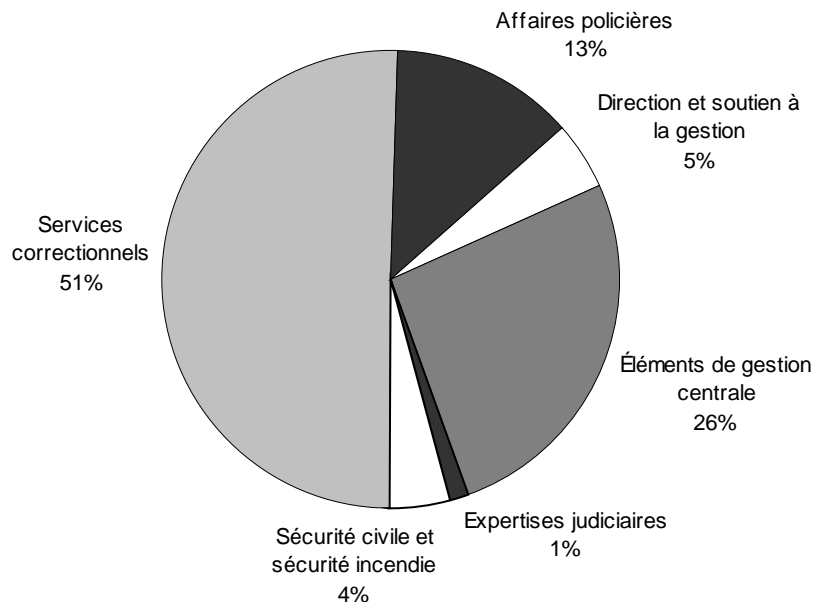
Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise de plus de 12 000 employés répartis dans quatre directions générales (Affaires policières, prévention et services de sécurité, Sécurité civile et sécurité incendie, Services à la gestion et Services correctionnels) ainsi qu'à la Sûreté du Québec. De plus, sept organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la mission de sécurité publique. Il s'agit du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), de l'École nationale de police du Québec, de l'École nationale des pompiers du Québec et de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). Enfin, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

2. Les choix budgétaires

Le budget de dépenses 2006-2007 du portefeuille ministériel, au montant de 916,0 M\$, se répartit comme suit : 470,7 M\$ à la Sûreté du Québec, 419,4 M\$ au Ministère et 25,9 M\$ aux organismes budgétaires.



En ce qui a trait au budget de dépenses 2006-2007 du Ministère, au montant de 419,4 M\$, il se ventile comme suit : 212,5 M\$ aux Services correctionnels, 54,2 M\$ aux Affaires policières, 17,5 M\$ à la Sécurité civile et à la sécurité incendie, 6,1 M\$ aux Expertises judiciaires, 20,1 M\$ à la Direction et au soutien à la gestion et finalement, 109,0 M\$ aux éléments de gestion centrale composés principalement des loyers, de l'amortissement, des télécommunications et des contributions d'employeur.



Les choix budgétaires priorités en 2006-2007 sont liés aux trois orientations du Plan stratégique 2005-2008.

Orientation 1 : Améliorer la qualité des services offerts en sécurité publique en fonction des besoins de la collectivité

Le premier choix budgétaire consiste à réaliser les activités essentielles en matière d'organisation et d'intervention policière, de sécurité publique et privée, de sécurité civile et d'incendie et de services correctionnels. L'ensemble des réseaux de services liés à la lutte à la criminalité et aux sinistres justifie une mise à jour continue des façons de faire. Tous les partenaires doivent répondre avec une efficacité accrue aux besoins de sécurité de la collectivité sur le territoire du Québec. Le Ministère entend agir en mettant l'emphase sur le renforcement des réseaux oeuvrant dans tous les domaines de sécurité et sur l'accessibilité de la population et des clientèles spécifiques à des services intégrés et rigoureux. Dans ce contexte, les actions auxquelles le Ministère concentrera ses efforts en 2006-2007 sont les suivantes :

- Examiner le niveau de desserte policière et revoir le mode de tarification des services policiers;
- Développer, en partenariat, un mode de fonctionnement de la desserte policière de la Sûreté du Québec adaptable aux réalités régionales et locales dans les 85 municipalités régionales de comté (MRC) et territoires équivalents à une MRC;
- Poursuivre le développement des services policiers en milieu autochtone par le renouvellement des ententes de police;
- Assurer l'accompagnement et l'encadrement structurés des personnes contrevenantes sous surveillance en milieu ouvert par la mise en œuvre des cadres de gestion des mesures de suivi;
- Analyser les schémas de couverture de risques d'incendie déposés et délivrer les attestations de conformité.

Orientation 2 : Contribuer à atténuer les risques réels ou appréhendés associés à la criminalité, au terrorisme et aux sinistres

Le Ministère poursuivra le virage de la prévention en développant les connaissances sur les risques et sur les moyens pour les atténuer et en sensibilisant les citoyens, les organisations policières et les organismes publics et privés eu égard à ces risques et à ces moyens. Il favorisera l'adoption, sur les plans individuel et collectif, de comportements permettant de réduire la vulnérabilité devant les risques réels ou appréhendés, en matière de criminalité, de terrorisme et de sinistres. Le Ministère entend agir en intensifiant le partenariat dans la mise en œuvre de mesures pour atténuer ces risques. Les principales actions envisagées sont les suivantes :

- Développer de nouveaux partenariats à la Sûreté du Québec, avec les organisations policières et gouvernementales concernées par la lutte à la grande criminalité;
- Développer des stratégies d'actions concertées avec les partenaires en matière de lutte contre le crime organisé et le terrorisme;
- Adopter et mettre en œuvre par cinq MRC ou municipalités des stratégies locales de prévention de la criminalité pour leur communauté;

- S'assurer que les organismes communautaires qui présentent des projets en prévention intègrent davantage une démarche structurée de planification des interventions préventives;
- Assurer un encadrement sécuritaire de la clientèle correctionnelle par la mise en place de pratiques sécuritaires en détention;
- Soutenir la mise en œuvre par les autorités locales d'activités de prévention en sécurité incendie et en sécurité civile;
- Développer les portraits de risques d'origine naturelle, notamment en matière d'érosion des berges et d'inondations hivernales.

Orientation 3 : Développer des approches innovatrices pour améliorer la performance

Le Ministère considère nécessaire d'adapter ses systèmes d'information aux nouvelles exigences en matière de prestations de services et de Gouvernement en ligne. Il compte prendre les moyens requis en 2006-2007 pour bien connaître les attentes des citoyens, mesurer leur degré de satisfaction et mettre à jour la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. De plus, le Ministère prendra les mesures appropriées pour réduire les coûts associés à l'absentéisme pour lésions professionnelles. Les actions prévues en 2006-2007 sont les suivantes :

- Poursuivre le développement et la consolidation du système d'information en sécurité incendie comprenant une prestation électronique de services;
- Développer et implanter un bottin harmonisé des ressources d'urgence en sécurité civile et en sécurité incendie à l'intention du Ministère et de ses partenaires;
- Poursuivre le développement et l'implantation d'un système d'aide financière aux sinistrés comprenant notamment une prestation électronique de services;
- Réaliser des travaux en vue de l'implantation du système de gestion des dossiers correctionnels;
- Produire le plan pluriannuel de gestion de main-d'œuvre 2006-2009 intégrant l'ensemble des volets;
- Réaliser les mesures prévues au Plan d'action ministériel 2005-2008 concernant la santé des personnes afin de réduire les coûts imputés à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour lésions professionnelles survenues en 2005 et réduire les jours de travail perdus en 2006;
- Augmenter le nombre de jours réalisés en assignation temporaire en 2006;
- Finaliser les activités de sensibilisation et de formation en matière de prévention du harcèlement au travail afin de diminuer le nombre de situations de harcèlement en 2006-2007.

3. Le plan budgétaire

Le plan budgétaire soumis en 2006-2007 vise à assumer les activités essentielles en sécurité publique, à atténuer les risques liés à la criminalité, au terrorisme, aux sinistres et à certains types de décès ainsi qu'à développer des approches novatrices pour accroître la performance.

Le budget de dépenses alloué au portefeuille « Sécurité publique » en 2006-2007 s'élève à 916,0 M\$, ce qui représente une diminution de 14,5 M\$ ou 1,6 % par rapport à la dépense probable 2005-2006. Cette variation s'explique d'abord par des dépenses non récurrentes de 41,2 M\$ en 2005-2006. Ces dépenses sont liées à l'assistance financière aux sinistrés et aux programmes visant la lutte à la contrebande des produits du tabac et de l'alcool ainsi qu'à des dépenses extraordinaires à la Sûreté du Québec. Des augmentations budgétaires de 26,7 M\$ liées à différents dossiers dont l'implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec (2002, c. 24), l'indexation salariale et les hausses de loyers et d'aménagements expliquent le reste de la variation.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	419 427,2	(1 126,8)	408 205,7	420 554,0
2. Sûreté du Québec	470 697,9	(12 556,5)	471 128,3	483 254,4
3. Organismes relevant du ministre	25 915,7	(810,0)	25 037,3	26 725,7
Total	916 040,8	(14 493,3)	904 371,3	930 534,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	6 960	(49)	—	7 009

Programme 1 : Sécurité, prévention et gestion interne

Ce programme regroupe les Services à la gestion (incluant notamment les enveloppes centrales affectées aux contributions d'employeur, aux loyers, aux télécommunications et à l'amortissement), les Services correctionnels, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, les Affaires policières et de sécurité-protection ainsi que la Sécurité civile et la sécurité incendie. Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 419,4 M\$, en baisse de 1,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2005-2006. Cette variation nette s'explique, d'une part, par des dépenses de 19,9 M\$ financées en 2005-2006 relatives à l'assistance financière aux sinistrés ainsi qu'à des programmes visant la lutte à la contrebande des produits du tabac et de l'alcool et, d'autre part, par des augmentations budgétaires de 18,8 M\$ liées à différents dossiers dont l'implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec et l'indexation salariale.

Programme 2 : Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 470,7 M\$, en baisse de 12,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2005-2006. Cet écart net s'explique d'abord par une diminution des dépenses de 20,2 M\$ principalement liée aux dépenses extraordinaires non récurrentes et aux initiatives pour contrer la contrebande d'alcool et la criminalité fiscale financées par le ministère des Finances. À ces facteurs s'ajoutent une augmentation des dépenses de 7,6 M\$, notamment pour l'indexation salariale accordée aux employés civils, la hausse des loyers qui découle de la livraison des nouveaux postes de police et des aménagements ainsi qu'à l'augmentation des dépenses en technologies de l'information.

Les activités de la Sûreté du Québec sont en partie financées par des revenus provenant de la somme payable par les municipalités, estimés à 234,2 M\$, et par ceux en provenance du gouvernement fédéral, d'une part, pour le contrôle des armes à feu au montant de 5,0 M\$ et, d'autre part, pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,4 M\$. Ces revenus gérés dans un fonds spécial et dans un compte à fin déterminée pour le contrôle des armes à feu portent le niveau de dépenses de la Sûreté du Québec à 713,3 M\$.

Programme 3 : Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend cinq organismes soit :

- La Régie des alcools, des courses et des jeux, chargée principalement de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités liées aux secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux des jeux et des sports de combat professionnels, et ce, dans le but d'assurer l'intérêt, la tranquillité et la sécurité publique;
- La Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner les cas des personnes détenues admissibles à une libération sous condition;
- Le Bureau du coroner chargé d'investiguer et d'enquêter sur les décès survenus dans des circonstances obscures ou violentes;
- Le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers dans l'exercice de leurs fonctions;
- Le Comité de déontologie policière qui, à titre de tribunal administratif spécialisé, a pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière et de réviser les décisions de ce dernier lorsqu'il rejette une plainte après enquête.

Un budget de dépenses de 25,9 M\$ est alloué à ce programme, comparable à la dépense probable 2005-2006.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	31 933,5	33 129,5
Prêts, placements et avances	71,4	85,1

Le budget d'investissements du Ministère est de 31,9 M\$. De ce montant, 10,2 M\$ sont alloués pour le développement des systèmes, l'acquisition d'équipements informatiques et autres matériels pour les activités propres au Ministère et aux organismes budgétaires. À la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 21,7 M\$ se répartit comme suit : 9,6 M\$ pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés et 12,1 M\$ pour les équipements spécialisés et les technologies de l'information.

Organismes budgétaires et organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Organismes budgétaires				
Bureau du coroner	7 058,1	7 058,1	6 976,7	6 976,7
Comité de déontologie policière	1 814,6	1 814,6	1 806,8	1 806,8
Commissaire à la déontologie policière	2 735,3	2 735,3	2 780,2	2 780,2
Commission québécoise des libérations conditionnelles	3 260,2	3 260,2	2 905,0	2 905,0
Régie des alcools, des courses et des jeux	11 047,5	11 047,5	12 257,0	12 257,0
Organismes autres que budgétaires				
École nationale de police du Québec	26 106,2	7 062,1	25 829,8	7 062,1
École nationale des pompiers du Québec	1 753,8	933,8	1 874,5	933,8

Les fonds spéciaux

Fonds des services de police (en milliers de dollars)		
	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	415 242,3	408 509,8
Dépenses	415 242,3	408 509,8
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	29 618,5	15 290,1
Effectif total (ETC)	4 404	4 387

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout autre organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1). Il s'agit en somme de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté qui repose sur le modèle de police de proximité.

Le budget de dépenses en 2006-2007 s'élève à 415,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 6,7 M\$ par rapport à la dépense probable de 2005-2006. Cet écart découle principalement de l'indexation salariale accordée aux employés civils, de la hausse des loyers due à la livraison des nouveaux postes de police et aux aménagements ainsi que par une augmentation de la dépense d'amortissement liée directement à la variation des investissements. Les revenus proviennent, d'une part, de la tarification aux municipalités, en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec au montant prévu de 234,2 M\$, ainsi que ceux en provenance du gouvernement fédéral pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,4 M\$ et, d'autre part, d'une affectation de 177,6 M\$ du budget de dépenses du programme 2 pour en assurer l'équilibre financier.

L'investissement prévu de 29,6 M\$ se répartit comme suit : 10,7 M\$ pour le renouvellement et l'acquisition des véhicules dans les postes des municipalités régionales de comté et 18,9 M\$ pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour des équipements spécialisés. Le budget d'investissements est en hausse de 14,3 M\$ par rapport à celui de 2005-2006. Cette variation s'explique principalement par l'intensification des projets de développement des ressources informationnelles qui débiteront au cours de l'exercice 2006-2007.

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

FAITS SAILLANTS

- Le Gouvernement en ligne vise à accroître la satisfaction des citoyens et des entreprises en favorisant l'accès, de façon sécurisée, à des services en ligne de qualité, intégrés et personnalisés, offerts par une administration publique innovante, performante et à l'écoute de la population. Cette vision s'appuie sur sept balises qui guideront les actions du ministère des Services gouvernementaux tout au long de l'année 2006-2007 :

- Accroître l'offre de service en ligne pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises et améliorer la performance de l'État :

Réduction de la fracture numérique, c'est-à-dire du fossé qui sévit entre les différents groupes socio-économiques et groupes d'âge quant à l'accès à l'Internet et aux nouvelles technologies de l'information.

- Simplifier l'accès des citoyens et des entreprises à la prestation électronique de services :

Service québécois de changement d'adresse aux entreprises, une seule transaction pour rejoindre six ministères et organismes.

- Faire des citoyens et des entreprises les principaux acteurs des services qu'ils requièrent de l'État :

Services aux entreprises améliorés pour créer un dossier personnalisé qui conservera les informations afin d'éviter de les saisir à toutes les transactions.

- Consolider la relation de confiance des citoyens et des entreprises à l'égard de la prestation électronique de services :

clicSÉCUR, système d'authentification disponible pour les entreprises et étendu pour les citoyens.

- Faciliter, aux citoyens et aux entreprises, l'accès aux services électroniques des réseaux publics et des autres ordres de gouvernement :

Portail gouvernemental de services pour de nouveaux services en ligne des secteurs de la santé et de l'éducation.

- Développer des infrastructures communes au service de l'ensemble des ministères et organismes afin d'accroître le développement de services transactionnels;
- Favoriser la participation des citoyens à la vie démocratique.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Mission

Offrir des services de qualité, pertinents et accessibles, aux citoyens, aux entreprises ainsi qu'à l'Administration et aux réseaux gouvernementaux et assurer le développement du Gouvernement en ligne.

Responsabilités

Le ministre des Services gouvernementaux doit :

- Assurer le développement, l'implantation, le déploiement et la promotion du Gouvernement en ligne;
- Faire en sorte que l'information gouvernementale, sur support informatique, soit utilisée efficacement, de façon sécuritaire et dans un souci d'amélioration de l'offre des services gouvernementaux;
- Poursuivre la mise en place de Services Québec¹. L'action de cet organisme modifie de façon significative la manière dont fonctionne le gouvernement et, en particulier, la façon dont sont offerts les services publics aux citoyens et aux entreprises;
- Poursuivre la mise en place du Centre de services partagés du Québec¹. Cette organisation rend disponibles des services partagés aux ministères et aux organismes, tout en contribuant à leur mise en œuvre. Tous les secteurs des services gouvernementaux (technologies de l'information et des communications, acquisitions et dispositions de biens, fournitures et ameublement, entretien de l'équipement bureautique, reprographie et courrier gouvernemental, systèmes de gestion intégrée des ressources) sont ainsi sous la responsabilité du ministre des Services gouvernementaux. Il en va de même pour les Publications du Québec, le réseau des bibliothèques gouvernementales, ainsi que des services du placement média et des expositions;
- Offrir aux ministères et aux organismes une expertise de pointe pour des services spécialisés qu'ils ne pourraient s'offrir seuls, avec efficacité et à coût raisonnable;
- Mettre à la disposition des ministères et des organismes les immeubles et autres biens requis pour la prestation de leurs services. La Société immobilière du Québec¹ présente un rapport annuel de gestion distinct qui fait état de ses résultats financiers;
- Offrir aux ministères et aux organismes des services aériens tels que les évacuations aéromédicales, le transport multipatient, le combat des feux de forêt, la surveillance aérienne du territoire et le transport de passagers et de marchandises.

2. Les choix budgétaires

Le ministère des Services gouvernementaux a procédé à des choix budgétaires en fonction des priorités gouvernementales et des orientations qui en découlent. Ainsi, le ministère des Services gouvernementaux est appelé à relever des défis de taille, dont entre autres : le déploiement du Gouvernement en ligne et l'utilisation optimale des ressources informationnelles.

¹ Services Québec, le Centre de services partagés du Québec et la Société immobilière du Québec soumettent chaque année au ministre leurs prévisions budgétaires pour l'exercice financier suivant, selon la forme, la teneur et la périodicité que détermine le ministre. Ces prévisions sont soumises à l'approbation du gouvernement.

Déploiement du Gouvernement en ligne

L'intensification du déploiement du Gouvernement en ligne constitue un levier d'intégration pour l'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens et aux entreprises qui permettra aux ministères et aux organismes d'optimiser leur façon de faire.

Un budget de 11,2 M\$ est octroyé pour la réalisation de projets interministériels et principalement, transactionnels.

Actions envisagées

- Modifier le modèle de financement du Gouvernement en ligne pour les projets interministériels communs, partageables et réutilisables;
- Élaborer les modalités de gestion du nouveau modèle de financement du Gouvernement en ligne;
- Identifier, selon les paramètres établis, les projets qui feront l'objet d'un financement au cours de l'année 2006-2007.

Utilisation optimale des ressources informationnelles

Dans le contexte de rareté des ressources, les prochaines années seront consacrées à mettre en commun les expertises. Le partage des infrastructures, des ressources et expériences dans le cadre du développement de projets interministériels du Gouvernement en ligne, amène un besoin de concertation et de coordination à l'échelle du gouvernement.

La contribution fondamentale de la part des ministères, des organismes et des partenaires directement impliqués dans la prestation des services en ligne aux citoyens et entreprises, invite le Ministère à une coordination et à un encadrement central de ces actions.

Un montant de 6,0 M\$ est consacré à cette orientation.

Actions envisagées

- Favoriser l'accroissement de l'offre de service en ligne;
- Faciliter l'accès aux services électroniques des réseaux publics;
- Appuyer le développement du Portail gouvernemental de services en santé, éducation, économie, région, etc.;
- Réviser le cadre de gestion des ressources informationnelles;
- Réaliser les travaux associés au Plan de gestion des ressources informationnelles et au Bilan de gestion des ressources informationnelles;
- Accompagner les ministères et organismes dans leur démarche de projets en ressources informationnelles;
- Développer les processus et les outils pour la gestion des projets communs et intégrés;

- Déposer la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale;
- Déposer le Cadre commun d'interopérabilité;
- Réaliser un plan d'action concernant la mise en œuvre d'un programme d'architecture d'entreprise gouvernementale visant à soutenir le renouvellement de la prestation de services et la modernisation de l'État grâce à une plus grande interopérabilité des processus, de l'information et des technologies;
- Déposer un mémoire sur l'authentification gouvernementale dans le cadre du Gouvernement en ligne.

3. Le plan budgétaire

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Services gouvernementaux	40 860,1	(51 149,5)	54 144,5	92 009,6
Total	40 860,1	(51 149,5)	54 144,5	92 009,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	184	(396)	—	580

Note : Le programme Services gouvernementaux comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

Ce programme regroupe les dépenses visant à offrir des services aux citoyens, aux entreprises, ainsi qu'à l'administration et aux réseaux gouvernementaux. On y retrouve également les sommes afférentes au Gouvernement en ligne ainsi qu'une provision pour la réalisation de projets à cet égard.

Le budget de dépenses de ce programme est en baisse de 51,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2005-2006. Cette diminution découle principalement d'une radiation de 40,0 M\$ en 2005-2006 au chapitre du projet information GIRE, rendue nécessaire à la suite de l'adoption de la Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) et du retrait du budget de Services Québec devenu un organisme autre que budgétaire en 2006-2007.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	22 100,0	25 221,2
Prêts, placements et avances	25,0	30,0

Les immobilisations des Services gouvernementaux sont principalement attribuables au développement de projets reliés au Gouvernement en ligne. La réduction provient du retrait des immobilisations de Services Québec, devenu un organisme autre que budgétaire en 2006-2007.

Organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de services partagés du Québec	291 748,0	—	269 276,2	2 348,1
Services Québec ¹	46 500,0	—	—	—
Société immobilière du Québec	600 384,0	—	586 416,0	—

¹ Services Québec a été financé en 2005-2006 à partir de crédits budgétaires du Ministère pour un montant de 21,9 M\$.

Les fonds spéciaux**Fonds du service aérien gouvernemental**

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	61 138,0	60 595,7
Dépenses	59 492,8	58 976,7
Excédent (déficit)	1 645,2	1 619,0
Investissements	6 159,0	6 797,2
Effectif total (ETC)	162	162

Le Fonds du service aérien gouvernemental a pour objet le transport aérien nécessaire à la réalisation de fonctions gouvernementales.

Les prévisions de résultats du Fonds pour l'exercice 2006-2007 demeurent stables par rapport à l'exercice précédent.

FAITS SAILLANTS

- ❑ Consolidation du partenariat entre le ministère du Tourisme, les membres de l'industrie et certains ministères et organismes publics afin d'orienter et concerter les actions, de maximiser la capacité d'attraction et d'adaptation du Québec à l'évolution du marché, et ce, par la tenue des Assises annuelles du Tourisme et les travaux du Conseil des partenaires de l'industrie touristique.
- ❑ Renouvellement des ententes de partenariat avec les associations touristiques régionales, afin d'accroître leur participation dans les choix stratégiques affectant l'industrie touristique, d'éviter les dédoublements de fonctions et de mandats et de produire une synergie entre les fonds dédiés au développement et à la promotion touristique.
- ❑ Poursuite du déploiement des contenus et fonctionnalités du Centre d'affaires électronique Bonjour Québec.com au sein des sites Web des associations touristiques régionales et dans les bureaux d'information touristique, afin d'améliorer la qualité des services de renseignements et de réservations pour la clientèle touristique.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants associés à ce développement et à cette promotion, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

L'action du Ministère s'adresse aux touristes et aux membres de l'industrie touristique. Aux premiers, en offrant des services d'accueil, de renseignements touristiques et d'assistance pour la réservation de produits touristiques, aux seconds en les accompagnant, les conseillant et les soutenant, soit financièrement ou techniquement, dans la réalisation de leurs projets de promotion ou de développement de produits touristiques.

Le ministère du Tourisme s'avère le principal promoteur de la destination et des expériences touristiques sur les marchés extérieurs du Québec.

Pour réaliser ses interventions, le Ministère s'appuie sur un réseau de partenaires composé d'entrepreneurs, d'associations sectorielles et territoriales, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

La Ministre a également la responsabilité légale de la Régie des installations olympiques, de la Société du Centre des congrès de Québec et de la Société du Palais des congrès de Montréal.

2. Les choix budgétaires

Le budget du Fonds de partenariat touristique est affecté à la réalisation des interventions du ministère du Tourisme.

Ainsi, les activités du Ministère ont trait, entre autres, au développement et au maintien d'une concertation et d'un partenariat efficaces, tant au niveau gouvernemental qu'au sein de l'industrie touristique. L'application et le suivi des règles législatives et administratives liées à sa mission constituent une autre facette de l'action ministérielle.

L'intervention du Ministère dans la promotion canadienne et internationale de la destination et des expériences touristiques québécoises s'avère essentielle pour la croissance de l'industrie, dans un contexte de concurrence des marchés et de segmentation des clientèles.

Le soutien à l'industrie touristique, afin d'assurer une croissance de la promotion touristique régionale, se manifeste notamment via la taxe spécifique sur l'hébergement. Ce véhicule constitue l'avenue de financement privilégiée pour assurer le développement de l'industrie touristique dans l'ensemble des régions du Québec.

L'accueil et l'information touristique sont d'autres champs d'intervention du Ministère. La qualité de ces services et le recours aux nouvelles technologies font du Québec, et plus particulièrement du ministère du Tourisme, un chef de file, récompensé à l'international, dans l'application des technologies de l'information liées au tourisme.

Orientation 1 : Orienter et concerter l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme

— Pour réaliser l'orientation 1, le Ministère entend prioriser les éléments suivants :

- afin de porter les recettes touristiques du Québec à 13,0 milliards de dollars en 2010, il importe d'effectuer annuellement un bilan de l'application de la Politique touristique du Québec, de discuter des plans conjoints et de procéder à des consultations avec les entreprises, les associations et les regroupements sectoriels;
- le succès de chacun des domaines d'intervention de la Politique repose tant sur le développement de la capacité d'anticipation des changements des acteurs de l'industrie que sur l'encouragement à la mise en place d'initiatives de réseautage;
- les intervenants touristiques doivent être en mesure de se situer en temps réel dans leur environnement concurrentiel et commercial de manière à prendre des décisions éclairées conduisant à une exploitation optimale de leurs entreprises ou destinations. À cette fin, l'industrie touristique doit compter sur un réseau de connaissance et de recherche à la hauteur de ces défis.

— Pour atteindre les objectifs reliés à l'orientation 1, le Ministère envisage les actions suivantes :

- rencontres régulières du Conseil des partenaires de l'industrie touristique;
- tenue des Assises annuelles en tourisme;
- établissement des paramètres du réseau de connaissance et de recherche et élaboration d'une stratégie en matière de prospective;
- signature d'une entente avec le Réseau de veille en tourisme.

Orientation 2 : Assurer la mise en marché du Québec et de ses expériences touristiques

— Pour réaliser l'orientation 2, le Ministère entend se concentrer sur les éléments suivants :

- l'analyse des marchés potentiellement intéressants pour le Québec et des solutions les plus avantageuses pour y investir;
- la reconnaissance de la singularité touristique du Québec parmi la pléiade des destinations en concurrence s'effectuera par la diffusion des outils promotionnels et la promotion de l'offre touristique québécoise autour de quatre grands regroupements d'expériences : le Québec des grandes villes; le Québec du Saint-Laurent; le Québec de villégiature et le Québec grande nature.

— Pour atteindre les objectifs reliés à l'orientation 2, le Ministère envisage les actions suivantes :

- optimisation du réseau à l'international;
- mise en place du comité marketing du Conseil des partenaires de l'industrie touristique afin d'établir les bases d'un cadre financier permettant des investissements promotionnels ciblés, continus et à long terme;

- réalisation d'une planification intégrée pour chacun des quatre grands regroupements d'expériences;
- réalisation de campagnes promotionnelles.

Orientation 3 : Susciter et soutenir le développement de produits touristiques

- Pour réaliser l'orientation 3, le Ministère vise l'élaboration, avec les partenaires concernés, d'un plan intégré de développement pour chacun des produits touristiques. En effet, les gestionnaires du tourisme font face à un environnement d'affaires complexe et compétitif et il importe de mettre à leur disposition des outils qui les aideront à affronter ces défis.
- Pour atteindre les objectifs reliés à l'orientation 3, le Ministère envisage notamment les actions suivantes :
 - début de la réalisation des plans intégrés d'intervention pour chacun des 14 produits touristiques porteurs de la Politique touristique du Québec;
 - soutien à l'élaboration de la stratégie ACCORD dans les régions administratives ayant un produit touristique comme créneau d'excellence.

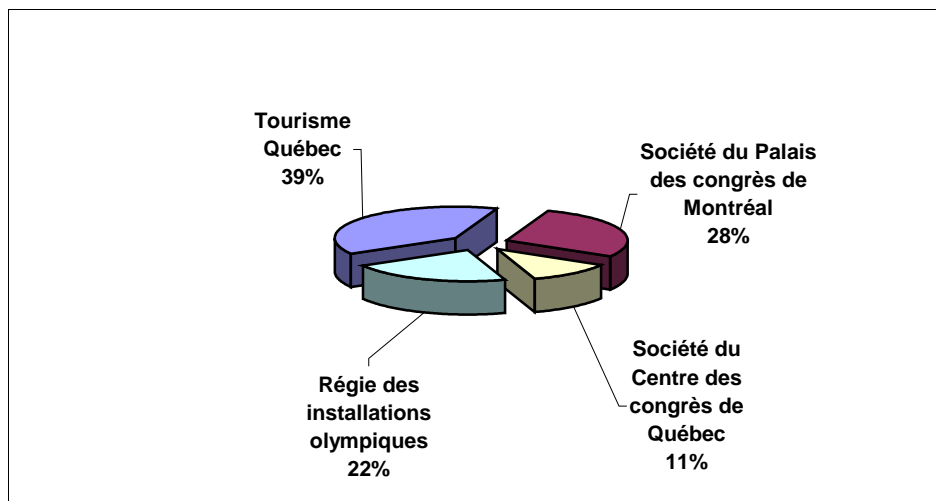
Orientation 4 : Offrir et encadrer des services à la clientèle touristique en matière d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques

- Pour réaliser l'orientation 4, le Ministère vise l'atteinte de l'objectif suivant :
 - un accueil compétent et chaleureux, appuyé par un réseau d'information touristique bien structuré et à la fine pointe de la technologie. Ceci nécessite la poursuite du déploiement des contenus et fonctionnalités du Centre d'affaires électronique Bonjour Québec.com au sein des sites Web des associations touristiques régionales et dans les bureaux d'information touristique.
- Pour atteindre l'objectif relié à l'orientation 4, le Ministère envisage notamment l'action suivante :
 - augmentation du nombre de bureaux d'information touristique utilisant l'expertise et les ressources de Bonjour Québec.com.

Orientation 5 : Assurer l'implantation du Plan de gestion des ressources humaines

- Pour réaliser l'orientation 5, le Ministère vise l'atteinte de l'objectif suivant :
 - le Ministère instaurera une approche de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre et de gestion des compétences, afin de disposer de la main-d'œuvre nécessaire pour réaliser sa mission et ses orientations stratégiques.
- Pour atteindre l'objectif relié à l'orientation 5, le Ministère envisage entre autres l'action suivante :
 - début de l'opération d'actualisation du plan prévisionnel de la main-d'œuvre, en vue de favoriser le maintien et le transfert de l'expertise, notamment pour les emplois vulnérables et pour la relève de gestion.

Le budget du Ministère, incluant la contribution aux organismes, s'élève à 139,3 M\$ et se répartit dans les proportions suivantes :



3. Le plan budgétaire

Le programme de Promotion et développement du tourisme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec et de ses expériences touristiques ainsi qu'en aménageant et exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Promotion et développement du tourisme	139 268,7	(19 343,4)	138 315,4	158 612,1
Total	139 268,7	(19 343,4)	138 315,4	158 612,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	—	—	—	—

La diminution des dépenses en 2006-2007 par rapport à la dépense probable 2005-2006 s'explique principalement par le fait que cette dernière comprend des sommes transférées en cours d'année depuis la Provision pour communications gouvernementales du Conseil exécutif et le Fonds de suppléance du Conseil du trésor.

Organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie des installations olympiques	52 120,0	30 340,0	48 021,0	30 000,0
Société du Centre des congrès de Québec	21 047,6	15 980,0	19 529,2	14 740,0
Société du Palais des congrès de Montréal	56 258,9	38 959,4	55 350,3	39 599,4

Les fonds spéciaux**Fonds de partenariat touristique**

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	110 643,5	107 828,3
Dépenses	111 137,7	112 091,4
Excédent (déficit)	(494,2)	(4 263,1)
Investissements	2 400,0	714,7
Effectif total (ETC)	335	339

Le Fonds de partenariat touristique a été créé le 1^{er} avril 1997 afin de renforcer la promotion et le développement touristique du Québec.

Les sommes affectées à ce fonds en 2006-2007 sont évaluées à 110,6 M\$, dont 54,0 M\$ provenant d'une affectation de crédits du Ministère. Le solde provient essentiellement de taxes dédiées et de partenariats.

FAITS SAILLANTS

- Des investissements de 1,3 G\$ dans la conservation, l'amélioration et le développement du réseau routier supérieur, soit une augmentation de 100,0 M\$ par rapport à 2005-2006 :
 - 218,2 M\$ pour l'amélioration du réseau routier, notamment au plan de la sécurité par la correction de courbes et de pentes, le pavage d'accotements et le réaménagement géométrique de plusieurs intersections problématiques;
 - 571,4 M\$ pour la conservation des chaussées et des structures permettant la réhabilitation d'environ 1 500 kilomètres de chaussées et des interventions sur environ 380 structures;
 - 407,6 M\$ dans le développement du réseau routier afin d'améliorer l'efficacité des grands corridors internationaux et interrégionaux, se traduisant entre autres par des travaux majeurs sur les autoroutes 20, 50, 55 et 73 ainsi que sur les routes 175 et 185.
- Des dépenses de 308,9 M\$ pour l'aide au transport collectif (volets immobilisations, exploitation et transport adapté) permettant notamment aux sociétés de transport et à l'Agence métropolitaine de transport de poursuivre la réfection et le développement des infrastructures de transport en commun de même que le remplacement du matériel roulant.
- Des dépenses de 69,0 M\$ pour les dessertes de transport maritime et aérien ainsi que les infrastructures multimodales assurant la promotion et le soutien du transport maritime et ferroviaire de même que le maintien d'un service adéquat de transport aérien en région.

1. La présentation du portefeuille ministériel

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement durable du Québec.

Il élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Ces dernières se concrétisent par les activités suivantes :

- La planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- Le soutien technique et financier aux municipalités pour l'entretien, la réfection et l'amélioration du réseau routier local;
- Le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain, le transport adapté ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions;
- Le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- Le soutien au transport des marchandises, en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

Tout en assurant la mobilité des personnes et des marchandises sur le territoire québécois, ces activités appuient le développement de plusieurs secteurs de l'économie québécoise liés aux transports (fabrication d'équipement et de matériel de transport, construction d'infrastructures, etc.).

Le ministre des Transports est par ailleurs responsable de plusieurs organismes, lesquels composent le portefeuille ministériel. Ainsi, la Commission des transports du Québec, un organisme budgétaire, ainsi que l'Agence métropolitaine de transport et la Société des traversiers du Québec, des organismes autres que budgétaires, en font partie. De plus, en tant que responsable de la Capitale-Nationale, le ministre des Transports a la charge de deux organismes du gouvernement du Québec qui ont pour mission d'agir dans la région de la Capitale-Nationale : le Bureau de la Capitale-Nationale (BCN) et la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ).

2. Les choix budgétaires

Les choix budgétaires pour l'exercice 2006-2007 s'inscrivent à l'intérieur de trois orientations stratégiques :

Orientation 1 : Assurer aux usagers des infrastructures de transport sécuritaires, en bon état et fonctionnelles

- Des investissements de 218,2 M\$ pour l'amélioration du réseau routier supérieur, notamment au plan de la sécurité

L'objectif est de contribuer à améliorer la sécurité des usagers des infrastructures routières sous la responsabilité du Ministère par des interventions en vue notamment de prévenir ou de réduire les accidents résultant d'une sortie de route et les accidents aux intersections.

Actions envisagées

- diverses interventions sur le réseau routier : correction de courbes hors normes et de profils verticaux, élargissement de chaussées, pavage d'accotements, installation de glissières et d'atténuateurs d'impacts, réaménagements géométriques d'intersections;
- à ces actions s'ajoutent celles relatives à l'encadrement réglementaire, la recherche-développement et les campagnes de communication;
- le Ministère a aussi pour objectif, en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec, d'élaborer et de rendre publique en 2006 une nouvelle politique de sécurité routière.

— Des investissements de 571,4 M\$ pour la conservation des chaussées et des structures

Les objectifs sont d'améliorer la qualité des chaussées et de maintenir la qualité des structures du réseau routier sous la responsabilité du Ministère. À ce titre, 344,6 M\$ sont prévus pour la conservation des chaussées et 226,8 M\$ pour la conservation des structures. Compte tenu de son vieillissement, des ressources importantes doivent être consacrées à la conservation du réseau routier supérieur pour offrir aux usagers des services de qualité et en assurer la pérennité.

Actions envisagées

- interventions portant sur environ 1 500 kilomètres de chaussées;
- interventions portant sur environ 380 structures.

— Des dépenses de 385,3 M\$ pour l'exploitation des infrastructures

L'objectif est d'assurer un entretien de qualité des routes sous la responsabilité du Ministère en donnant priorité aux interventions qui ont un impact sur la sécurité. Les activités d'exploitation comprennent l'entretien hivernal, l'entretien courant et périodique réalisé en été, de même que les activités de surveillance du réseau et de gestion des corridors routiers. En plus du réseau routier, le Ministère voit également à l'entretien des autres infrastructures sous sa gestion (aéroports, quais, etc.).

Actions envisagées

- entretien hivernal conforme aux exigences ministérielles;
- marquage des routes adéquat;
- mise en forme des accotements avant le 30 juin.

Orientation 2 : Améliorer l'efficacité des systèmes de transport dans une perspective de développement durable

— Des investissements de 407,6 M\$ dans le développement du réseau routier

L'objectif est d'améliorer l'efficacité des grands corridors internationaux et interrégionaux notamment par la réalisation de projets majeurs d'amélioration du réseau routier.

En vue d'améliorer la desserte des régions et des marchés et de contribuer ainsi au développement économique du Québec et de ses régions, de nombreux projets de développement d'axes routiers majeurs seront en chantier durant l'année. Plusieurs de ces projets seront réalisés dans le cadre d'ententes Canada-Québec liées aux programmes du gouvernement fédéral visant l'amélioration des infrastructures stratégiques.

Action envisagée

- travaux de développement prévus notamment sur l'autoroute 20 (tronçon Ste-Luce/Mont-Joli), l'autoroute 25, l'autoroute 30, l'autoroute 35, l'autoroute 50 (tronçon Doherty/Thurso, tronçon Grenville/Lachute), l'autoroute 55 (tronçon Trois-Rivières/autoroute 20, tronçon Drummondville/Windsor), l'autoroute 73 (tronçon St-Joseph/Beauceville), l'autoroute 73/route 175 (entre les km 86 et 227), la route 185 (tronçon Rivière-du-Loup/St-Antonin, Cabano), le boulevard McConnell-Laramée à Gatineau, la desserte du Centre universitaire de santé McGill à Montréal, l'autoroute du Vallon à Québec, la rue Notre Dame à Montréal, l'accès au Mont-Tremblant.

— Des dépenses de 308,9 M\$ pour l'aide au transport collectif

L'objectif est de favoriser la croissance de l'utilisation des modes de transport autres que l'automobile en milieu urbain.

Dans un contexte de développement durable, les choix en matière de transport en milieu urbain visent à concilier le développement économique et la qualité de vie des citoyens. Dans cette optique, le Ministère offre des programmes pour appuyer la croissance du transport en commun (245,0 M\$) et des autres services de transport collectif (63,9 M\$).

Les sociétés de transport en commun ainsi que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pourront en outre continuer de bénéficier de revenus annuels provenant de sources dédiées totalisant 119,3 M\$, soit 68,8 M\$ provenant de la contribution à même les droits d'immatriculation de 30 \$ des automobilistes résidant sur leur territoire et 50,5 M\$ pour l'AMT provenant de la taxe de 1,5 ¢ du litre d'essence perçue dans la région métropolitaine de Montréal.

La contribution du gouvernement du Québec au financement du transport en commun, soit sous forme de subventions (308,9 M\$) ou de sources de revenus dédiées (119,3 M\$), totalisera un montant de 428,2 M\$.

Par ailleurs, une somme de 265,5 M\$ en 2006-2007 sera disponible à la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SoFIL) pour le financement comptant d'investissements en transport en commun.

Actions envisagées

- révision du cadre de financement du transport en commun;
- aide aux immobilisations en transport en commun devant permettre notamment la poursuite de la rénovation du métro, la poursuite de la prolongation du métro vers Laval, le renouvellement du parc d'autobus ainsi que l'amélioration des services de trains de banlieue;
- aide au fonctionnement de plusieurs services de transport collectif;
- mise en œuvre du volet « transport en commun » de la SoFIL.

- Des dépenses de 69,0 M\$ pour les infrastructures multimodales et les dessertes de transport maritime et aérien

Les objectifs sont de promouvoir et soutenir l'utilisation du transport ferroviaire, maritime et intermodal ainsi que de favoriser le maintien d'un service adéquat de transport aérien entre les régions et les grands centres.

Pour atteindre ces objectifs, le Ministère offre une aide financière à ces secteurs. En 2005-2006, une entente de principe a été conclue avec le gouvernement fédéral visant la réhabilitation des infrastructures des chemins de fer d'intérêt local (CFIL) et la réalisation de projets intermodaux. Les projets seront initiés par les partenaires du secteur privé avec lesquels le gouvernement du Québec signera des ententes particulières.

Actions envisagées

- première année de mise en œuvre de l'entente portant sur la réhabilitation des infrastructures des CFIL et la réalisation de projets intermodaux;
- soutien financier aux services de traversiers de même qu'aux dessertes maritimes et aériennes en faveur des populations des régions éloignées et isolées;
- prolongation de l'entente avec Air Canada relative aux tarifs aériens régionaux jusqu'en juillet 2006.

Orientation 3 : Améliorer la performance de l'organisation pour de meilleurs services aux citoyens

- Les partenariats relatifs à certaines infrastructures et services de transport

L'objectif est d'évaluer et réaliser, si cela est opportun, sous forme de partenariat, des projets majeurs d'infrastructures ou relatifs à des services ministériels.

Action envisagée

- poursuite des travaux en vue de partenariats relatifs notamment à l'autoroute 30, à l'autoroute 25 et aux parcs routiers.

- Des investissements de 39,8 M\$ pour l'amélioration des systèmes d'information ministériels

Les objectifs sont d'améliorer la gestion par la refonte des processus administratifs et la mise en place d'une nouvelle génération de systèmes d'information ainsi que de mettre en place le portail gouvernemental en matière de transport et les services en lignes ministériels prioritaires qui y sont reliés.

Actions envisagées

- poursuite des travaux relatifs aux systèmes d'information : SAGIR, gestion de projets, structures, exploitation;
- poursuite du développement du portail gouvernemental et de la mise en ligne de services ministériels.

3. Le plan budgétaire

Le plan budgétaire 2006-2007 tient compte des grands enjeux stratégiques du Ministère. Ainsi, celui-ci poursuivra ses investissements majeurs dans la conservation, l'amélioration et le développement du réseau routier en y investissant 1 300,0 M\$, ce qui représente une augmentation de 100,0 M\$ par rapport à l'an dernier. Les sommes consacrées à l'exploitation des infrastructures seront, quant à elles, augmentées de 19,7 M\$ pour tenir compte des coûts plus élevés des contrats, des matériaux et des carburants.

Au chapitre des transferts, la grande majorité des programmes d'aide sont ajustés à la hausse pour répondre aux nouveaux besoins. Mentionnons, entre autres, l'ajout de 8,0 M\$ dans le cadre du 400^e anniversaire de la Ville de Québec, une augmentation de 5,9 M\$ de l'aide au transport des personnes handicapées à la suite de l'adoption de la nouvelle Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1) et l'ajout de 7,8 M\$ pour l'aide au transport ferroviaire et maritime incluant l'aide au fonctionnement de la Société des traversiers du Québec.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Infrastructures de transport	1 413 978,6	113 587,9	1 308 514,5	1 300 390,7
2. Systèmes de transport	414 750,6	26 358,0	395 193,3	388 392,6
3. Administration et services corporatifs	88 843,9	3 652,0	88 613,5	85 191,9
4. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	39 462,2	2 052,5	29 209,7	37 409,7
Total	1 957 035,3	145 650,4	1 821 531,0	1 811 384,9
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 663	(103)	—	3 766

Le budget de dépenses du Ministère, présenté au tableau précédent, augmente de 145,6 M\$ en 2006-2007 par rapport à la dépense probable de 2005-2006, passant de 1 811,4 M\$ à 1 957,0 M\$. Cette variation s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Augmentation de 90,0 M\$ de l'affectation à des fonds spéciaux, essentiellement à titre de contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier;
- Augmentation de 31,9 M\$ des dépenses prévues de transfert, laquelle résulte principalement de l'augmentation des subventions dans le cadre du 400^e anniversaire de la Ville de Québec, de l'augmentation de l'aide au transport des personnes handicapées à la suite de l'adoption de la nouvelle Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration

scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1) et de l'augmentation de l'aide au transport ferroviaire et maritime incluant la Société des traversiers du Québec;

- Augmentation de 23,7 M\$ des dépenses prévues de fonctionnement et de rémunération, principalement au chapitre des dépenses d'exploitation des infrastructures de transport.

Programme 1 : Infrastructures de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

Ce programme se compose des activités suivantes :

— Contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	805,1 M\$
— Entretien des infrastructures de transport	385,3 M\$
— Amortissement des infrastructures routières (avant la création du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier) et des autres infrastructures de transport	104,5 M\$
— Programme d'aide financière au réseau routier local	118,7 M\$
— Autres activités	0,4 M\$

L'augmentation de 113,6 M\$ du budget de dépenses en 2006-2007 est essentiellement le résultat net de variations touchant quelques activités.

La première a trait à la contribution du Ministère au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, laquelle augmente de 88,9 M\$. L'entretien des infrastructures est, pour sa part, augmenté de 19,7 M\$ pour tenir compte du coût plus élevé des contrats, des matériaux et des carburants. Quant au programme d'aide financière au réseau routier local, il est augmenté de 4,2 M\$, notamment pour tenir compte des coûts additionnels engendrés par le pavage des routes dans les villages du Nunavik. Enfin, l'amortissement des autres infrastructures de transport est accru de 0,8 M\$.

Programme 2 : Systèmes de transport

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport des personnes et des marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :

— Aide à l'acquisition d'immobilisations de transport en commun	220,3 M\$
— Aide au fonctionnement de certains services de transport en commun	24,7 M\$
— Aide au transport adapté aux personnes handicapées	63,9 M\$
— Aide à l'adaptation des véhicules des personnes handicapées	11,3 M\$
— Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des traversiers du Québec	62,4 M\$
— Aide au transport aérien	4,2 M\$
— Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	12,4 M\$
— Autres activités	15,5 M\$

L'augmentation de 26,4 M\$ du Budget de dépenses en 2006-2007 est le résultat net de plusieurs variations dans les transferts. Les principales augmentations sont les suivantes : l'aide au transport collectif des personnes augmente de 8,8 M\$, incluant l'aide au fonctionnement de certains services de transport en commun; l'aide au transport adapté des personnes handicapées augmente de 5,9 M\$, principalement à la suite de l'adoption de la nouvelle Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q. , c. E-20.1); l'aide au financement de la Société des traversiers du Québec augmente de 4,3 M\$ pour tenir compte de la hausse des dépenses d'exploitation, dont les carburants; l'aide au transport maritime augmente de 3,3 M\$ et l'aide au transport ferroviaire de 1,4 M\$ principalement pour la mise en place du nouveau programme fédéral-provincial sur la réhabilitation des infrastructures ferroviaires locales et le transport intermodal.

Programme 3 : Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport des personnes et des marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :

— Planification, direction et coordination des ressources humaines, physiques, financières et informationnelles	63,0 M\$
— Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement	15,7 M\$
— Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport	10,1 M\$

L'augmentation de 3,6 M\$ du budget de dépenses en 2006-2007 s'explique essentiellement par une hausse des dépenses d'amortissement de 3,2 M\$ à la suite de la mise en place de plusieurs nouveaux systèmes d'information, dont SAGIR, de même que par l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Programme 4 : Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant la diversification des assises économiques du Québec.

L'augmentation de 2,0 M\$ du budget de dépenses de ce programme s'explique, notamment par l'accroissement de la contribution aux fêtes du 400^e anniversaire de la Ville de Québec.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	45 362,7	44 097,0
Prêts, placements et avances	200,0	200,0

Le budget d'investissements de 45,4 M\$, lequel montre une augmentation de 1,3 M\$, permet au Ministère d'assumer ses besoins aux chapitres suivants : travaux relatifs à des infrastructures de transport maritime et aérien, développements informatiques et acquisition de matériel et d'équipement.

Organisme budgétaire et organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Organisme budgétaire				
Commission des transports du Québec	12 367,9	12 367,9	12 113,0	12 113,0
Organismes autres que budgétaires				
Agence métropolitaine de transport	245 456,0	50 180,0	239 139,0	49 386,0
Commission de la capitale nationale du Québec	15 253,2	13 873,5	13 150,5	12 764,4
Société des traversiers du Québec	64 966,0	43 202,8	62 876,2	41 449,5

Les fonds spéciaux

Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	831 298,7	738 120,9
Dépenses	831 298,7	738 120,9
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	1 308 969,2	1 234 925,0
Effectif total (ETC)	2 184	2 210

Le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier est un fonds d'investissements affecté depuis le 1^{er} avril 1996 au financement des travaux de conservation des chaussées et des structures et des travaux d'amélioration et de développement du réseau routier.

L'ensemble des déboursés prévus en 2006-2007 totalise 1 411,8 M\$, incluant 111,8 M\$ de contributions de partenaires.

Ces déboursés se subdivisent en deux catégories :

- Des investissements de 1 309,0 M\$ ayant pour effet d'accroître le potentiel de service et qui sont capitalisés et amortis en fonction de leur durée de vie utile, soit entre 10 et 30 ans;
- Des coûts indirects estimés à 102,8 M\$ qui sont considérés comme des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses du Fonds sont estimées à 831,3 M\$ en 2006-2007 et correspondent au coût des dépenses de fonctionnement de l'année en cours et à celui du service de la dette des immobilisations réalisées depuis sa création. Ces dépenses sont assumées majoritairement par une contribution du Ministère de 805,1 M\$ et par certains partenaires, dont le gouvernement fédéral.

Fonds de gestion de l'équipement roulant

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	76 889,4	75 918,9
Dépenses	76 889,4	76 326,8
Excédent (déficit)	0,0	(407,9)
Investissements	21 000,0	18 260,3
Effectif total (ETC)	260	266

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant est affecté depuis le 1^{er} avril 1998 au financement des activités du Centre de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier du Centre est d'assurer la gestion intégrée du parc de matériel roulant du Ministère. Il offre en outre un service semblable aux différents organismes publics du Québec.

Pour 2006-2007, le Fonds prévoit un budget équilibré sur un budget total de 76,9 M\$, financé en grande partie par le Ministère pour un montant de 56,9 M\$. Un budget d'immobilisations de 21,0 M\$ est également prévu pour le renouvellement du parc de matériel roulant du Ministère et des organismes clients.

Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	68 812,1	67 795,2
Dépenses	68 812,1	67 795,2
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif total (ETC)	—	—

Le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun est en opération depuis le 1^{er} janvier 1992. Il vise à favoriser le développement des services de transport en commun en milieu urbain. Son financement est assumé par une contribution de 30 \$ prélevée auprès des propriétaires de véhicules des agglomérations urbaines du Québec lors du renouvellement de l'immatriculation.

En 2006-2007, les revenus du Fonds, estimés à 68,8 M\$, seront entièrement redistribués aux organismes publics de transport en commun.

Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports

(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007	Probables 2005-2006
Revenus	8 809,1	4 976,9
Dépenses	8 790,0	4 972,9
Excédent (déficit)	19,1	4,0
Investissements	13 794,5	800,0
Effectif total (ETC)	38	31

Depuis l'exercice financier 2001-2002, le Centre de signalisation du ministère des Transports a été converti en une agence par le Ministère, conformément au nouveau cadre de gestion établie par la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01). Les biens et services fournis par le Centre ont trait notamment au développement et à la fabrication de panneaux de signalisation routière et d'information et pour des services d'urgence en signalisation aux ministères et organismes, tant publics que privés.

De plus, au 1^{er} avril 2006, les activités de la Direction des parcs routiers du Ministère sont intégrées au Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports. Ces activités ont trait à la mise en place d'un nouveau réseau de parcs routiers, notamment par l'octroi de contrats de partenariat public-privé.

Pour 2006-2007, le Fonds présente un budget avec des revenus de 8,8 M\$ tirés de la vente de produits de signalisation ainsi que l'opération de diverses aires de service. Un léger excédent est prévu. Un budget d'immobilisations de 13,8 M\$ servira principalement au transfert des parcs routiers existants, dont ceux nouvellement construits à Saint-Nicolas, Saint-Augustin et Saint-Michel-de-Bellechasse, ainsi qu'à l'acquisition de divers biens de signalisation.

FAITS SAILLANTS

- Le budget du Ministère, excluant les crédits de transfert, est principalement consacré à la rémunération du personnel, ce qui représente environ 75,0 % des ressources financières. Le reste est affecté aux ressources matérielles, à la location d'espaces et aux frais de déplacement.
- Le Ministère et les trois organismes budgétaires du portefeuille « Travail » ne gèrent pas de programmes dont les besoins financiers pourraient fluctuer selon la demande de service. Les dépenses inhérentes au fonctionnement et à la prestation de services ne varieront pas de façon significative au cours de l'année et demeureront à l'intérieur des paramètres établis.
- Le statut de la Régie du bâtiment du Québec a été modifié en décembre 2005 la transformant en un organisme autre que budgétaire. Toutefois, mentionnons que la Régie du bâtiment demeure au plan annuel de gestion des dépenses à titre comparatif.

1. La présentation du portefeuille ministériel

La mission du Ministère est d'assurer aux personnes des conditions de travail équitables et de promouvoir des rapports de travail qui favorisent le respect et l'harmonie dans les milieux du travail ainsi que la performance des organisations. La clientèle du Ministère est large et diversifiée. Elle est principalement composée de personnes salariées, d'employeurs, d'associations patronales, de syndicats, de spécialistes et de chercheurs en droit ou en relations du travail, ainsi que de divers groupes d'intérêts ou de défense des droits.

Pour répondre aux besoins des clientèles et des citoyens en général, le Ministère dispose de leviers d'intervention qui lui sont propres et qui servent d'assises à son offre de service :

- Les lois et les politiques du travail;
- Les services en relations du travail;
- L'information sur le travail.

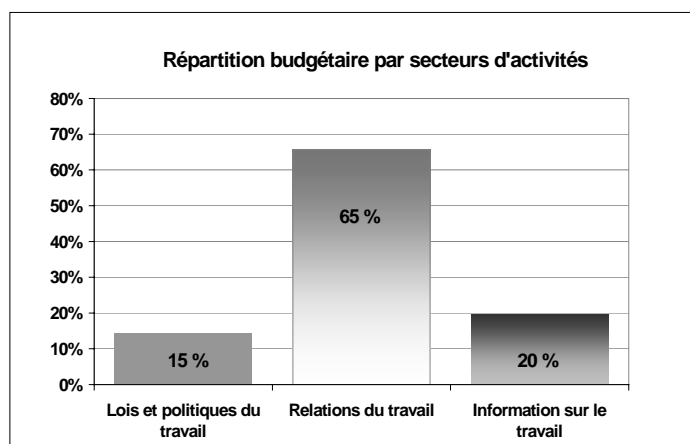
Trois organismes budgétaires font partie du portefeuille « Travail » et appuient le Ministère dans la réalisation de sa mission :

- Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre voit à la concertation entre les organisations patronales et syndicales afin d'orienter et de soutenir l'action gouvernementale en matière de travail et de main-d'œuvre;
- La Commission de l'équité salariale voit à l'implantation de l'équité salariale pour les femmes du Québec. Elle doit veiller à l'établissement de démarches ou de programmes spécifiques et s'assurer du maintien de l'équité salariale dans les entreprises;
- Le Conseil des services essentiels s'assure que le public continue de bénéficier de services jugés essentiels lorsque des salariés exercent leur droit de grève dans certains services publics, au sein de la fonction publique et dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

2. Les choix budgétaires

Les choix budgétaires maintiennent ou consolident des activités régulières qui sont essentielles à la mission ministérielle.

Ces choix sont liés à trois orientations stratégiques dont chacune couvre un des secteurs d'activité du Ministère, soit les lois et les politiques du travail, les services en relations du travail et l'information sur le travail. Le graphique ci-dessous donne un aperçu de la répartition globale des ressources budgétaires selon ces orientations.



Pour chacun de ces secteurs, l'atteinte des résultats est doublée d'une préoccupation liée à la qualité des services aux citoyens et à une gestion optimale des fonds publics. Cette préoccupation transversale donne lieu à une orientation stratégique qui responsabilise tous les secteurs de l'organisation et pour laquelle des résultats sont attendus.

Les lois et les politiques du travail

Dans ce secteur d'activité, les choix budgétaires se rapportent à la nécessité de déterminer l'environnement législatif et administratif dans lequel évolue le citoyen en matière de conditions et de relations du travail. Parce que cette activité sert l'intérêt général des citoyens, elle nécessite leur participation active, qu'ils soient regroupés ou non au sein d'associations représentatives, d'organismes économiques ou sociaux, de groupes d'intérêts ou de regroupements ad hoc. Deux choix budgétaires s'y rapportent :

- Soutenir efficacement la prise de décision ministérielle et gouvernementale;
- Améliorer la qualité et l'efficacité du cadre réglementaire.

Les services en relations du travail

Le Ministère intervient auprès des clientèles patronales et syndicales dans le but de faciliter le règlement des différends et de favoriser le maintien de relations du travail empreintes d'ouverture et de respect mutuel. Il doit s'assurer que ses services maintiennent un niveau élevé de qualité et qu'ils soient adaptés aux enjeux particuliers auxquels font face les parties. Il fait aussi connaître les pratiques qui ont un

caractère d'exemplarité et qui contribuent à la prévention et au règlement des mécontentements. Pour inciter et appuyer les organisations à s'en inspirer, il fait la promotion des approches partenariales auprès des entreprises. Les deux choix budgétaires qui y sont associés sont :

- D'offrir aux clientèles des services en relations du travail qui soient efficaces, diligents et adaptés à leurs besoins;
- De promouvoir et soutenir l'amélioration des pratiques en relations du travail.

L'information sur le travail

La production et la diffusion d'information et de connaissances sur le travail représentent un important levier d'intervention auprès des clientèles corporatives et individuelles du Ministère. L'information sur le travail est un domaine en constante expansion depuis plusieurs années, notamment par l'Internet où la croissance rapide du nombre d'utilisateurs a favorisé le développement d'un nouvel espace d'échange et de transaction avec le citoyen. Tout en enrichissant nos relations avec les citoyens, ces moyens de communication constituent autant d'opportunités pour améliorer la qualité des services. Les choix budgétaires relatifs à l'information sur le travail sont :

- Offrir aux citoyens des services de renseignement et de référence qui soient efficaces, courtois et diligents;
- Maintenir et développer un large éventail de publications sur le travail qui soient pertinentes, fiables et régulièrement mises à jour.

Une gestion publique axée sur la qualité et l'efficacité des services

- La qualité des services

Après avoir réalisé des sondages auprès de ses clientèles pour évaluer leur satisfaction à l'égard des services de médiation et de conciliation, le Ministère fera de même pour une partie de ses publications d'information sur le travail.

De plus, dans une optique d'allègement réglementaire, le Ministère entend maintenir la réduction des délais inhérents au renouvellement ou à la modification d'un décret de convention collective au niveau atteint en 2005.

- L'efficacité des services

Le Ministère maintiendra la performance obtenue en 2005 pour les délais de réponse aux demandes d'intervention pour les services relatifs à la médiation et la conciliation. La compilation et la mesure des délais ont démontré une forte réduction entre 2004 et 2005.

- Le Gouvernement en ligne

L'information sur Internet demeure une cible permanente d'amélioration, tant sur le plan de la qualité que de la pertinence et que sur celui du repérage. Le Gouvernement en ligne continuera aussi d'être utilisé comme un lieu public d'échange et de consultation des citoyens lors de l'élaboration de nouvelles orientations touchant la réglementation du travail.

— Une gestion optimale des fonds publics : le partage des services administratifs

Conformément à la volonté gouvernementale de revoir les façons de faire au sein de l'administration publique, notamment de promouvoir une culture de services partagés, l'année 2006-2007 inaugurerait la mise en application des ententes de service de soutien administratif entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et le ministère du Travail, et entre le MESS ainsi que certains organismes du portefeuille « Travail ». Cette entente a confirmé la volonté des deux ministères de partager certains services, et ce, pour une durée minimale de trois ans. Cette entente permettra au Ministère de se centrer sur sa mission et de réduire les coûts et la part des effectifs affectés aux services administratifs.

3. Le plan budgétaire

Le portefeuille « Travail » comporte un seul programme. Ce programme vise essentiellement à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail et d'équité salariale.

Le budget de dépenses 2006-2007 est de 31,5 M\$, en baisse de 30,5 M\$ par rapport à la dépense probable en 2005-2006. La diminution s'explique essentiellement par la conversion de la Régie du bâtiment en organisme autre que budgétaire et par un transfert des activités administratives au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2006-2007		2005-2006	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Travail	31 506,5	(30 517,4)	61 316,5	62 023,9
Total	31 506,5	(30 517,4)	61 316,5	62 023,9
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	231	(432)	—	663

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Immobilisations	1 670,8	16 370,8
Prêts, placements et avances	1,0	1,0

La variation entre le budget d'investissements 2006-2007 et celui de 2005-2006 est principalement attribuable au retrait des activités de la Régie du bâtiment du Québec.

Organismes budgétaires et organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	Prévisions 2006-2007		Probables 2005-2006	
	Budget de dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépenses de l'organisme	Partie financée par le portefeuille ministériel
Organismes budgétaires				
Commission de l'équité salariale	5 374,7	5 374,7	5 398,6	5 398,6
Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre	457,5	457,5	424,4	424,4
Conseil des services essentiels	3 023,1	3 023,1	2 384,4	2 384,4
Régie du bâtiment du Québec	—	—	20 742,5	20 742,5
Organismes autres que budgétaires				
Commissaire de l'industrie de la construction	1 248,9	100,0	1 255,3	100,0
Commission des lésions professionnelles	54 268,9	—	50 049,9	—
Commission des normes du travail	56 023,6	—	52 345,6	—
Commission des relations du travail	14 990,9	7 898,1	13 964,0	7 450,0
Régie du bâtiment du Québec	39 031,1	—	12 832,3	—

